



Le Rapport Annuel de Performance pour l'année 2019

Mission des technologies de l'information
et de la transition numérique

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.



Sommaire

Le premier chapitre : Présentation générale.....	3
Présentation générale des principales activités du ministère en 2019	4
Exécution du budget du ministère pour 2019.....	7
Deuxième axe : Présentation des programmes de la mission.....	12
Programme “ Infrastructures de télécommunications et postales”.....	13
Présentation générale du programme	
Présentation générale des réalisations stratégiques du programme pour 2019	
Orientations futures pour l’amélioration de la performance	
Programme “Economie numérique ”.....	54
Présentation générale du programme	
Présentation générale des réalisations stratégiques du programme pour 2019	
Orientations futures pour l’amélioration de la performance	
Programme “E-gouvernement ”.....	89
Présentation générale du programme	
Présentation générale des réalisations stratégiques du programme pour 2019	
Orientations futures pour l’amélioration de la performance	
Programme “Pilotage et appui”.....	108
Présentation générale du programme	
Présentation générale des réalisations stratégiques du programme pour 2019	
Orientations futures pour l’amélioration de la performance	

Le premier chapitre :
Présentation générale

1) Présentation générale des principales activités du ministère en 2019 :

Le secteur des technologies de la communication et l'économie numérique a connu plusieurs réformes successives touchant le cadre législatif et réglementaire créant un environnement propice à l'investissement, à l'innovation et à la créativité. La mise en œuvre du programme Tunisie Startups a été lancée après la promulgation de la loi n ° 2018-20 du 17 Avril 2018 relative aux startups et la plupart des textes juridiques et réglementaires y rattachés visant à faire de la Tunisie une destination régionale d'excellence et un cadre incitant à la création et à l'attraction des startups actives dans les domaines de l'innovation et de la rénovation s'appuyant sur les nouvelles technologies.

L'achèvement du nouveau projet du code numérique et son approbation par le Conseil des ministres le 11 décembre 2019 est considéré comme l'une des réformes les plus importantes du secteur au cours de l'année 2019.

Ce code représente le nouveau système législatif du secteur et vise à créer un environnement propice à l'innovation, dans le but de développer l'économie vers un modèle basé sur les technologies numériques et favorisant les nouveaux métiers émergents, le code renforcera également le rôle de l'État en assurant un accès équitable aux services de communication pour les différents membres de la société, contribuant ainsi à leur intégration sociale et économique. Il permettra le développement de cadres juridiques pour la mise en place des bases de la gestion électronique, la simplification des procédures et le rapprochement des services du citoyen.

En 2019, et dans le cadre de la stratégie nationale de mise à niveau des établissements et entreprises publics afin d'augmenter leur rentabilité, le technopôle "El Ghazala Technologies" a été fusionné avec le Centre d'information, de formation, de documentation et d'études en technologie de communication pour créer un établissement public à caractère non administratif sous le nom de "Smart Tunisian Technoparcs".

Ce nouvel établissement contribuera à fournir un environnement technologique avancé comparable à celui au niveau des pôles technologiques pionniers à l'échelle mondiale, permettant d'attirer d'importants investissements à haute valeur ajoutée et à forte employabilité.

Plusieurs actions ont été engagées dans le cadre de réformes et de mesures d'amendement

en 2019:

- Abroger le système des autorisations et le remplacer par des cahiers de charges pour régler la pratique d'un éventail d'activités liées au domaine des communications.
- Fournir des fréquences radioélectriques pour attirer les nouvelles technologies en configurant les bandes de fréquences et les employer pour activer les réseaux de la cinquième génération des téléphones mobiles 5G et des réseaux privés à haut et très haut débit,
- Préparation d'un projet de décret gouvernemental lié aux procédures d'approbation, d'importation et de commercialisation des périphériques de télécommunications et les équipements radio,
- Initier la préparation d'un cadre législatif et réglementaire organisant les services d'interopérabilité des systèmes d'information,
- Préparation d'un projet de mise à jour des textes réglementaires du programme «Aménagement territorial numérique», en collaboration avec le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
- Préparation d'un projet de décret gouvernemental sur le référentiel national de classification des données qui vise à fournir des mécanismes de classification des données publiques et les règles de leur utilisation et de leur sécurité.

D'autre part, des travaux ont été menés en 2019 pour stimuler le rythme d'exécution des projets nationaux issus du Plan stratégique national Tunisie numérique 2016-2020, comptant plus de 70 projets, dont des projets relatifs à d'autres secteurs, vu la nature horizontale du secteur des technologies de la communication et de l'information. Ces efforts se sont traduits par une amélioration au niveau d'un certain nombre de projets achevés représentant 42% du total des projets contre un pourcentage estimé à 5% début 2017.

En 2019, le ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique a réalisé une étude d'évaluation du degré de maturité de l'économie numérique en identifiant les obstacles et les lacunes au niveau du programme Tunisie digitale 2020, ainsi qu'en développant une vision prospective du programme Tunisie digitale à l'horizon 2025. Cette étude vise à identifier les opportunités disponibles permettant à la Tunisie de se positionner dans le domaine du numérique, ainsi qu'à créer un environnement approprié pour accélérer le développement de l'économie numérique.

En référence aux grands axes du Plan Stratégique National «Tunisie Numérique 2016-2020», une revue du découpage programmatique de la mission a été réalisée, dans le cadre du budget du Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique pour l'année 2019, par la fusion du programme «E-Business, usages et innovation» avec le programme «Smart Tunisia» en un seul programme appelé «économie numérique» s'alignant aux priorités actuelles, de sorte que la cartographie des programmes du ministère pour l'année 2019 présente trois programmes opérationnels (au lieu de quatre en 2018) en plus du programme Pilotage et appui.

Les objectifs stratégiques de ces programmes se résument principalement comme suit:

Programme 1 Infrastructures de télécommunications et postales : assurer l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique par la démocratisation des équipements d'accès et la généralisation de l'utilisation du très haut débit,

Programme 2: Économie numérique: diffuser la culture numérique en vulgarisant les usages des technologies de l'information et de la communication dans de nombreux domaines, tels que les parcours éducatifs, la numérisation des contenus éducatifs et l'appui à la création de valeur ajoutée en encourageant la création de projets, en poussant l'innovation et en soutenant la créativité.

Programme 3: Gouvernance électronique: Mise en place d'une administration électronique au service du citoyen et de l'entreprise tout en assurant sa transparence et l'efficacité de ses transactions conformément aux principes de bonne gouvernance,

Programme 9 Pilotage et appui: Promouvoir les ressources humaines, disposer des ressources matérielles et numériser les services administratifs au sein du ministère en prenant toutes les mesures techniques et procédurales pour se concentrer sur le système de gestion électronique du courrier, en plus de développement de l'environnement juridique et numérique approprié pour le secteur, soutenir les relations internationales et suivre le rythme des transformations technologiques en vue de promouvoir les modes de partenariat et d'investissement dans le secteur, ainsi qu'une prise de décision efficace et efficiente, et œuvrer à améliorer le taux de réalisation des projets nationaux.

Chaque programme comprend les sous-programmes suivants :

Programmes	Sous programmes
Programme 1: Infrastructures de télécommunication et postales	Infrastructures de télécommunication
	Services postaux intégrés
Programme 2: Economie numérique	E-business et environnement d'investissement
	Startups Tunisia
	Smart Tunisia
Programme 3:E-gouvernement	
Programme 9: Pilotage et appui	Pilotage
	Appui

2 Exécution du budget en 2019 :

Le budget du ministère des technologies de communication et de l'économie numérique est estimé à 121,115 MD contre 120,133 MD inscrite à la loi de finances 2018 en tenant compte des dépenses programmées dans le cadre du fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de communication, exécuté comme suit :

Unité : mille dinars

Libellé des dépenses	Année de gestion 2019			
	LF	LF complémentaire	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses de gestion	21115	21567	20648	95,7%
Rémunérations	14987	15439	14603	94,5%
Moyens de services	3110	3110	2864	92%
Interventions publiques	3018	3018	3181	105%
Dépenses de développement	10000	10000	2726	27%
Investissements directs	5100	5100	2726	53%
Crédits extérieurs affectés	4900	4900	0	
Fonds de trésorerie	90000	90000	98818	109,80
Fonds de développement des télécommunications et technologie des informations et de communication	90000	9000	98818	109,80
Total	121115	121567	122192	100,005

Le taux d'exécution budgétaire du ministère des technologies de communication et de l'économie numérique enregistré en 2019 a atteint 100,005% en enregistrant des

réalisations d'une valeur de 122192 MD contre des prévisions budgétaires de la loi de finances complémentaire 2019 estimées à 121567 MD. Les réalisations budgétaires du ministère des technologies de communication et de l'économie numérique en 2019 sont réparties comme suit :

Dépenses de gestion : Les réalisations des dépenses de gestion pour 2019 sont estimées à environ 20,3 MD contre des prévisions de 21,5 MD enregistrant un taux de réalisation de 95,7%. La hausse de consommation enregistrée au niveau des interventions par rapport aux crédits inscrits (105%) est expliquée du fait de la régularisation du dossier du départ volontaire et l'annexe de l'augmentation salariale pour 2019.

Dépenses de développement : Les réalisations des dépenses de développement du ministère a atteint 2,7 MD au titre de 2019 face à des prévisions d'environ 10 MD au titre de la même année représentant un taux d'exécution de 27% détaillé comme suit :

Libellé des dépenses	Année de gestion 2019			
	LF	LF complémentaire	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses de développement	10000	10000	2726	27%
Investissements directs	5100	5100	2726	53%
Crédits extérieurs affectés	4900	4900	0	0

Le taux de réalisation des dépenses de développement du ministère est expliqué par la perturbation de la réalisation de certains projets au niveau du ministère (consultations infructueuses) d'une part, et la longueur des procédures relatives aux projets financés par la banque africaine de développement, d'autre part.

Dépenses du fonds de développement des télécommunications :

Le taux d'exécution budgétaire du fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication en 2019 a atteint 109,8%, les dépenses du fonds inscrits à la loi de finances 2019 sont estimées à 90000 mille dinars face à des réalisations de 98.817,834 mille dinars, réparties comme suit :

- Les crédits ouverts au profit des établissements et entreprises publics au titre de 2019 ont atteint 54345,843 mille dinars
- Les crédits ouverts au profit des projets de développement sectoriel au titre de 2019 sont estimés à :
 - 44471,991 mille dinars représentant 45%.
- Il est à noter que les dépenses prévisionnels du fonds stipulées dans le projet annuel de

performance pour 2019 selon les dépenses prévisionnelles sectorielles sont dans la limite de 215 MD dont 52 MD pour les projets de développement sectoriel (projets du plan national stratégique) et 163 MD pour les entreprises et les établissements publics opérant dans le secteur et bénéficiant des interventions du fonds conformément au décret n°5199 de 2013 daté du 12 décembre 2013 relatif à la fixation des interventions et des activités concernées par les participations du fonds.

- Cet écart dans les prévisions est expliqué principalement par :
- Les dépenses du fonds sont de nature prévisionnelle qui sont actualisées pendant l'année selon le degré d'avancement de l'exécution budgétaire après présentation des justificatifs et documents d'appui.
- Conformément à la circulaire relative au budget de l'Etat, le calendrier de préparation et d'envoi du document final du PAP aux parties concernées pendant la 3^{ème} semaine du mois de septembre (avant la publication de l'arrêté du ministère des finances daté du 15 mars 2019 relatif à la fixation du nouveau calendrier de préparation du budget de l'année), les procédures d'étude, d'approbation des projets de budgets des établissements et entreprises publics sont exécutées pendant le mois de décembre de l'année N-1 selon des décisions, les crédits alloués aux établissements et entreprises publics inscrits dans le document du PAP reflètent les propositions initiales des établissements avant leur étude et approbation.

Les réalisations budgétaires du ministère pour 2019 par rapport aux prévisions sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau n°1 : Exécution du budget du ministère pour 2019 par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Libellé de la dépense	Prévisions 2019 LF initiale	Prévisions 2019 LF complémentaire	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion	21115	21567	20648	-919	97
Rémunérations	14987	15439	14603	-836	97
Moyens de services	3110	3110	2864	-246	92
Interventions publiques	3018	3018	3181	163	100
Dépenses de développement	10000	10000	2726	-7274	27
Investissements directs	5100	5100	2726	-2374	53
Sur le budget de l'Etat					
Sur crédits extérieurs	4900	4900	0	-4900	0
Financement public					
Sur le budget de l'Etat					

Sur crédits extérieurs					
Fonds de trésorerie	90000	90000	98818	8818	110
Total	121115	121567	122192	626	101

Graphique 1 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des ressources générales du budget de la mission pour 2019

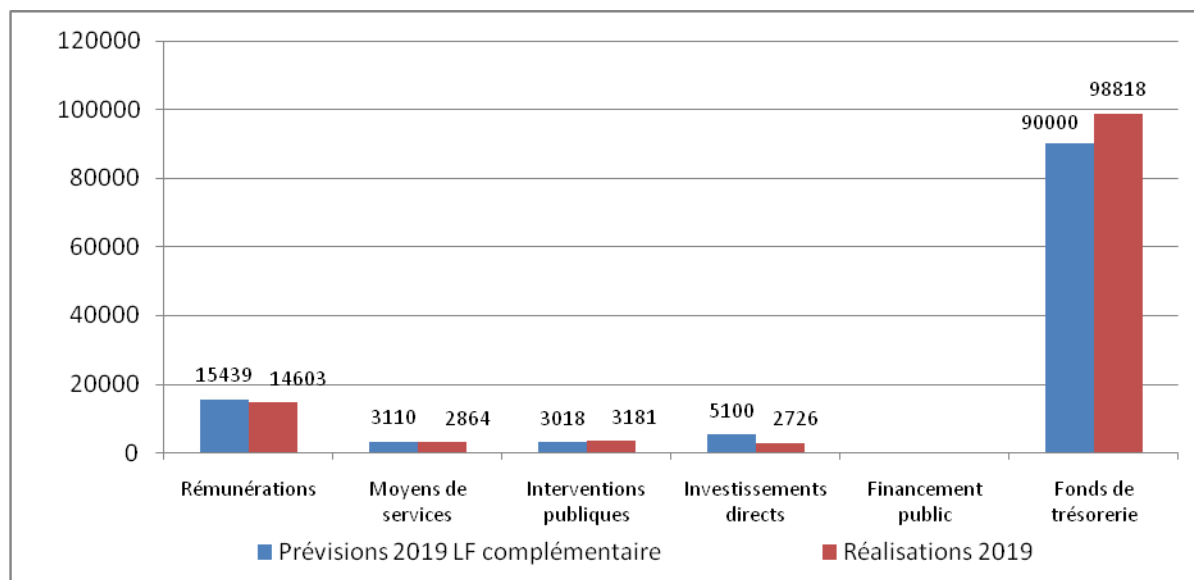


Tableau n°2

**Réalisation du budget du ministère pour 2019 par rapport aux prévisions
Répartition par programme (crédits de paiement)**

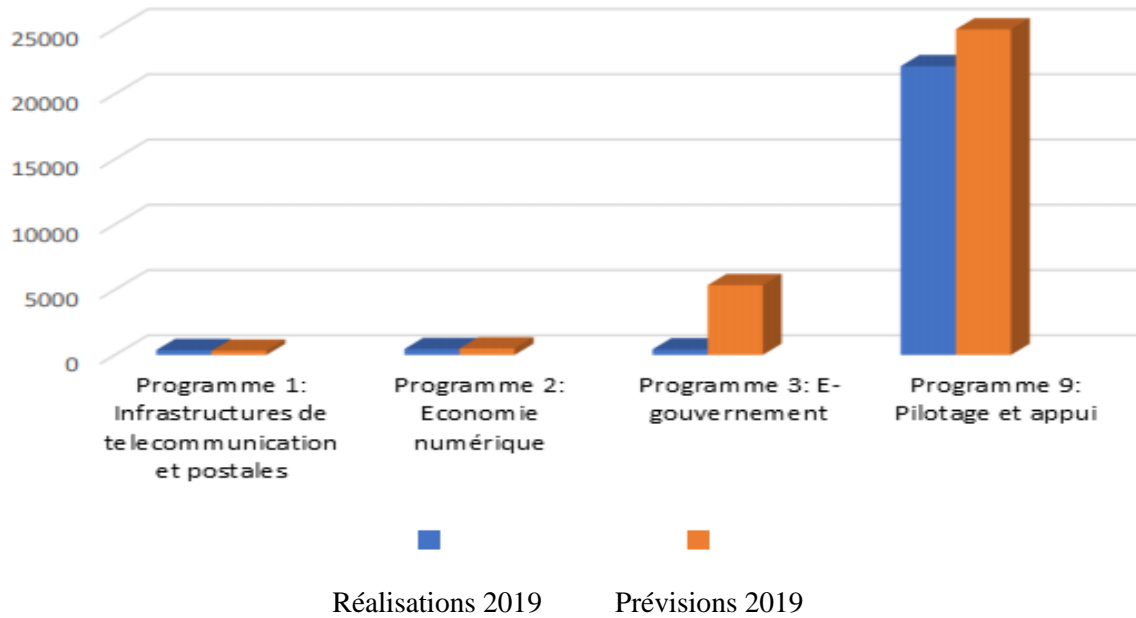
Libellé de la dépense	Prévisions 2019 LF initiale	Prévisions 2019 LF complémentaire	Réalizations 2019		Réalizations 2019	Réalizations par rapport aux prévisions	
			Réalizations du fonds	Titre 1+ titre 2		Montant	Taux de réalisation %
Programme 1	319.188	319.188	74084	370	74454		
Programme 2	500.372	500.372	2837	451	3288		
Programme 3	5344.314	5344.314	21897	426	22323		
Programme 9	24951.126	25403.126		22127	22127	-3276	87%
Fonds de trésorerie	90000	90000	98818		98818	8818	109,80
Total	121115	121567	98818	23374	122192	626	100,89

Le montant inscrit en 2019 relatif au fonds de développement des télécommunications est estimé à 90000D et il n'est pas réparti sur les différents programmes vu les restrictions du système AMED en 2019.

Graphique n°2

Comparaison entre les prévisions et réalisations du budget pour 2019

Répartition par programmes (crédits de paiement)



Le deuxième axe :
Présentation des réalisations
Des programmes du ministère

Programme 1 : Infrastructures de télécommunications et postales

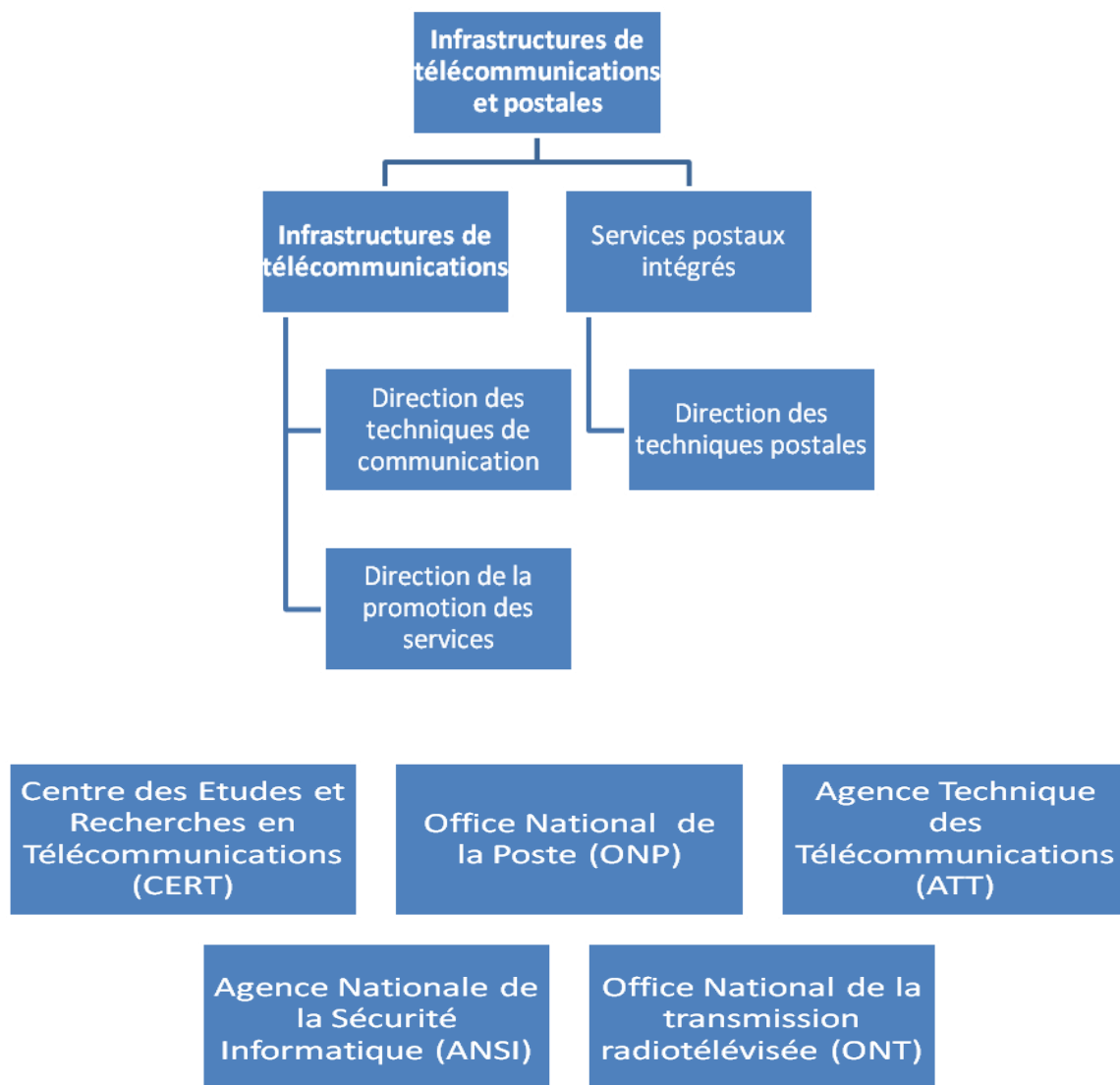
Mme Thouraya ZINE

Directrice générale des technologies de communication

Référence de nomination : décision n 57 du 6 juin 2018

1) Présentation générale du programme « Infrastructures de télécommunications et postales »

1-1 Cartographie du programme :



1-2 Objectifs principaux du programme :

La stratégie du programme « infrastructures des télécommunications et postales » fait partie des orientations du plan national stratégique du secteur des technologies de la communication et de l'économie numérique « Tunisie numérique 2020 » et au sein du plan de développement national 2016-2020.

Elle vise à garantir l'inclusion sociale et réduire la fracture numérique à tous les niveaux à travers la démocratisation des équipements d'accès et la généralisation de l'utilisation du haut et très haut débit.

Dans ce contexte, les objectifs et priorités les plus importants du programme « infrastructures des télécommunications et postales » sont axés sur :

- La mise en place des infrastructures pour améliorer le climat de confiance numérique, afin de contribuer à la prévention contre les risques susceptibles de menacer la sécurité de l'économie numérique ainsi que la sécurité publique.
- la mise en valeur des fréquences et une meilleure gestion du spectre de fréquences,
- Fournir des services intégrés et améliorer la couverture pour généraliser et rapprocher les services aux citoyens afin de réduire la fracture numérique, en améliorant le taux d'accès aux services de communication et postaux,
- Développer et moderniser l'infrastructure de communication pour qu'elle soit au service du citoyen et de l'entreprise avec la meilleure qualité étant ainsi le moteur de l'économie numérique.

1-3 Sous programmes composant le programme « infrastructures des télécommunications et postales » :

Le programme « infrastructures des télécommunications et postales » comprend deux sous programmes :



Infrastructures de télécommunications

Responsable du sous programme: Mr. Faycel
BIYOULI



Services postaux intégrés

Responsable du sous programme: MME. Aicha
MCHALA

Sous-programme 1 : Infrastructure de télécommunications :

Le sous-programme 1 vise la mise en place d'infrastructure nécessaire pour les services de télécommunications et la connexion à internet pour toutes les catégories sociales en garantissant la qualité et la maîtrise des prix à travers :

- Soutenir l'infrastructure de télécommunication.
- Réaliser le programme des services intégrés, diversifier les services et améliorer le taux d'accès à ces services.
- Généraliser l'accès aux réseaux à haut débit via la fibre optique.
- Appuyer le système de contrôle technique, amélioration des services rattachés et s'orienter vers le contrôle technique ex-post en réduisant le contrôle à priori ; et la mise en place de laboratoires accrédités conformément aux normes internationales.
- Améliorer la gestion du spectre des fréquences tant que richesse nationale, et son utilisation d'une manière contribuant au développement des réseaux de télécommunication à haut débit.
- Généraliser la télé-radiodiffusion numérique.
- Mise en place des infrastructures pour améliorer le climat de confiance numérique, afin de contribuer à la prévention contre les risques susceptibles de menacer la sécurité de l'économie numérique ainsi que la sécurité générale.
- Sécuriser l'espace cybernétique et les systèmes nationaux des risques cybernétiques.
- Contrôler les mouvements internet et collecter les preuves à travers des autorisations juridictionnelles légales.

Sous-programme 2 : Services postaux intégrés :

Le sous-programme 2 vise :

- Développer la performance de l'office national de la poste dans les domaines de son activité postale et financière en bénéficiant du haut taux de couverture des bureaux postaux à l'échelle nationale, en respectant le rôle de la poste comme service public redevable de fournir ses services à toutes les régions urbaines et rurales, villes et villages indépendamment de la pertinence économique de cette activité.

2) Présentation générale des réalisations stratégiques du programme « infrastructures des télécommunications et postales » :

2-1 Principales réformes et objectifs stratégiques réalisés en liaison directe avec le programme :

Classées selon les sous-programmes comme suit :

- **Principales réformes et objectifs stratégiques du sous-programme 1 « Infrastructure de télécommunications » :**

Les principales réformes et objectifs stratégiques du sous-programme 1 « Infrastructure de télécommunications » réalisés en 2019 sont :

- Elaborer la stratégie nationale de la sécurité cybernétique 2020-2025 visant à protéger l'espace cybernétique national, prévenir des menaces cybernétiques et les affronter en se basant sur les compétences nationales ; soutenir la confiance numérique en interaction avec l'ensemble des stratégies sectorielles notamment le renforcement de la coopération internationale et le leadership dans le domaine numérique.

Cette stratégie s'intéresse à cinq domaines : les orientations et stratégies sectorielles, le cadre juridique et organisationnel, l'enseignement, la formation et les habiletés, la culture et la société cybernétique, les normes et techniques.

- Encourager la création des entreprises spécialisées dans l'audit du domaine de la

sécurité informatique, en éliminant les autorisations et la publication de cahier de charges afin de pratiquer l'activité de l'audit du domaine de la sécurité informatique conformément à l'arrêté du ministre des technologies de communication et de l'économie numérique et le ministre du développement de l'investissement et de la coopération internationale du 1 octobre 2019.

D'autre part, dans le but de développer les compétences spécialisées dans ce domaine, un mastère professionnel dans le domaine de la sécurité cybernétique a été créé en coordination entre l'agence nationale de la sécurité informatique, l'école supérieure des télécommunications de Tunis et l'institut supérieurs des études technologiques des télécommunications de Tunis.

- Rationaliser l'exploitation du spectre des fréquences, dans ce cadre, une étude a été élaborée sous la supervision de l'agence nationale des fréquences portant sur le nouveau modèle de la politique tarifaire de l'exploitation du spectre radiophonique basée sur une étude comparative de marché et sur les recommandations de l'union internationale des télécommunications dans le domaine ; l'évaluation du modèle tarifaire actuel pour extraire les défaillances difficultés et enjeux à surmonter ; ainsi que la réévaluation de l'exploitation de la bande des fréquences.
- Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services et l'optimisation de l'usage des fréquences entant que ressources rares de télécommunications, les avenants des conventions de livraison de l'autorisation de mise en place et activation d'un réseau public de télécommunications pour fournir des services de télécommunications mobiles de la 4^{ème} génération en vertu des décrets gouvernementaux suivants :
 - Décret gouvernemental n° 2019-1158 du 25 novembre 2019, portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour la fourniture des services de télécommunications mobiles de quatrième génération entre l'Etat Tunisien et « la société nationale des télécommunications ».
 - Décret gouvernemental n° 2019-1159 du 25 novembre 2019, portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour la fourniture des services de télécommunications mobiles de quatrième génération entre l'Etat Tunisien et la société « Ooredoo Tunisie ».
 - Décret gouvernemental n° 2019-1160 du 25 novembre 2019, portant approbation de

l'avenant n°1 à la convention d'attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications pour la fourniture des services de télécommunications mobiles de quatrième génération entre l'Etat Tunisien et la société « Orange Tunisie ».

- Dans le cadre de l'approche prospective adoptée par le ministère des technologies de communication et de la transition numérique entant que ministère horizontale prestataire de service pour tous les autres secteurs dans son domaine de spécialité, l'effort s'est poursuivi en 2019 pour la mise en place d'un réseau administratif moderne des télécommunications à haut débit, assurant la continuité de l'utilisation des applications administratives et faciliter le travail collectif via les canaux communs de télécommunications à valeur ajoutée à travers les divers projets liés au réseau national administratif intégré (réseau administratif intégré2/réseau administratif intégré des communes/ réseau administratif intégré de la justice), en plus du projet de réalisation du réseau de fibres optiques et sans fil au profit des campus universitaires et des instituts supérieurs des études technologiques, et les projets réalisés au profit du ministère de la justice.
- Employer de nouveaux systèmes de technologie numérique liés à la radio transmission à travers le projet de renouvellement de la plateforme DAB qui s'inscrit dans le cadre du programme du lancement du réseau national de la radio transmission numérique terrestre. En parallèle, l'effort a été déployé en 2019 pour améliorer et diversifier la production du contenu audiovisuel dans le pays et multiplicité des chaînes, et l'usage commun de la capacité numérique fournie via le réseau national de répartition des bandes hertziennes numériques et le réseau national de la radio transmission numérique terrestre de la part des différents établissements exploitant cette technologie, dans le cadre de l'intégration des technologies de l'information et l'augmentation de la rentabilité des investissements.

La publication de l'arrêté du ministre des finances et le président du haut comité indépendant des communications audiovisuelles du 16 octobre 2019 relatif à la fixation de la liste des établissements bénéficiant l'abandon par l'office national de télédiffusion de 75% de leurs créances jusqu'au 31 décembre afin d'encourager les radios régionales, spécialisées et associatives.

- **Principales réformes et objectifs stratégiques du sous-programme2 « Services postaux intégrés » :**

Les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés en 2019 en matière de services postaux intégrés sont :

- Dans le cadre du suivi du progrès technologique et de la croissance économique et urbaine par le réseau commercial, la poste tunisienne a mis en œuvre les orientations postales internationales arrêtées par l'Union internationale de la poste et relatives à la diversification des services financiers, l'amélioration du commerce électronique et le renforcement de l'intégration financière.

Pour la réalisation de ses objectifs de 2019, l'ONP a retenu une déclinaison programmatique basée sur programmation selon les objectifs :

Programme 1 : Appui aux services actuels

Programme 2 : Commerce électronique

Programme 3 : Complexe logistique postal

Programme 4 : Banque postale

Programme 5 : Timbre postal

Programme 6 : Transition numérique

- Renforcer les principes de la bonne gouvernance au sein de la poste tunisienne en 2019 pour préserver la pérennité de l'établissement et fournir les services postaux et financiers et tous les services à caractère social dans tout le territoire tunisien.

Les mécanismes de la gouvernance se présentent comme suit :

- ✓ Optimiser la gestion des ressources humaines : à travers la création d'une application pour diagnostiquer la situation réelle des ressources humaines dans les bureaux postaux et optimiser l'emploi des agents et leur répartition contribuant ainsi à assurer les services postaux et financiers dans les régions rurales.
- ✓ Une meilleure gestion financière à travers la rationalisation des dépenses de fonctionnement et orienter l'investissement vers les projets à valeur ajoutée.
- ✓ Une meilleure gouvernance à travers la concrétisation de la transparence dans les transactions économiques et financières en élaborant des manuels de procédures dans les différents domaines.

2-2 Principales réalisations, activités et grands projets réalisés pour l'atteinte des objectifs du programme « Infrastructure de télécommunications » et leur lien avec les dépenses réalisées :

- **Principales réalisations, activités et grands projets réalisés du sous-programme1 « Infrastructure de télécommunications » :**

1) Principales réalisations pour le projet de couverture des zones blanches avec les réseaux de télécommunications à haut débit
Présentation du projet : Ce projet couvre au moins 94 délégations prioritaires et 112 délégations au maximum, ne bénéficiant pas de couverture des réseaux de télécommunications et internet de la part des opérateurs des réseaux publics, en se basant sur le réseau de téléphone portable de la troisième et quatrième génération de télécommunications.
Contribution du projet dans l'amélioration de l'infrastructure de télécommunications et pousser l'investissement et le développement et l'amélioration des services : Ce projet vise l'égalité des chances entre les régions en touchant 46 communes réparties sur 15 gouvernorats, contribuant à rompre l'isolement des régions ne bénéficiant pas de couverture en raison de la réticence des opérateurs des réseaux publics à investir dans ces régions vue sa faible rentabilité commerciale. Ce réseau permettra de fournir les services de télécommunications de base dans les écoles et les centres de santé de base, il est prévu de faire bénéficier 180 mille de citoyens tunisiens de ce projet contribuant ainsi à assurer l'intégration digitale des citoyens et des entreprises implantées dans ces régions.
Evaluation de l'avancement des travaux : <u>Date de conclusion du marché :</u> Le marché a été conclu avec la société tunisienne des télécommunications le 17 novembre 2017, le projet est lancé en 2018 et se poursuivra sur cinq ans, avec l'implantation des réseaux dans les sites fixés en premier lieu, l'exploitation et la maintenance des réseaux par le fournisseur en deuxième lieu. Le coût du projet est estimé à 50 Millions de dinars. Un bureau de contrôle pour la réception technique du projet de couverture des régions blanches a été choisi suite à une consultation, un contrat a été conclu avec le centre des études et des recherches en télécommunications CERT en décembre 2018 avec un coût

global de 173 MD, dans le but de mesurer la qualité des services du téléphone portable et internet pour les réseaux de télécommunication de troisième génération (en matière de couverture et de vitesse de navigation) à l'intérieur des régions blanches prioritaires stipulées dans le contrat conclu avec la société tunisienne des télécommunications « Tunisie Télécom ».

Niveau d'avancement en 2019 :

Jusqu'à 31 décembre 2019, couverture de 77 délégations parmi 94 délégations (limite minimale) soit un taux de 82%.

Difficultés :

Le fournisseur « la société tunisienne des télécommunications » a affronté quelques problématiques liées à l'obtention des autorisations administratives pour certains sites.

Des perturbations affrontées au niveau du raccordement des sites en eau (qui a causé des retards d'exécution).

Projet de couverture des zones blanches			
			En mille dinars
Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
10.000	5.380	-4.620	53,8%
<p>Le paiement partiel en 2019 est dû aux raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le retard de réception des factures de la part de du fournisseur la société tunisienne des télécommunications « Tunisie Télécom », le ministère a reçu 8 factures pour le mois de décembre 2017 , 4 trimestres au titre de 2018 et 3 trimestres au titre de 2019 pendant les mois d'octobre et novembre 2019. - Longueur et complexité des procédures de paiement (ouverture des crédits en premier lieu, constitution d'un dossier complet, procédures de paiement) et multiplicité des intervenants dans l'opération de paiement soit au niveau du ministère, ou à l'extérieur, le contrôle des dépenses publiques, les services spécialisés du ministère des finances, et la paierie générale. 			

Choix du bureau de contrôle pour la réception technique du projet de couverture des régions blanches			
En mille dinars			
Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
52	70	+18	134%

La réception technique et le contrôle qualité de 41 sites en 2019.

Il est à noter que les crédits alloués au paiement du fournisseur sont ouverts depuis 2018 sur les ressources du fonds de développement des télécommunications.

2) Principales réalisations pour le projet du réseau national intégré de l'administration (RNIA2)
<p>Présentation du projet :</p> <p>Le réseau national intégré de l'administration 2 lie les sites administratifs connectés au centre national informatique qui exploitent les applications administratives communes. Il englobe 500 sites administratifs (557 en minimum et 832 sites en maximum)</p> <p>Ce projet fournit des services de connexion et de sécurité intégré et totale (clé en main) en garantissant la qualité.</p>
<p>Contribution du projet dans l'amélioration de l'infrastructure de télécommunications et promotion de l'investissement et le développement et l'amélioration des services :</p> <p>Ce projet vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unifier les lignes de connectivité pour assurer les services d'internet et d'intranet et les applications informatiques de l'administration, - Garantir la continuité de l'exploitation des applications informatiques administratives, - Fournir des prestations de services de télécommunications de haute qualité de l'administration, - Faciliter la mise en place du travail commun via l'exploitation des canaux de télécommunications communs entre les administrations,

- Rationaliser les réseaux de télécommunication et l'échange de données,
- Activer le contrat de qualité des services.

Evaluation de l'avancement des travaux :

Date de conclusion du marché :

Deux contrats avec les opérateurs de télécommunications conclus le 30 mai 2016.

Nombre de sites réalisés à la date 31/12/2019 :

Le taux d'exécution des travaux est estimé à 100% suite à la couverture de 533 sites.

Difficultés :

Au cours des travaux de mise en place du réseau, certains sites ont été ajoutés, et d'autres ont été annulés du nombre (51 sites), sur la demande de plusieurs entreprises de changer leurs emplacements après le début des travaux de raccordement au réseau et après la fin des travaux et la réception des services causant la reprise des travaux de la part du groupement de télécommunications qui a repris le raccordement des entreprises concernées en tenant compte des nouvelles adresses, d'autres entreprises ont demandé le déplacement des équipements du réseau après sa mise en place et son activation.

Le projet du réseau national intégré de l'administration

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
7.900	8.124	+224	103%

3) Principales réalisations pour le projet de mise en place du centre de contrôle d'activation du réseau (NOC)

Présentation du projet :

Mise en place d'un centre opérationnel de contrôle du réseau national administratif intégré, le projet s'étend sur 5 années jusqu'à 2022 : une année d'exécution et le reste des années pour l'exploitation, le coût global est estimé de 3 millions de dinars hors taxes

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et

L'amélioration des services :

Ce projet vise :

- Assurer la connectivité entre les réseaux des opérateurs de télécommunications qui composent le réseau national administratif intégré.
- Contrôler et assurer la bonne exploitation des réseaux d'une façon continue,
- Activer les contrats de qualité des services des opérateurs SLA.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)
Date de conclusion du marché :

1 aout 2017 : date de l'autorisation administrative 22 aout 2017.

Niveau d'avancement des travaux :

Pour la plateforme : équipement livrés et mis en place avec un taux de 100%.

Projet mis en œuvre totalement et en cours d'exploitation.

Le projet de mise en place du centre de contrôle d'activation du réseau (NOC)

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
450	605.198	+155.198	134,5%

4) Principales réalisations pour le projet du réseau national intégré de l'administration des communes (RNIA3)
Présentation du projet :

Le projet du réseau d'échange de données dans les collectivités locales (RNIA3) vise la mise en place et l'exploitation du réseau d'échange de données intégrées dans les collectivités locales (nombre de sites entre 628 et 934 sites).

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet vise :

- Unifier les lignes de connectivité pour assurer les services d'internet et d'intranet et les applications informatiques de l'administration,
- Garantir la continuité de l'exploitation des applications informatiques administratives,
- Fournir des prestations de services de télécommunications de haute qualité de l'administration,
- Faciliter la mise en place du travail collaboratif via l'exploitation des canaux de télécommunications communs entre les administrations,
- Rationaliser les réseaux de télécommunication,
- Activer le contrat de qualité des services.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

Date de conclusion du marché :

Marché conclu avec les deux fournisseurs de télécommunications et publication des autorisations administratives à la date du 3 décembre 2018.

Un contrat conclu avec un promoteur délégué pour mettre en place et exploiter une troisième étape du réseau national administratif intégré entre le ministère des technologies de télécommunication et de l'économie numérique et le centre national informatique daté du 23 février 2018.

Niveau d'avancement des travaux et réalisations de 2019 :

Le taux d'exécution des travaux est estimé à 96,56% suite à la couverture de 590 sites parmi 611 sites.

Difficultés :

Suite au changement de certains sites par le déplacement des centres rattachés aux communes, plusieurs sites ont été annulés causant la réduction du nombre minimum des sites en enregistrant 611 sites au lieu de 628.

Retard au niveau de l'attribution des autorisations de la part des communes et du ministère de l'équipement pour les opérateurs de télécommunication afin d'installer les fibres optiques.

Le projet du réseau national intégré de l'administration des communes			
En mille dinars			
Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
1000*	928	72	92,8%
<p>* Le montant de 3707 mille dinars a été comptabilisé dans le PAP pour le paiement de quatre projets notamment le projet du réseau national intégré de l'administration des communes, en raison du report du projet de couverture des établissements éducatifs avec le réseau des télécommunications pour 2020, le montant a été calculé pour les 3 projets restants.</p> <p>Le montant de 928 MD comme honoraires au profit du centre national informatique pour le suivi de la mise en place et l'exploitation du réseau national intégré de l'administration pendant les quatre trimestres de 2019.</p>			

5) Principales réalisations pour le projet du réseau national intégré de l'administration Justice (RNIA4)
<p>Présentation du projet :</p> <p>Le projet du réseau national intégré de l'administration de la justice (RNIA4) vise la mise en place et l'exploitation du réseau d'échange de données intégrées au profit du ministère de la justice (nombre de sites entre 160 et 200 sites).</p>
<p>Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :</p> <p>Ce projet vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à niveau du réseau administratif relatif au secteur de la justice. - Unifier les lignes de connectivité pour assurer les services d'internet et d'intranet et les applications informatiques au profit du ministère de la justice, - Faciliter la mise en place du travail collaboratif via l'exploitation des canaux de télécommunications communs et garantir la continuité de l'usage des applications, - Garantir la continuité de l'exploitation des applications informatiques administratives, - Fournir des prestations de services de télécommunications de haute qualité des

sites concernés par le projet,

- Rationaliser les réseaux de télécommunication et activer le contrat de qualité des services.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

Niveau d'avancement des travaux et réalisations de 2019 :

Convention conclue entre le ministère de la justice et le ministère des technologies de télécommunications et de l'économie numérique pendant le mois de novembre 2017, appel à la manifestation et version finale du cahier des charges validée.

Difficultés :

- Changement de la source de financement (projet financé initialement via les ressources du fonds de développement des télécommunications, puis par les ressources d'un prêt extérieur de la banque africaine de développement).
- Ajout d'un nouveau service qui concerne une étude sur la conception d'un service internet et son implantation causant la révision du cahier des charges.
- D'autre part, des modifications proposées au niveau du cahier des charges de la part du bailleur (la banque africaine de développement) préparés par l'équipe technique, ce qui a amené à préparer plusieurs versions de cahier des charges avant de valider la version définitive.
- Longueur des procédures de conclusion des marchés conformément au prêt extérieur octroyé de la banque africaine de développement (procédures dépassant l'année).

Réalisations de 2019 :

Publication de la manifestation d'intérêt, rapport d'évaluation du dépouillement préliminaire transmis à la commission supérieure des marchés puis à la banque africaine de développement pour répondre au rapport d'évaluation du dépouillement préliminaire, étape actuelle concernant la validation de la version définitive du cahier des charges.

Le projet du réseau national intégré de l'administration de la justice

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions
-------------------------------------	--------------------------------------	---

fonds (PAP2019) (1)		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
1000	0	-1000	0%

Les crédits alloués sur les ressources du crédit extérieur ne sont pas décaissés vu la longueur des procédures de conclusion des marchés, en notant que toutes les ressources du prêt extérieur sont inscrites au niveau de AMED et ADEB en 2019 dans le programme « e-gouvernement »

6) Principales réalisations pour le projet de mise en œuvre des fibres optiques et sans fil externes dans 12 campus universitaires et 19 instituts supérieurs des études technologiques

Présentation du projet :

Le projet de mise en œuvre des fibres optiques et sans fil externes dans 12 campus universitaires et 19 instituts supérieurs des études technologiques vise la mise en place d'un réseau de télécommunication radio sans fil dans les campus universitaires et les instituts supérieurs des études technologiques, il touchera 115 mille utilisateurs parmi les étudiants, enseignants et administratifs, en créant 104 sites (85 sites dans les campus universitaires en plus des instituts supérieurs des études technologiques).

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet vise à :

- Développer l'infrastructure en installant un réseau en fibre optique à haut débit pour connecter les établissements universitaires et l'accès au réseau internet dans les différents campus universitaires.
- Fournir un réseau sans fil extérieur à haut débit et sécurisé au sein de l'espace universitaire permettant aux étudiants, enseignants et administratifs l'accès au réseau internet de n'importe quel endroit via un login et mot de passe pour chaque utilisateur.
- Fournir des prestations de services de télécommunications au profit des étudiants, enseignants et administratifs notamment IPv6, VOIP, Visioconférence.,

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

Niveau d'avancement des travaux :

Préparation du cahier des charges en 2019, appel à la concurrence, préparation du rapport de dépouillement financier et technique, présentation du rapport à la commission des marchés.

Difficultés :

- Actualisation du cahier des charges plusieurs fois en ajoutant de nouveaux services.
- Report de l'ouverture des offres pour un mois vue les problématiques techniques enregistrées en se basant sur l'application des achats à distance « TUNEPS » et l'obligation pour les fournisseurs de fournir les offres via cette application
- Longueur des procédures de conclusion des marchés.

Le projet de mise en œuvre des fibres optiques et sans fil externes dans 12 campus universitaires et 19 instituts supérieurs des études technologiques

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
1000	0	-1000	0%

* Le montant de 3707 MD a été comptabilisé dans le PAP pour le paiement de quatre projets notamment le projet du réseau national intégré de l'administration des communes, en raison du report du projet de couverture des établissements éducatifs avec le réseau des télécommunications pour 2020, le montant a été calculé pour les 3 projets restants.

7) Projet de l'infrastructure nationale des informations géographiques (projet au profit du centre national de cartographie et de télédétection)**Présentation du projet :**

Le projet concerne la création d'un système basé sur une base de données numérique visant la mise en place, la maintenance, le stockage, l'analyse, l'extraction et la répartition des données et informations à l'échelle national, régional et international.

Il permettra de fournir à l'Etat des références géographiques unifiées afin d'éviter les

doublons en matière de missions et interventions, et de rationaliser les ressources et valoriser les décisions.

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet permet de :

- Fournir des postes d'emplois.
- Maîtriser les nouvelles techniques et suivre les pays développés.
- Appuyer le partenariat public-privé.
- Simuler les projets et nouveaux plans et étudier les résultats avant l'application effective sur le terrain.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

Attribution d'une contribution financière supportée sur les ressources du fonds de développement de télécommunications depuis 14 avril 2017 au profit du projet d'une valeur de 80 millions de dinars.

Les marchés sont conclus pour les appels d'offre n°04/2017 et 05/2017 en juin 2018, signature de 5 contrats pour l'acquisition de matériels et programmes informatiques (matériels et programmes spécifiques de contrôle des données) et l'implantation des systèmes.

Réception de matériels et systèmes en 2019 au titre de l'appel d'offre numéro 04/2017.

Tableau détaillé d suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit du projet de l'infrastructure nationale des informations géographiques

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
1707	1115,621	591,379	65%

* Le montant de 3707 MD a été comptabilisé dans le PAP pour le paiement de quatre projets notamment le projet du réseau national intégré de l'administration des communes,

en raison du report du projet de couverture des établissements éducatifs avec le réseau des télécommunications pour 2020, le montant a été calculé pour les 3 projets restants.

8) Projet de la structure de la clé publique (au profit du ministère de la défense nationale)

Présentation du projet :

Le **projet de la structure clé publique** vise à publier des cartes intelligentes et fournir des services électroniques sécurisés.

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet vise :

- La mise en place d'une infrastructure pour assurer l'échange de données entre les différentes structures du ministère de la défense nationale et les autres ministères.
- Suivi du progrès technique dans le domaine de la sécurité informatique et l'administration électronique.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

Date de conclusion du marché :

Contrat signé entre le ministère de la défense nationale et le ministère des technologies de communication et l'économie numérique du 22 décembre 2017, signature d'une convention de partenariat entre le ministère de la défense nationale et l'agence nationale de la certification électronique le 27 juin 2017.

Publication des appels d'offre et procédures de dépouillement effectuées et la signature des contrats des marchés depuis octobre 2018, projet en cours d'exécution sur trois années de 2018 à 2020.

Niveau d'avancement des travaux :

Pendant 2019, première tranche exécutée : infrastructure de la structure clé publique (PKI)

Difficultés :

Longueur de la durée de paiement des fournisseurs.

Le Tableau détaillé d suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit du projet de la structure clé publique

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
8.000	9.993,878	1.993,878	125%

Inscription de 8.000 Mille dinars dans le PAP au titre de 2018, il était programmé de réaliser ce projet pendant l'année en cours, mais la phase d'ouverture des crédits n'a pas été réalisé, vue que le PAP 2019 a été préparé mi 2018, les prévisions de ce projet n'ont pas été inscrites pour 2019. Le coût du projet est estimé à 11.737,823 mille dinars.

9) Principales réalisations pour le projet de mise en place d'un système de lutte contre les appareils mobiles volés et provenant du marché parallèle réalisé par le centre des études et recherches en télécommunications (CERT)

Présentation du projet :

Le projet vise la mise en place d'une application pour lutte contre les appareils mobiles volés et provenant du marché parallèle

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet vise :

- La protection du consommateur
- Mise en place d'un système central de lutte contre le vol et la falsification et le marché parallèle, et la contribution dans la réalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et la fraude fiscale.
- Renforcer l'application des textes organisant le contrôle du marché et contribuant au développement économique via la préservation de la confiance du consommateur et le renforcement des recettes fiscales nationales.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

Date de conclusion du marché :

Suite à l'appel d'offre infructueux lancé en 2018, le cahier des charges a été révisé et

l'appel d'offres publié pour la deuxième fois le 15 janvier 2019. Le projet est lancé le 10 juillet 2019.

Le centre des études et recherches en télécommunications a réalisé les étapes suivantes :

- Appel d'offres n 01/2019 pour l'acquisition l'hébergement et la maintenance d'un système central de lutte contre le vol et la falsification et le marché parallèle CEIR.
- Evaluation des offres relatives à l'appel d'offres n 01/2019.
- Conclusion du marché : 02/2019 pour l'acquisition d'un système central de lutte contre le vol et la falsification et le marché parallèle.
- Appel d'offres n 06/2019 pour la conception, la création et l'impression des moyens de télécommunications d'un système central national CEIR-N.

Niveau d'avancement des travaux et réalisations de 2019 :

- Matériel du projet livré.
- Logiciels de l'application installés
- Intégrer le système avec l'ensemble des autres applications auprès les intervenants notamment les opérateurs des télécommunications (EIR des opérateurs).
- Coordonner avec certains intervenants sur les mesures d'usage et d'échange d'informations.

Difficultés :

- Retard d'approbation du texte juridique (arrêté) accompagnant la mise en place du système.
- Retard des opérateurs dans la mise en place des applications.
- Fixation du rôle et responsabilité des intervenants dans le projet et leurs interventions, en coordonnant avec les opérateurs sur les mesures d'usage et d'échange d'informations.

Le Tableau détaillé d suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit du projet du centre des études et recherches en télécommunications

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Gestion Développement : 4400	Montant total décaissé : Gestion Développement : 1524	-2876	35%

Inscription de 4400 Mille dinars dans le PAP au titre de 2018, il était programmé de réaliser ce projet pendant l'année en cours, mais la phase d'ouverture des crédits n'a pas été réalisé, vue que le PAP 2019 a été préparé mi 2018, les prévisions de ce projet n'ont pas été inscrites pour 2019.

10) Principales réalisations pour le projet de couverture du réseau de radio transmission numérique réalisé par l'office national de télédiffusion

Présentation du projet :

Le projet concerne la couverture du réseau de radio transmission numérique réalisé par l'office national de télédiffusion permettant la diffusion d'un bouquet numérique exploité à l'échelle nationale ou régionale. Il s'agit de la mise en œuvre de nouvelle antenne radio numérique dans les stations principales et annexes fournissant une large et forte couverture. Ce projet s'inscrit dans le cadre du suivi des techniques numériques comme technique substituant au système de radiodiffusion analogique.

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet permet :

- L'intégration des technologies numériques en stockant et collectant les données : sons et données informatiques.
- Développer la capacité des réseaux de télécommunications à travers la

transmission de certains programmes radio numérique avec un ensemble de services supplémentaires sous forme de bouquet numérique avec la même capacité destinée à un seul programme analogique permettant un usage économique du spectre de fréquences conformément aux engagements internationaux notamment avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) exigeant un passage à la télédiffusion numérique et libérer le spectre pour la cinquième génération du téléphone mobile.

- Amélioration de la qualité des services.
- Economie de l'énergie.

Evaluation de l'avancement des travaux : (Date de conclusion du marché, niveau d'avancement des travaux, difficultés rencontrées par le projet et les causes)

L'office national de télédiffusion a réalisé les étapes de numérisation des réseaux de télédiffusion :

Etape1 :

Implantation et expérimentation des antennes de télédiffusion numérique (selon la technique DMB) dans les stations Bouguernine, Zaghouène, Cap Rand dans le programme de coopération internationale avec IRAIWAY Italie en 2009.

Etape2 :

A partir de 2018, le renouvellement de plateforme +DAB du réseau de transmission terrestre numérique et l'acquisition des unités d'intégration, des unités de cryptage et de décryptage, avec l'acquisition de 4 antennes radio numérique des stations de Zaghouène, Bouguernine, Kachbata et Cap Rand pour un coût de 1,325 MD.

Etape3 :

S'étend sur 2019 et concerne l'exécution progressive des projets d'acquisition des antennes de radiodiffusion numérique afin d'atteindre la couverture intégrale du réseau, l'office a continué en 2019 a réalisé le projet de renouvellement de la plateforme +DAB pour le réseau de transmission numérique terrestre, l'acquisition, l'installation, l'exploitation des nouvelles antennes radio numérique dans plusieurs stations (notamment les stations Ghraba, Torza, Ain Drahem, et Krraa) d'une valeur de 0,650 MD.

L'acquisition par l'office de :

- Equipements de mesure d'un coût de 0,200 MD.
- Les connexions hertziennes et actualisation du réseau national des bandes hertziennes et autres matériels à un coût de 1,700 MD pour l'amélioration et la

sécurisation du réseau de couverture radio en plus du réseau de télédiffusion numérique terrestre.

Le Tableau détaillé d suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit de l'office national de télédiffusion

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Selon le PAP* : subvention totale de 37.876	Montant total décaissé : subvention totale : 36.738	-1.138	97%
Subvention de gestion : 27.336	Subvention de gestion : 28.936		
Subvention de développement : 10.540	Subvention de développement : 7.802		

* Les prévisions de dépenses au niveau du document budgétaire actualisé de l'établissement pour 2019 approuvées dans la limite de 40.176 MD (subvention de gestion : 28.936 + subvention : 11.240) soit taux d'exécution de 91,5%.

11) Principales réalisations pour le projet de mise en place d'un système national de pré détection des attaques de déni de services (DDoS)

Présentation du projet :

Acquisition et installation du système national de pré détection des attaques de déni de services à travers les données reçues par l'agence nationale de la sécurité informatique parmi les opérateurs des réseaux publics de télécommunications. Suite à la détection d'attaque, une alerte est transmise aux opérateurs des réseaux publics de télécommunications pour prendre les mesures techniques préventives nécessaires.

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet permet une sécurisation des plateformes hébergeant les services électroniques et en ligne des attaques de déni de services, assurant une protection des risques menaçant la sécurité économique numérique et la sécurité générale, renforçant l'environnement et les exigences de la confiance numérique.

Evaluation de l'avancement des travaux :

Niveau d'avancement des travaux :

Achèvement de l'implantation du système, sa connexion et son activation avec les opérateurs des réseaux publics des télécommunications.

Réalisations de 2019 :

Les exigences des dispositions du marché n 01/2018 ont été appliquées et concernent l'acquisition, l'installation, la connexion et l'activation du système avec les opérateurs des réseaux publics de télécommunications, et réaliser des sessions de formation au profit des agents de l'agence.

Difficulté :

Les services de l'agence nationale de la sécurité informatique s'efforcent à surmonter les difficultés organisationnelles pour animer les mécanismes d'interaction rapide et continue avec les services concernés auprès des réseaux publics des télécommunications. Ce système est le premier à l'échelle nationale que ce soit au niveau technique ou organisationnel demandant plus de temps pour l'expérimentation.

Le Tableau détaillé de suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit de l'agence nationale de la sécurité informatique

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Selon le PAP* : subvention totale de 5625	Montant total décaissé : subvention totale : 4462,006	1162,994	80%
Subvention de gestion :3.535	Subvention de gestion :3303,500		

Subvention de développement :2.090	Subvention de développement :1158,506		
* Les prévisions de dépenses au niveau du document budgétaire actualisé de l'établissement pour 2019 approuvées dans la limite de 5430 MD.			

12) Principales réalisations pour le projet de l'agence technique de télécommunications

Présentation du projet:

L'agence technique des télécommunications a été créée conformément au décret n°4506 de 2013 du 6 novembre 2013 relatif à la création de l'agence technique des télécommunications et la fixation de son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement, modifié et complété par le décret n°985 de 2017 du 15 août 2017.

L'agence technique des télécommunications est une structure exécutive assurant l'appui technique de l'autorité judiciaire pour le traitement et l'investigation dans les crimes du système d'information et de communication conformément à l'article 2 du décret de création et notamment :

- Réception et traitement des autorisations d'investigation et d'examen des crimes de systèmes d'information et de communication émis par l'autorité judiciaire conformément à la législation en vigueur.
- Coordination avec les divers opérateurs des réseaux publics des télécommunications et les opérateurs des réseaux d'accès et les fournisseurs des services de télécommunications conformément à la législation en vigueur.

Contribution du projet dans le soutien à l'investissement et au développement, et l'amélioration des services :

Ce projet contribue au contrôle de l'internet et la collecte des preuves à travers des autorisations judiciaires légales, et par la suite, la protection de l'espace cybernétique et les systèmes nationaux des risques cybernétiques.

Evaluation de l'avancement des travaux :

Les missions de l'agence sont liées à l'exploitation du système national du contrôle des télécommunications et son lien avec les projets de développement pour l'amélioration et l'exploitation du système selon la loi organique n°63 de 2004 relative à la protection des

données personnelles.

Le Tableau détaillé d suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit de l'agence nationale de la sécurité informatique

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
subvention totale du fonds pour l'ATT 58.684 MD	Montant total décaissé : subvention totale : 5211,616 MD	53472,384 MD	8,8%
Subvention de gestion: 1.482	Subvention de gestion: 1522 MD		
Subvention de développement : 57.202	Subvention de développement: 3689,616 MD		

- **Principales réalisations, activités et grands projets réalisés du sous-programme2 « Services postaux intégrés » :**

1) Principales réalisations, activités et projets liés à l'extension du réseau postal et la fourniture de la couverture des services postaux au niveau des communes :

Présentation des réalisations, activités et projets :

Dans le cadre de la fourniture et le rapprochement des services postaux du citoyen et le soutien de l'effort de l'Etat dans l'aménagement territorial, les projets et activités suivants ont été réalisés en 2019 :

- Améliorer l'infrastructure du réseau commercial : réaménagement des bureaux, construction de nouveaux bâtiments, aménagement des bâtiments, coût : 10,912 MD.
- Extension du réseau postal et amélioration de la couverture postale avec

l'acquisition des immeubles commerciaux pour la création des bureaux postaux d'une valeur de 3,001 MD.

- Aménagement des complexes postaux intégrés et amélioration des plateformes de tri et des services logistiques et les centres de répartition d'une valeur totale de 424 MD.
- Dans le cadre du rapprochement des services au citoyen, 25 voitures ont été acquises pour la poste mobile d'un montant de 3,460 MD.
- Renforcement du système de sécurité des différentes structures de l'office national de la poste à travers la mise en place des systèmes d'alerte et des systèmes de contrôle visuels d'un montant de 249 mille dinars.
- Assurer le transport pour tout le territoire tunisien dans les meilleurs délais et le renouvellement du parc automobile d'un coût de 2.438 mille dinars.
- La poste tunisienne œuvre à moderniser l'infrastructure des structures du réseau commercial en se basant sur un plan architectural unifié comme adopté à l'échelle internationale notamment pour l'espace client. Ce plan a touché 66 bureaux de postes en 2019 et va être généralisé en réalisant une moyenne de 70 bureaux par an.
- Renforcement du réseau de la poste en créant 15 bureaux de poste en 2019 :
 - 9 bureaux de poste catégorie 2 : Zarmdine Manar (monastir), Menzel Bouzelfa et Dakhla (Nabeul), Fahs Saada (Zaghouène), zone touristique (Mahdia), MaktharHached (Siliana), Sidi Bouzid Alahouèz, Tataouine Nour, Borgo Mall (médenine)
 - 6 bureaux de poste catégorie C : guichet unique Amed (Tunis), Beni Mhamed (Kebili), Om Heni (Bizerte), Mida (Gabes), Mghilla (Sidi Bouzid), Madhar (Médenine).

Contribution du projet dans l'amélioration de l'infrastructure de télécommunications et pousser l'investissement et le développement et l'amélioration des services:

Les projets réalisés ont permis le rapprochement des services postaux du citoyen et l'amélioration de la qualité des services et éviter l'encombrement des bureaux de postes.

Evaluation de l'avancement des travaux

Le taux de réalisation est estimé à 52%, par contre certains projets ont connu des retards pour les raisons suivantes :

- Appel d'offres infructueux
- Certains fournisseurs n'ont pas honoré leurs engagements
- Retard dans le lancement des appels d'offres

2) Principales réalisations, activités et projets liés à la généralisation des moyens de paiement électronique au niveau des bureaux de poste :

Présentation des réalisations, activités et projets :

Dans le cadre de l'encouragement de l'usage des canaux de paiement électronique et la réduction des transactions avec les billets, des investissements de 2,619 MD ont été programmés pour l'acquisition des distributeurs monétaires des billets et de 385 MD pour améliorer des systèmes monétiques.

Dans le même cadre, en coordination avec le ministère des affaires sociales, une carte prépayé « Carte sociale » a été émise au profit des bénéficiaires du programme national d'aide aux familles nécessiteuses et à revenu limité pour obtenir les montants des mandats émis à leur profit et les encourager à utiliser les canaux de paiement électronique et réduire les transactions des billets monétaires dans les bureaux postaux d'un montant de 2,093 MD.

Renforcer les réseaux monétiques de la poste tunisienne pour atteindre 400 distributeurs automatiques des billets jusqu'à la fin de 2019 contre 324 en 2018.

Le nombre total des appareils terminaux de paiement électronique dans les bureaux de poste est de 102 appareils.

Contribution du projet dans l'amélioration de l'infrastructure de télécommunications et pousser l'investissement et le développement et l'amélioration des services :

Les différentes activités et projets ont contribué à l'encouragement des transactions électroniques et alléger l'encombrement dans les bureaux postaux avec des distributeurs automatiques multifonctionnels.

Evaluation de l'avancement des travaux des activités et projets :

- Retard dans la publication des appels d'offres pour acquérir des distributeurs de billets (tranche3).
- Retard dans la publication des appels d'offres pour acquérir les terminaux de paiement électronique (tranche2).

Le Tableau détaillé d suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit de l'office national de la poste			
En mille dinars			
Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Selon le PAP 2019 : subvention de développement 42000 MD	0	42000	0%
<p>Dépenses de développement au profit de l'office national de la poste de 42000 mille dinars inscrites dans le PAP 2019 qui a été préparé en octobre 2018, les prévisions de développement intégrées dans le document du budget de l'office national de la poste en 2019 approuvé par l'arrêté du ministre des technologies de communication et de l'économie numérique n 18 du 5 février 2019 en s'élevant à 62000 mille dinars dont 48840 mille dinars une subvention des recettes du fonds de développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Néanmoins, malgré la réalisation d'un programme d'investissement de 32261 mille dinars des ressources de la poste tunisienne, il n'y a pas eu de crédits au titre de 2019 du fonds de développement des télécommunications au profit de l'office national de la poste.</p>			

3- Résultats de la performance et exécutions budgétaires du programme « Infrastructures de télécommunications et postales » pour 2019 :

3-1 Présentation de l'exécution du budget du programme :

Tableau n°3

Exécution du budget du programme pour 2019 par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense

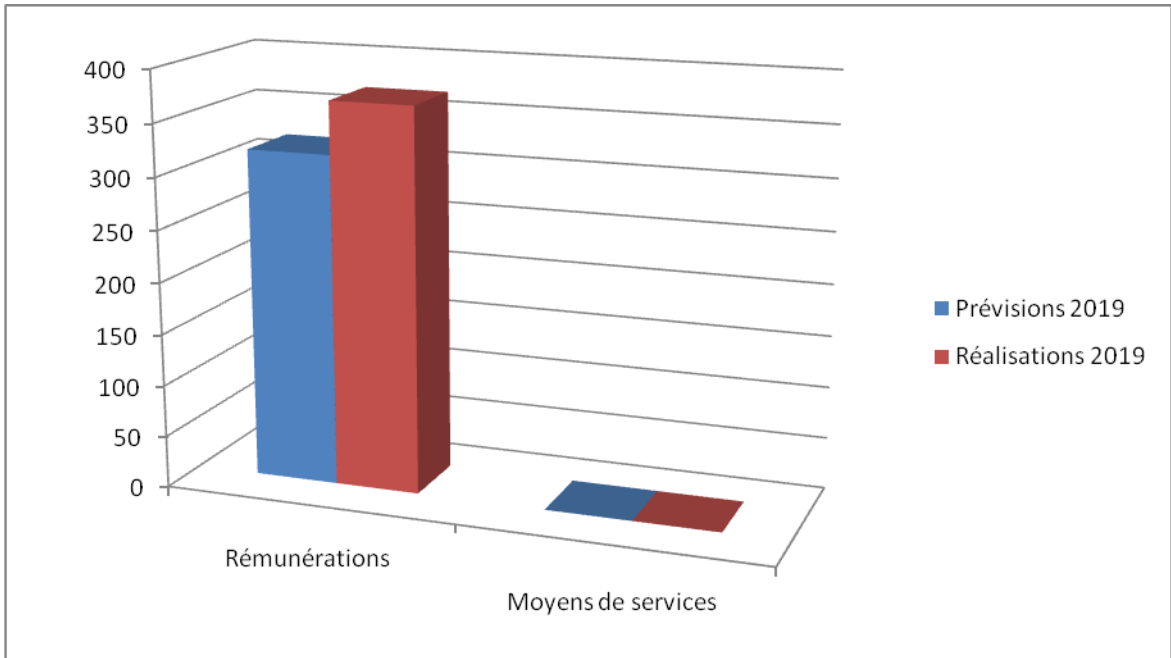
En mille Dinars

Libellé de la dépense	Prévisions 2019*	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion	319,188	319,188	369,752	50,564	116%
Rémunérations	319,188	319,188	369,752	50,564	116%
Moyens de services	0	0	0	0	
Interventions publiques	0	0	0	0	
Dépenses de développement	0	0	0	0	
Investissements directs	0	0	0	0	
Financement public	0	0	0	0	
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	**				
Total des dépenses sur les ressources générales de l'Etat	319,188	319,188	369,752	50,564	116%
Fonds de trésorerie	166,294	166,294	74083,455	-92210,545	44,5%
Sur les projets du programme	22109	22109	26147,833	4038,833	118,3%
Subventions au profit des établissements inscrites au programme 1 (dépenses de gestion+dépenses de développement)	144185	144185	47935,622	-96249,378	33,25%
Total Général (budget général +fonds)	166613,188	166613,188	74453,207	-92159,981	44,7%

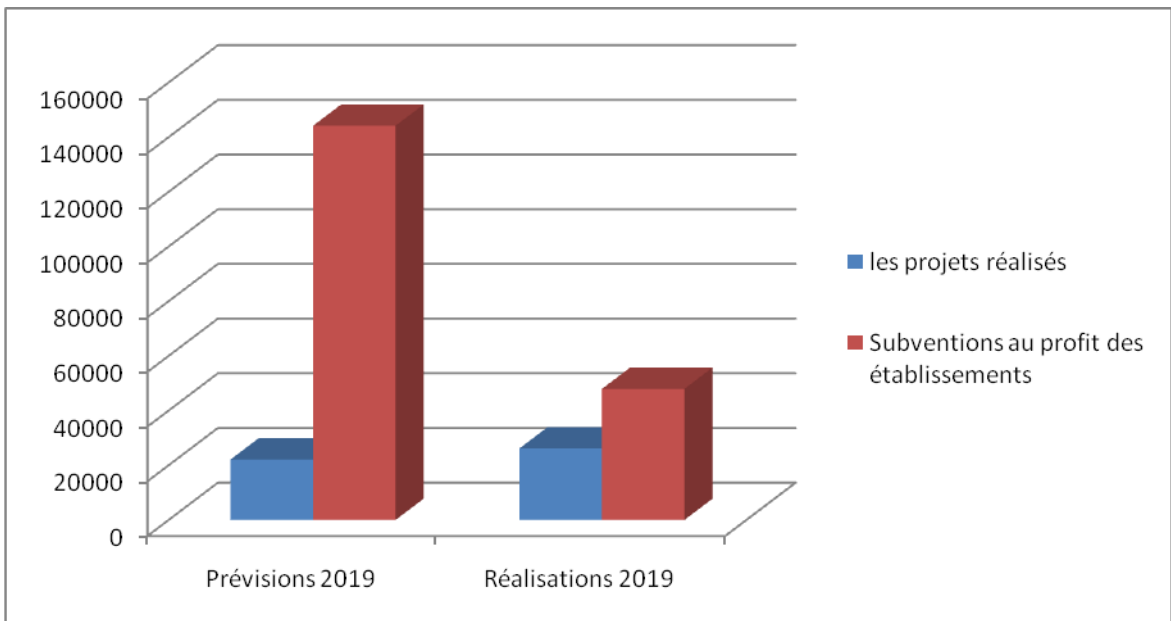
(*) Selon le document du PAP 2019

(**) à signaler qu'un montant de 1000 mille dinars sur les ressources des prêts extérieurs pour le programme 1 a été inscrit dans le PAP 2019. Suite à l'inscription des ressources sur le crédit extérieur dans l'application AMED et ADEB en 2019 au sein du programme « e-gouvernement », il n'y a pas eu inscription des crédits au sein du programme « infrastructure de télécommunications et postales » pour ne pas les comptabiliser deux fois.

Graphique 3 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions budgétaires du programme 1 pour les ressources générales du budget pour 2019



**Comparaison entre réalisations et les prévisions budgétaires du programme 1 pour
Dépenses sur le fonds de télécommunications 2019**

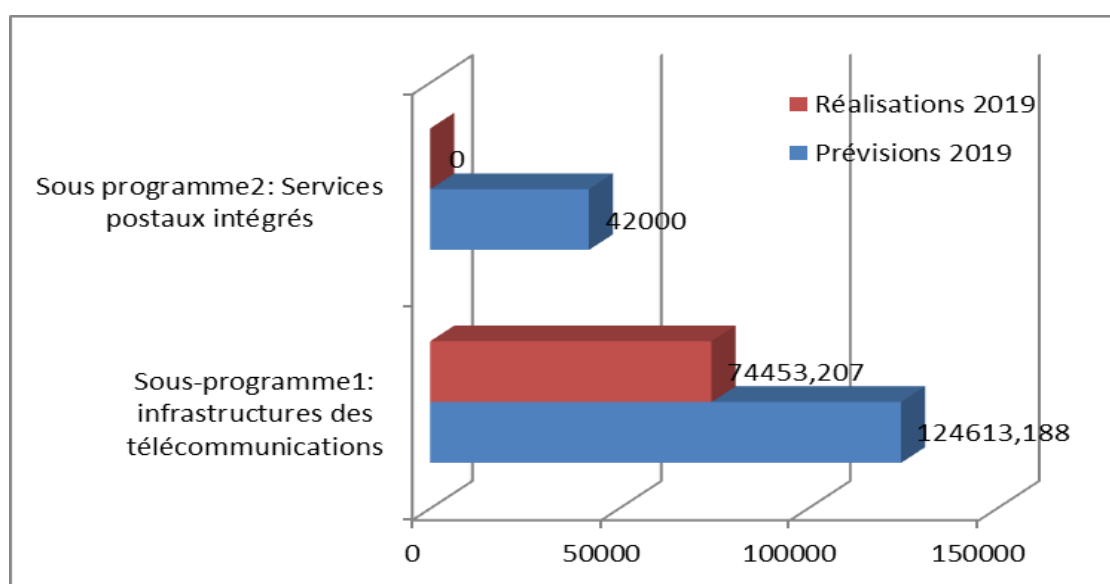


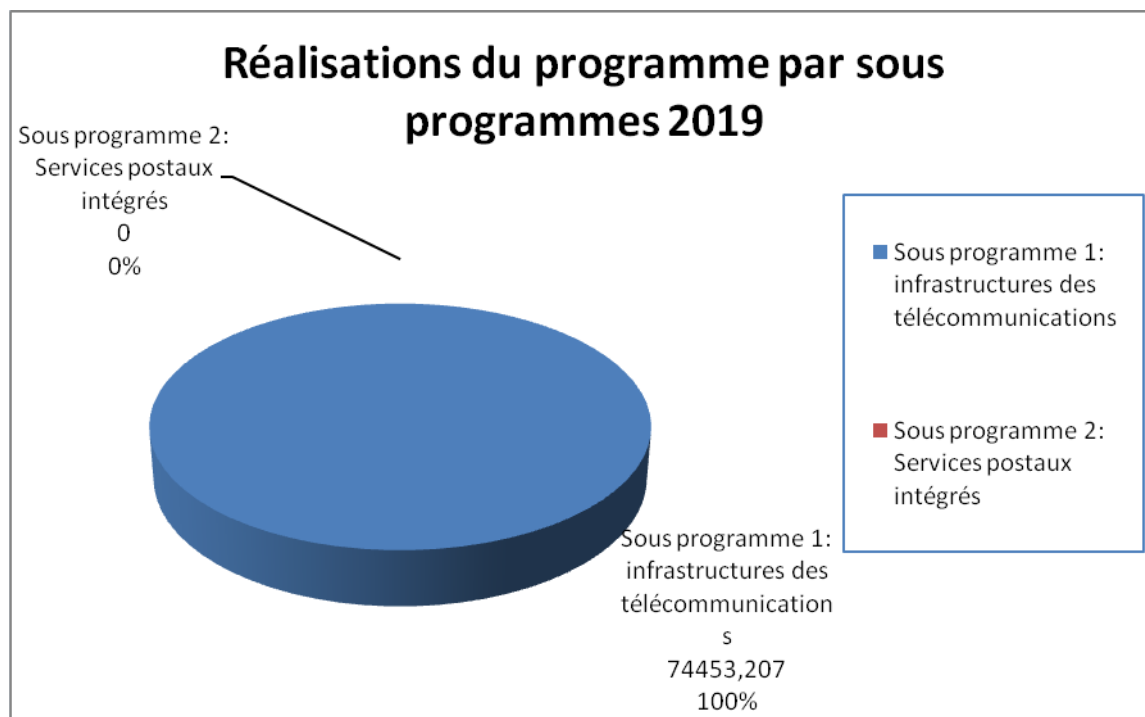
**Tableau n°3 : Exécution du budget du programme pour 2019
par rapport aux prévisions : Répartition par sous-programme
(crédits de paiement)**

En mille dinars

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Sous-programme1: infrastructures des télécommunications	124613,188	124613,188	74453,207	-50159,981	59,7%
Gestion	319,188	319,188	369,188	50,564	116%
Développement	0	0	0	0	0%
Ressources des crédits extérieurs	0	0	0	0	
Fonds de développement des télécommunications	124294	124294	74083,455	-50210,545	60%
Sous programme2: Services postaux intégrés	42000	42000	0	-42000	0%
Gestion	0	0	0	0	0%
Développement	0	0	0	0	0%
Fonds de développement des télécommunications	42000	42000	0	-42000	0%
Total	166613,188	166613,188	74453,207	-92159,981	44,7%

Graphique n°4 : Comparaison des réalisations et des prévisions du budget des sous-programme pour 2019





Le graphique montre que le budget du programme « infrastructures des télécommunications et postales » exécuté en 2019 est composé d'un seul sous programme « infrastructures des télécommunications ».

Le budget du sous programme « services postaux et intégrés » représente la subvention de l'office national de la poste provenant du fonds de développement des télécommunications estimé à 42 MD. Il est à noter malgré la subvention non reçu par l'office, ce dernier a réussi à réaliser des activités et projets de 32 MD de ses ressources propres permettant d'atteindre les objectifs du sous programme « services postaux intégrés »

3-2 Présentation et analyse des résultats de la performance :

Objectif 1-1-1 : Améliorer l'infrastructure des télécommunications :

Fournir des infrastructures et logistiques pour renforcer l'environnement et les exigences de la confiance numérique permettant de se prémunir des risques menaçant la sécurité de l'économie numérique et la sécurité publique. Cet objectif reflète les dispositions du code des télécommunications exigeant la fourniture des services intégrés.

Objectif 1-1-1 : Améliorer l'infrastructure des télécommunications :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	1.1.1.1. Taux de couverture des zones blanches.	%	70%	54%	77,14 %	100%	82%	82%
	1.1.1.2. Taux de connexion des administrations et établissements publics aux réseaux nationaux intégrés administratifs. (non adopté en 2018)	%	25,7			68,5	37,5%	55%
	1.1.1.3. Nombre des téléphones mobiles et tablettes numériques approuvé par le centre des études et recherches des télécommunications.	%	2,6 Millions	2,595 Millions	100%	2,8 Millions	2,650 Millions	95%
	1.1.1.4. Taux d'exécution du projet.	%	85%	44,8%	52,7%	90%	8,8%	9,7%
	1.1.1.5. Taux de couverture du réseau de télédiffusion numérique		52%	52%	100%	82%	82%	100%
	1.1.1.6. Taux de réponse des accidents cybernétiques de type des attaques de déni de services	%	-	-		70%	0%	0%

Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les prévisions pour 2019 :

Indicateur 1.1.1.1 : Taux de couverture des zones blanches :

Le taux de réalisations a enregistré une valeur de 82% due aux raisons suivantes :

- Traiter la problématique liée à l'affectation des terrains pour l'implantation des réseaux de télécommunications, que rencontre l'opérateur.
- Lenteur des procédures administratives pour l'octroi des autorisations (multiplicités des intervenants).
- Problématique de raccordement de certains sites en électricité et retard enregistré dans cette opération.

Indicateur 1.1.1.2 : Taux de connexion des administrations et établissements publics aux réseaux nationaux intégrés administratifs :

Pour cet indicateur, un ensemble de projet regroupés ont été programmés pour lier 3006 sites à travers :

- 1-Implantation du réseau national intégré de l'administration (RNIA2)
- 2- Implantation du centre d'activation du réseau (NOC)

- 3- Implantation du réseau national intégré de l'administration des communes (RNIA3)
- 4- Implantation du réseau national intégré de l'administration de la justice (RNIA4)
- 5- Implantation du réseau pour 1200 écoles et 100 établissements de jeunesse pilotes EDUNET 10.

En 2019, 1123 sites ont été implantés en enregistrant un taux de réalisation de 55% du aux raisons suivantes :

- Perturbation du projet du réseau national intégré de l'administration de la justice (RNIA4).
- Report du projet EDUNET 10 pour 2020 pour revoir son champ d'intervention et rechercher les ressources nécessaires à partir des prêts extérieurs.
- Une légère réduction du nombre minimum des sites pour les projets RNIA2 et RNIA3 de 41 sites.

La chute du rythme d'exécution du projet du réseau national intégré de l'administration 2 causée par le changement de certains sites du projet après le lancement des travaux de connexion au réseau et même après la fin des travaux et la réception des services entraînant la reprise des travaux de la part du complexe des télécommunications. Les établissements concernés ont été reconnectés en tenant compte des nouvelles adresses et la demande de certains établissements de déplacer les équipements du réseau après leur implantation et activation.

Indicateur 1.1.1.3 : Nombre des téléphones mobiles et tablettes numériques approuvé par le centre des études et recherches des télécommunications :

Un taux de réalisation de 95% a été enregistré en 2019. Cette diminution par rapport aux prévisions est due à un ensemble de raisons notamment :

- Augmentation des ventes enregistrées dans le marché des téléphones mobiles et tablettes numériques approuvé par le centre des études, des recherches des télécommunications.

Rythme de réalisation insatisfaisant du projet d'implantation du système de lutte contre les équipements mobiles volés et provenant du marché parallèle du essentiellement à :

- Incapacité du centre d'exploiter le projet malgré un taux d'avancement de la mise en place du système de 80%.
- La campagne de présentation du projet n'est pas lancée (en attendant l'achèvement du projet), le centre a lancé l'appel d'offres pour la conception, la réalisation et l'impression des publicités le 02 décembre 2019.

Indicateur 1.1.1.4 : Taux d'exécution du projet :

Le taux de réalisation est estimé à 9,7% pour 2019, la réduction par rapport aux prévisions est due aux raisons suivantes : L'indisponibilité des ressources humaines spécialisées dans le domaine pour mettre en œuvre le projet.

Indicateur 1.1.1.5 : Taux de couverture du réseau de télédiffusion numérique :

Le taux de réalisation est estimé à 100% pour 2019, la réduction par rapport aux prévisions fixées par l'office national de télédiffusion après la réalisation des projets :

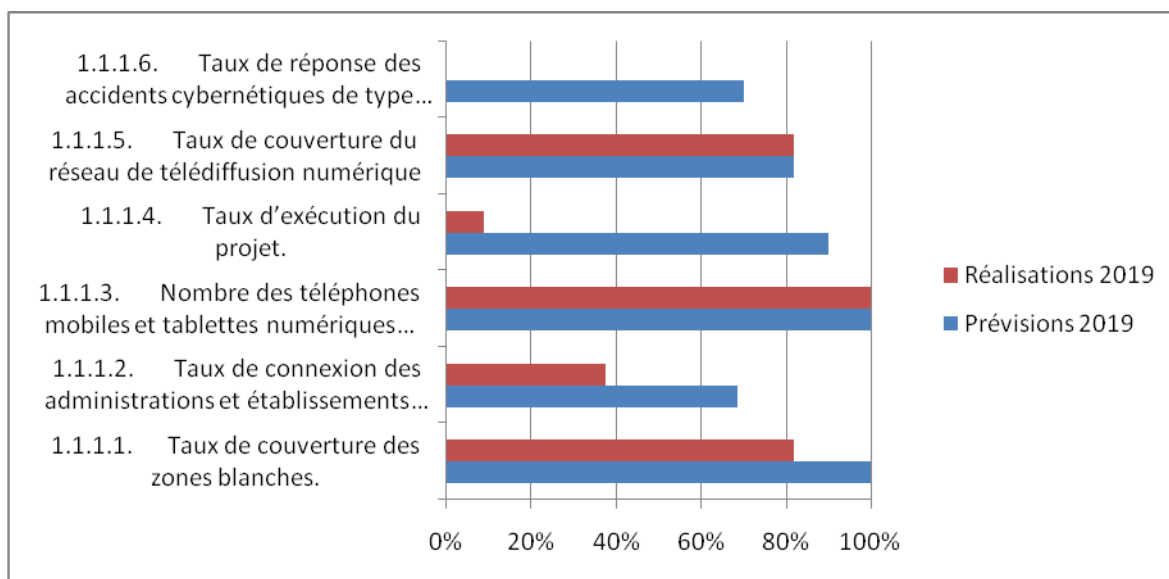
- Acquisition et installation des antennes radios numériques.
- Acquisition des équipements de mesure.
- Acquisition de connexion hertziennes et actualisation du réseau national des bandes hertziennes.

Indicateur 1.1.1.6 : Taux de réponse des incidents cybernétiques de type des attaques de déni de services :

En 2019, le taux de réalisation de cet indicateur n'a pas été valorisé en raison de :

- Retard dans la réalisation du marché malgré la publication de ses résultats au début de 2019, suite à la plainte d'un participant auprès du comité de suivi et de révision, Le traitement du dossier avec le dit comité a nécessité environ 3 mois, qui a abouti à un refus de la plainte et à la confirmation des résultats d'attribution du marché.
- Lenteur du rythme d'implantation réalisée en partenariat avec les opérateurs des réseaux publics des télécommunications pour des raisons techniques.

Comparaison entre les prévisions et les réalisations des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 1.1.1



Objectif 1.2.1: Rapprocher les services postaux du citoyen et contribuer à l'aménagement territorial dans le domaine postal :

- La poste tunisienne s'efforce à fournir des services postaux et financiers postaux à caractère sociaux sur tout le territoire tunisien en veillant à assurer ces services dans les régions rurales à faible rentabilité économique.
- La poste tunisienne veille au suivi du réseau commercial du progrès technologique et la croissance économique et urbaine en fournissant des services postaux avec la qualité requise et au meilleur prix.

Objectif 1.2.1 : Rapprocher les services postaux du citoyen et contribuer à l'aménagement territorial dans le domaine postal :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	1.1.1.7. Taux des communes bénéficiant de la couverture postale : un bureau de poste pour 10 mille habitants ou moins.	%	55%	55%	100%	57%	57%	100%
	1.1.1.8. Taux de bureaux de postes équipés par les moyens de paiement électronique.	%	61%	39%	64%	90%	46%	51%

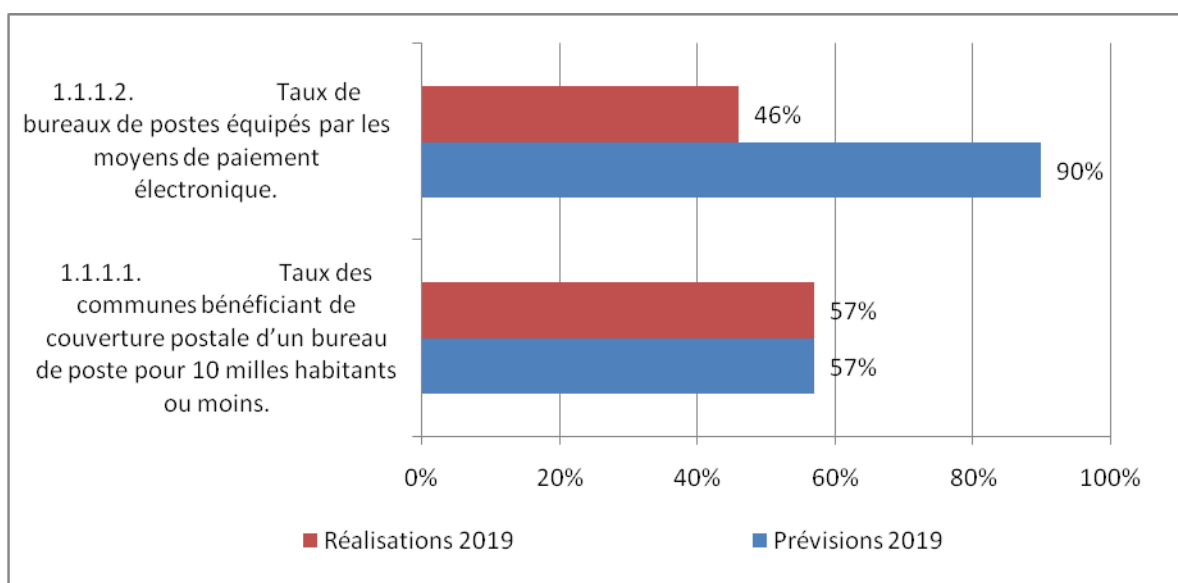
Indicateur 1.2.1.1 : Rapprochement des bureaux de poste équipés par les moyens de paiement électronique :

Le taux de réalisation est estimé à 100% pour 2019, du aux raisons suivantes : La création de bureaux de poste dans les communes souffrant de faible taux de couverture.

Indicateur 1.2.1.2 : Rapprochement des bureaux de poste équipés par les moyens de paiement électronique :

Le taux de réalisation est estimé à 51% pour 2019, la baisse par rapport aux prévisions est due aux raisons suivantes :

- Retard dans la publication de l'appel d'offres pour l'acquisition des distributeurs automatiques des billets (tranche 3)
- Retard dans la publication de l'appel d'offres pour l'acquisition des terminaux de paiement électronique (tranche 2).



4- Orientations futures pour améliorer la performance

- **Orientations futures pour améliorer la performance du sous-programme 1-1 : Infrastructures de télécommunications.**

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
Pour les projets du réseau national intégré de l'administration II et III et couverture des zones blanches	
Changement continue des adresses des sites en cours d'exécution	Invitation continue à anticiper la communication des changements afin de prendre les mesures nécessaires.
Objection des citoyens lors de la mise en place des réseaux	Invitation des autorités locales pour intervenir afin de permettre aux fournisseurs d'installer les stations.
Lenteur des procédures administratives pour l'octroi des autorisations pour effectuer des travaux généraux (multiplicité des intervenants : communes, agence nationale des fréquences...) impactant les délais de réalisation des services.	Coordonner avec les différentes parties pour accélérer les autorisations et permettre aux fournisseurs d'installer les lignes.
Longueur des procédures de paiement des factures des services réalisés	Elaborer des manuels de procédures pour la phase de paiement des projets et améliorer la gestion du fonds de développement des télécommunications en coordination avec les différents acteurs intervenants pour accélérer le paiement des services réalisés.
Pour les nouveaux projets	
Longueur des procédures de conclusion des marchés publics réalisés soit via les ressources du fonds de développement des télécommunications, soit via les ressources du prêt extérieur	Réfléchir sur la possibilité de mettre en place des procédures dans le domaine des technologies de communications garantissant la flexibilité et réduisant les délais vue la rapidité des évolutions technologiques et le manque de pertinence pour certains projets à cause des retards.

- **Orientations futures pour améliorer la performance du sous programme 1-2 : Services postaux.**

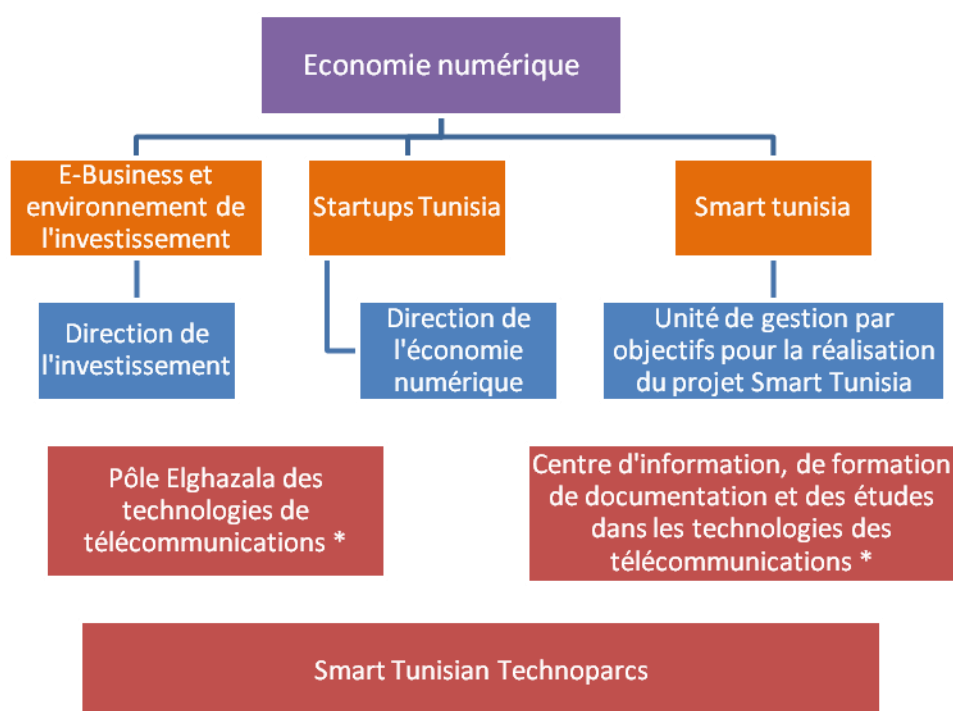
Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
<p>La diminution de la performance du service public en raison de l'inadéquation du cadre législatif et réglementaire.</p> <p>La concurrence dans le domaine des services de la poste rapide et les colis notamment dans les régions à forte rentabilité.</p> <p>De nouveaux intervenants dans le domaine des services financiers notamment les établissements de paiements et les bureaux de change.</p>	<p>Révision du cadre juridique lié aux services postaux intégrés en tant que service public au profit des citoyens.</p> <p>Garantir la flexibilité au niveau de la gestion à travers le changement du statut juridique de l'établissement postal pour le statut de société anonyme à capital détenu entièrement par l'état notamment pour les domaines compétitifs.</p>

Programme 2 : Economie numérique

Responsable de programme : Mr. Sami GHAZELI, directeur général de l'économie numérique, de l'investissement et des statistiques

Référence de nomination : Décision n° 57 du 06 juin 2018

Cartographie du programme



*** Deux établissements fusionnés en 2019 conformément au décret n 352 de 2019 du 29 mars 2019 relatif à la création de l'établissement du pôle technologique « Smart Tunisian Technoparcs » et fixant son organisation administrative et financière et les modalités de son fonctionnement.**

1-Présentation générale du programme « Economie numérique » :

1-1 Principaux objectifs du programme :

La stratégie du programme « Economie numérique » s'inscrit dans le cadre des orientations du plan stratégique national du secteur des technologies de communication et de l'économie numérique « Tunisie numérique 2020 » et le plan national de développement 2016-2020.

Elle consiste essentiellement en la diffusion de la culture numérique en généralisant l'usage des technologies de communication et de l'information dans plusieurs domaines notamment les parcours de l'enseignement, la numérisation des contenus pédagogiques, l'appui à la création de la valeur ajoutée en encourageant la création des projets et le soutien de l'innovation et la créativité. Dans ce cadre, les objectifs et priorités du programme « Economie numérique » sont axées comme suit :

- Le développement de l'environnement des affaires, l'assistance des entreprises et le renforcement de la compétitivité dans le domaine de l'économie numérique.
- L'appui à l'usage des technologies de l'information dans le secteur public et privé.
- Renforcement et développement des programmes de recherche et innovation en améliorant la qualité de la formation en coordination avec les entreprises et structures concernées.
- Réduire le chômage et création d'emploi dans le domaine numérique ; le transfert et appui aux services hors le pays d'origine et à la création des entreprises nationales via l'incitation au développement dans le domaine et la commercialisation de la destination tunisienne comme pôle d'excellence territorial.

1-2 Sous programmes formant le programme « Economie numérique » :



Sous programme 1: E-Business et environnement de l'investissement

Responsable du sous programme: Mr. Chokri Ben Mansour



Sous programme 2: Startup Tunisia

Responsable du sous programme: Mr. Wissem Elmekki



Sous programme 3: Smart Tunisia

Responsable du sous programme: Mme Rim Jarou

Sous-programme1 : E-Business et environnement de l'investissement

Le sous-programme 1 vise à soutenir l'investissement dans le domaine de l'économie numérique à travers :

- L'assistance des entreprises et le renforcement de leur compétitivité.
- Suivi des projets de partenariat entre le secteur public et privé dans le domaine de l'économie numérique.
- Présenter des recommandations visant la promotion des projets de partenariat entre le secteur public et privé.

Sous-programme2 : Startup Tunisia

Le sous-programme 2 vise à faire de la Tunisie une plateforme africaine pour accueillir les startups à travers :

- L'intégration géographique en faisant de la Tunisie un point d'attraction pour implanter les startups HUB.

Sous-programme3 : Smart Tunisia

Le sous-programme 1 vise à appuyer l'investissement et la création d'emploi dans le domaine de l'économie numérique, et le secteur des technologies de l'information et de la communication, et appuyer à la création des entreprises nationales d'excellence à travers :

- Le soutien à l'investissement et la création des emplois dans le domaine de l'économie numérique, et le secteur des technologies de l'information.
- Aider à la création des entreprises nationales d'excellence à travers les mesures suivantes :
 - ✓ Assister les entreprises signataires de la convention cadre du projet « Smart Tunisia ».
 - ✓ Mettre en place les mécanismes d'incitation des investisseurs notamment les subventions de recrutement, la contribution dans les frais de formation pour subvenir aux besoins en matière de main d'œuvre spécialisée.
 - ✓ Assurer l'adéquation des programmes d'enseignement supérieur et de la formation continue en matière de formation de compétences avec les besoins du secteur des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de transfert des services hors le pays d'origine.
 - ✓ Fournir les espaces technologiques adéquats pour l'implantation des sociétés selon les normes internationales.

2-Présentation générale des réalisations stratégiques du programme « Economie numérique »

2-1 Principales réformes et objectifs stratégiques réalisés en relation directe avec le programme :

Elles sont réparties selon les sous programmes comme suit :

Principales réformes et objectifs stratégiques du sous programme 1 : E-Business et environnement de l'investissement :

- Développer les moyens de paiement électronique ou via le téléphone portable.
- Intensifier l'usage des médias électronique notamment par les entreprises privées, contribuant à soutenir l'investissement dans le domaine des médias électroniques.
- Simplifier les procédures administratives liées à ces activités contribuant à augmenter le taux d'investissement.

- Aider à la création des entreprises et l'appui à l'entrepreneuriat pour améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Principales réformes et objectifs stratégiques du Sous programme 2 : Startup Tunisia

Les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés dans ce domaine en 2019 sont :

- L'initiative « Startup Tunisia » :

Cette initiative vise à faire de la Tunisie un pôle d'excellence des startups et à attirer les investissements en créant un environnement incitant l'entrepreneuriat pour la création de ce type d'entreprise selon un modèle économique basé sur l'innovation, utilisant les nouvelles technologies et dirigé par les hautes compétences.

L'initiative « Startup Tunisia » repose sur les éléments suivants :

- Un cadre juridique des Startups : Startup Act : qui représente un cadre juridique favorable à la création et le développement des startups à l'échelle locale et internationale favorisant la culture d'innovation : Parution de la loi n°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux startups et le décret gouvernemental n840 de 2018 du 11 octobre 2018 relatif à la fixation des conditions, procédures et délais d'attribution et retrait du label Startup, l'octroi des incitations et privilèges au titre des startups, et la fixation de l'organisation, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission d'attribution du label startup.
- Le fonds Anava Tunisia : c'est le fonds des fonds spécialisé dans l'investissement dans les startups innovantes en partenariat avec la caisse des dépôts et consignations, représentant un nouveau cadre de financement et d'assistance des startups. Ce fonds s'intéresse au financement des sociétés d'investissements spécialisées dans le financement des startups.
- Développement des compétences : Lancer et soutenir les initiatives pour la mise à niveau des compétences.
- L'intégration géographique : Mettre en place les mécanismes de renforcement de la mobilité des startups sur tout le territoire en partenariat avec les universités, les centres de recherche, les centres des affaires à distance et les pôles technologiques.

Dans le même contexte, le ministère s'efforce à mettre en place des mécanismes de suivi

des startups et des jeunes entrepreneurs en situation de liquidation en activant le mécanisme de pérennisation des startups en coordination avec le ministère des finances et la société tunisienne de garantie. Ce mécanisme vise à encourager les différentes sociétés d'investissement à investir dans les startups.

Principales réformes et objectifs stratégiques du Sous programme3:« Smart Tunisia » :

Les principales réformes et objectifs stratégiques réalisés dans ce domaine en 2019 sont :

- Renforcer les ressources humaines de l'unité « Smart Tunisia »
- Développer le réseau des partenaires de l'unité « Smart Tunisia » au niveau national et international.
- Améliorer la version traditionnelle du salon de l'emploi « Smart Tunisia job fair » pour une adéquation plus efficace des offres et demandes d'emploi, et pour être plus proche des demandeurs d'emploi. La session 2019 a été organisée pour la première fois dans un autre gouvernorat avec le gouvernorat de Tunis.
- A l'échelle institutionnelle, l'intégration de l'établissement du pôle technologique « Elghazala pour les technologies de télécommunications » et le centre d'information, de formation, de documentation et des études en technologies des télécommunications », en créant un établissement public à caractère non administratif sous le nom de pôle technologique « Smart Tunisian Technoparc» Cet établissement permettra de fournir une infrastructure avancée similaire à celle présente chez les pôles technologiques pionniers mondialement contribuant ainsi à attirer les grands investissements à forte valeur ajoutée et à employabilité importante.

Principales réalisations, activités et grands projets réalisés pour l'atteinte des objectifs du programme « Economie numérique » et leur lien avec les dépenses exécutées :

- **Principales réalisations, activités et grands projets réalisés du sous-programme1 « E-Business et environnement de l'investissement » :**
 - ✓ **Services de transfert d'argent via les téléphones portables m-Payment :**

Lancement des services de transfert d'argent via le téléphone portable en partenariat avec le ministère des finances, la banque centrale tunisienne, la société Tunisie monétique, la

poste tunisienne et les opérateurs des réseaux de télécommunications. Ces services consistent en : le virement rapide et sécurisé d'argent de n'importe quels opérateurs de télécommunications d'un compte postal ou bancaire à un autre compte postal et bancaire sans déplacement. La généralisation de ce service sera effectuée progressivement pour toucher toutes les banques et toutes les transactions commerciales quotidiennes.

✓ **La suppression des autorisations :**

- En application des orientations de l'Etat concernant le soutien de l'entrepreneuriat en simplifiant les procédures d'exercice de certaines activités économique, et en vertu des dispositions du décret n°417 de 2018 du 11 mai 2018 relatif à la publication de « la liste exclusive des activités économiques assujetties à l'autorisation et à la liste des autorisations administratives pour la réalisation du projet, et la fixation des dispositions y rattachées, les autorisations ont été supprimées et remplacées par des cahiers de charges relatifs à :
 - Mise en place et exploitation d'un réseau indépendant des télécommunications.
 - Autorisation préalable pour fournir un point d'échange internet.
 - Intégration et réalisation des réseaux publics dans le domaine de l'information et de la télécommunication.
 - Certificat d'approbation de l'exercice d'un expert auditeur dans le domaine de sécurité informatique.
- Etablissement des cahiers de charges relatives aux activités susmentionnées conformément à l'arrêté du ministre des technologies de communication et de l'économie numérique et le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale du 1 octobre 2019.

✓ **Projet de mise en place d'un système d'information unifié de l'investissement :**

Le projet vise à implanter le portail unifié au profit de l'investisseur et les entreprises et le réseautage des systèmes informatiques avec les structures concernées pour 6 services en ligne :

- Déclaration de l'investissement soit liée à un nouvel investissement, à une extension ou à un renouvellement de projet d'investissement en cours d'exécution concernant tous les secteurs (industrie, services, agriculture, tourisme et artisanat).
- Constitution juridique des entreprises.
- Demande de suivi des dossiers d'autorisation.

- Traitement des pétitions.
- Demande de suivi des dossiers de privilèges et d'incitations.
- Demande de suivi des dossiers de projets d'importance nationale.

Ce projet est lancé depuis février 2018. La première phase est achevée avec la mise en ligne de tous les services concernant les investissements dépassant un capital de 15 millions de dinars.

Actuellement, l'effort est déployé pour :

- Le développement et l'amélioration des services offerts par le système :
- Généraliser le système pour couvrir toutes les agences d'investissement.
- Interopérabilité entre tous les systèmes informatiques.

Il est prévu l'achèvement de cette phase à la fin du premier trimestre de 2020.

- **Principales réalisations, activités et grands projets réalisés du sous-programme 2 « Startup Tunisia » :**

- ✓ **Programme « startup Tunisia » :**

Publication de tous les textes juridiques et réglementaires permettant l'activation du programme Startup Act à travers :

- La circulaire de la banque centrale tunisienne aux intermédiaires n01-2019 du 30 janvier 2019 relative aux comptes des startups.
- La circulaire de la banque centrale tunisienne aux intermédiaires n02-2019 du 30 janvier 2019 relative aux virements au titre d'opérations courantes liées à la carte technologique internationale.
- Arrêté du président de gouvernement du 12 février 2019 relatif à la nomination des membres de la commission d'attribution du label des startups.
- Mise en place et développement du portail électronique de startups prévu par l'article 5 de la loi n20-2018 du 17 avril 2018 relative aux startups représentant l'interlocuteur unique des startups pour les procédures administratives y rattachées.
- Application de la loi depuis mars 2019 à travers la réception et le traitement des demandes déposées électroniquement via le portail électronique des startups et attribution de 192 labels de startups jusqu'à la session de décembre 2019 au profit des entreprises dont les dossiers ont été acceptés selon les conditions juridiques et réglementaires.

- Concernant le financement et l'accompagnement des startups se basant sur les composantes principales qui sont le fonds des fonds et les fonds d'investissement spécialisés dans le financement des startups et la mise en œuvre des incitations pour le développement du système des startups. Une amélioration est enregistrée depuis la publication de la loi n47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration de l'environnement de l'investissement organisant, au niveau de l'article 16 et 17, les procédures de mise en place du fonds des fonds et des fonds d'investissement spécialisés et la possibilité d'avoir des parties en devises au sein des fonds afin de doter les startups de compte privé en devise et mobiliser des investissements directs en devises.

✓ **Octroi des privilèges décidés au niveau de loi des startups :**

D'autre part, la plupart des privilèges et incitations décidées au profit des startups ont été mis en œuvre et concernent :

- La subvention Startups fournie par l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant ANETI à partir des ressources du fonds national d'emploi.
- La prise en charge du fonds national de l'emploi de la contribution patronale et celle des salariés dans le cadre du système légal de la sécurité sociale qui représente un privilège géré d'une façon exceptionnelle entre l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant ANETI et la caisse nationale de la sécurité sociale CNSS.
- L'exonération d'impôt sur les sociétés pour les startups.
- Compte spécial en devise et la carte technologique internationale de la part de la poste tunisienne et la plupart des institutions bancaires.
- Congé pour la création de startup.
- Signature de la convention tripartite du 31 décembre 2019 entre le ministère des technologies de communication et de l'économie numérique, le ministère des finances et la société tunisienne de garantie SOTUGAR, relative à l'activation du mécanisme d'assurance « fonds de garantie des startups » visant la garantie des participations des fonds et sociétés d'investissement dans le capital des startups.
- Signature de la convention bilatérale du 31 décembre 2019 entre le ministère des technologies de communication et de l'économie numérique et le comité tunisien de l'investissement TIA, permettant aux promoteurs des startups de créer leurs sociétés en ligne via le portail électronique qui contribuera à la numérisation du processus de formation des sociétés avec la possibilité d'activation du privilège lié au dégrèvement fiscal total de la base imposable de tous les participants du capital

des startups soit les personnes physiques ou morales soit les entreprises et fonds d'investissement.

✓ **L'avancement dans l'exécution de l'axe concernant les mécanismes de financement et d'accompagnement des startups :**

- Signature de la convention du 21 juin 2019 entre la république Tunisienne et la banque internationale de la reconstruction et développement appartenant au groupe de la Banque Mondiale, affectant un montant de 66,9 Millions Euros équivalent à 75 millions de dollars, dans le cadre de la concrétisation du deuxième axe du programme « Startup Tunisia » précité, et relative à la mise en place d'un cadre structurel innovant pour financer et accompagner les startups et les PME innovantes, dont 45 Millions d'euros pour financer le fonds des fonds avec la condition préalable de la formation du fonds des fonds comme mécanisme de gouvernance.
- Création de la société Smart Capital (août 2019) qui est la société de gestion des fonds des fonds pour le financement des Startups, qui dirige le portail électronique des startups conformément à l'article 5 de la loi n20-2018. Une société de gestion du fonds INNOVATECH pour gérer le financement, l'accompagnement de la transition numérique et la mise à niveau des PME innovantes.

Principales réalisations :

Le projet est constitué de 4 axes principaux représentés par :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Publication de la loi n20-2018 du 17 avril 2018 relative aux startups visant la mise en place d'un cadre motivant la création et le développement des startups notamment sur l'innovation et les nouvelles technologies et la réalisation d'une forte valeur ajoutée et une compétitivité à l'échelle nationale et internationale.- Les mécanismes de financement et d'accompagnement : mise en place d'un cadre structurel.- Développement des compétences : Mettre en place et réaliser les programmes de développement de compétences dans le domaine de programmation informatique et la création des projets innovants.- L'intégration géographique : Créer une dynamique des startups cohérente et complémentaire aux niveaux territorial, national et local. |
|--|

Contribution des réalisations, activités et projets au soutien de l'investissement et l'innovation :

- Le projet de loi vise de faire de la Tunisie une destination régionale d'excellence et un cadre national incitant à créer et attirer les startups. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Startup Tunisia » visant à faire de la Tunisie un pôle des startups du sud de la Méditerranée, le monde arabe et le continent africain.
- Afin d'encourager et inciter la jeunesse à créer des startups, le projet de loi a prévu un congé pour la création de startup pour les agents exerçant dans le secteur public et privé. Il stipule également les mécanismes de financement et incitations de nature fiscale et les facilités liées à la loi de change et les opérations d'import et export, en plus de la prise en charge de l'Etat frais d'enregistrement des brevets et la fourniture d'un mécanisme de garantie de l'investissement des startups en s'orientant vers l'adoption de mesures de liquidation à l'amiable pour inciter les jeunes et réduire leur réticence envers l'investissement.

Evaluation de l'avancement des travaux des activités et projets :

Publication d'une batterie de textes juridiques et règlementaires pour l'activation du programme Startup Act à travers :

- La loi n20-2018 du 17 avril 2018 relative aux startups
- Le décret gouvernemental n°840-2018 du 11 octobre 2018 relatif aux conditions, procédures et délais d'attribution et retrait du label Startup et l'octroi des encouragements et privilèges au titre de startup.
- La circulaire de la banque centrale tunisienne aux intermédiaires n° 01-2019 du 30 janvier 2019 relative aux comptes des startups.
- La circulaire de la banque centrale tunisienne aux intermédiaires n02-2019 du 30 janvier 2019 relative aux virements au titre d'opérations courantes liées à la carte technologique internationale.
- Arrêté du président de gouvernement du 12 février 2019 relatif à la nomination des membres de la commission d'attribution du label des startups.

La mise en place et le développement du portail électronique de startups prévu au niveau de l'article 5 de la loi n20-2018 du 17 avril 2018 relative aux startups représentant l'interlocuteur unique des startups pour les procédures administratives y rattachées.

Application de la plupart des privilèges et incitations décidés pour le soutien des startups.

Concernant le financement et l'accompagnement des startups se basant sur les composantes principales qui sont le fonds des fonds et les fonds d'investissement spécialisés dans le financement des startups et la mise en œuvre des incitations pour développement du système des startups. Une amélioration est enregistrée depuis la publication de la loi n47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration de l'environnement de l'investissement organisant, au niveau de l'article 16 et 17, les procédures de mise en place du fonds des fonds et des fonds d'investissement spécialisés et la possibilité d'avoir des parties en devises au sein des fonds afin de doter les startups de compte privé en devise et mobiliser des investissements directs en devises.

- Signature de la convention du 21 juin 2019 la république Tunisienne et la banque internationale de la reconstruction et développement appartenant au groupe de la Banque Mondiale, affectant un montant de 66,9 Millions Euros équivalent à 75 millions de dollars, dans le cadre de la concrétisation du deuxième axe du programme « Startup Tunisia » précité, et relative à la mise en place d'un cadre structurel innovant pour financer et accompagner les startups et les PME innovantes, dont 45 Millions d'euros pour financer le fonds des fonds avec la condition préalable de la formation du fonds des fonds comme mécanisme de gouvernance.
- Création de la société Smart Capital (août 2019) qui est la société de gestion des fonds des fonds pour le financement des Startups, qui dirige le portail électronique des startups conformément à l'article 5 de la loi n20-2018. Une société de gestion du fonds INNOVATECH pour gérer le financement, l'accompagnement de la transition numérique et la mise à niveau des PME innovantes.
- Mise en place d'un portail électronique pour les startups :

L'équipe de travail chargé de la concrétisation du programme "Startup Tunisia" et formé par des volontaires du secteur privé avec des représentants de l'administration (Task Force Startup) a réalisé et installé un portail électronique des Startups et a été testé (Beta Testing) pendant le mois de mars 2019, aboutissant à l'exécution d'un processus complet pour le dépôt des demandes de qualification pour l'octroi du label Startup, étudié par le comité d'attribution du label Startup –Collège des startups- lors de la première réunion officielle du 4 avril 2019. L'annonce officielle de l'opérationnalisation du startup act est effectuée à l'occasion de la cérémonie organisée sous le patronage du président du gouvernement à Dar Dhiefa le 5 avril 2019.

Depuis cette date, des sessions mensuelles sont organisées sans interruption pour la qualification au label Startup.

L'application de la loi depuis mars 2019 en recevant et traitant les demandes déposées électroniquement via le portail électronique des startups. L'attribution de 192 labels Startups entre avril et Décembre 2019 au profit des entreprises dont les dossiers ont été acceptés selon les conditions légales et réglementaires.

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
2350 MD	0	0	0%

Les interventions du programme "Startup Tunisie" en relation avec le fonds de développement des télécommunications en cours de mise en œuvre en coordination avec les structures concernées.

- **Principales réalisations, activités et grands projets réalisés du sous-programme 3 « SmartTunisia» :**

1) Principales réalisations, activités et projets liés à l'attractivité des investisseurs et l'encouragement à créer les emplois et le développement des compétences des ressources humaines selon l'objectif 2.3.1 et 2.3.2 :

Présentation des réalisations, activités et projets :

-Le salon de Smart Tunisia pour l'emploi Smart Tunisia Job Fair 2019 : le 28 novembre 2019 au pôle technologique technologique ElGhazala à Tunis et 10 décembre 2019 à l'école nationale des ingénieurs à Sousse.

-Le salon de l'emploi orienté vers les demandeurs d'emploi dans le secteur des technologies de l'information et de communication en partenariat avec la Fondation Tunisie pour le développement, l'Association Tunisienne de communication et technologie TACT et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (les centres des métiers et de certification des compétences 4C), l'agence Nationale de l'Emploi et du travail Indépendant (ANETI), Five points, Medianet et l'Agence

Américaine du développement internationale (USAID), cet événement annuel regroupe un nombre important de grandes entreprises (Tunisiennes et internationales) opérant en Tunisie dans le secteur des technologies de l'information et de communication et de l'innovation avec les diplômés dans les spécialités des technologies de l'information, les sciences de gestion cherchant à travailler dans le secteur numérique.

Cette manifestation offre des opportunités dans plusieurs spécialités dans le secteur des technologies de l'information liées à la conception et le développement des programmes, consultations et différentes nouvelles technologies, en plus des métiers en relation notamment avec la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la gestion et les finances.

Ce salon Smart Tunisia Job Fair est destiné aux qualifiés choisis préalablement mais aussi au public afin de rencontrer les entreprises exposantes et de participer aux autres activités organisées notamment les sessions de formation et de préparation à la vie professionnelle et le coaching pour les entretiens d'embauche ainsi que les conférences animées par les spécialistes dans le domaine.

Contribution des réalisations, activités et projets liés à l'attractivité des investisseurs et l'encouragement à créer les emplois et le développement des compétences des ressources humaines selon l'objectif 2.3.1 et 2.3.2 :

L'unité a réalisé des missions de prospection (roadshows) et de vulgarisation dans de nombreux pays d'Europe et d'Afrique.

Conclusion de 13 conventions avec les sociétés actives dans le domaine des technologies d'information et de communication en 2019 s'engageant à la création de 3615 emplois pendant la période 2019-2021.

Poursuite de l'étude des dossiers des entreprises ayant des conventions de partenariat avec l'unité « Smart Tunisia », pour examiner le degré de leur réponse aux exigences nécessaires pour bénéficier des subventions d'encouragement à l'investissement.

20 dossiers ont été transmis au comité concerné à l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant et le paiement des créances de 15 entreprises.

Evaluation de l'avancement des travaux des activités et projets :

Smart Tunisia a permis de faire connaître le programme dans plusieurs manifestations internationales à l'instar de Symposuim, Gartner.

L'unité a conclu au total 78 conventions avec des sociétés opérant dans le domaine des technologies de la communication s'engageant à créer plus de 19000 emplois.

Le salon de l'emploi « Smart Tunisia job fair » a enregistré la participation de 40 entreprises et environ 1000 diplômés de l'enseignement supérieur. Ces entreprises ont permis de réaliser plus de 800 entretiens d'embauche pendant la manifestation.

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
2280 MD	125,136	2155	5%

Face aux difficultés rencontrées par le programme notamment le financement des activités du budget de l'Etat, la participation à plusieurs manifestations (notamment la manifestation Viva technology) a été abandonnée

Financement de plusieurs activités surtout liées à la vulgarisation et le marketing via les partenaires dans le projet (La société Silatek, la Fondation Tunisie pour le développement), ou via la coopération internationale (coopération britannique- Exception state et la coopération allemande).

2) Principales réalisations de l'établissement du pôle technologique « Smart Tunisian Technoparcs» en liaison avec les objectifs du programme « Economie numérique » :

Présentation de l'établissement :

En vertu du décret gouvernemental n 352-2019 du 29 mars 2019, l'intégration de l'établissement du pôle technologique « Elghazala pour les technologies de la communication » et le centre d'information, de formation, de documentation et des études en technologies des communications », en créant un établissement public à caractère non administratif sous le nom de pôle technologique « Smart Tunisian Technoparcs». Ses principales missions sont :

- Créer et exploiter les espaces technologiques selon les normes internationales dans le domaine,
- Accueillir les start-uppeurs et les projets technologiques et de services innovateurs au sein du pôle technologique, leur encadrement, et assistance à réaliser leurs activités,

<ul style="list-style-type: none"> - Attirer l'investissement national et extérieur et appuyer le partenariat dans le domaine des spécialités du pôle technologique et encourager les entreprises à s'installer dans ses espaces. - Réaliser des études prospectives liées à l'incitation à l'investissement dans l'économie numérique. - Renforcer la veille technologique dans les domaines de spécialité du pôle technologique. - Exécuter les programmes de formation et de mise à niveau au profit des entreprises installées. - Appui à la coopération et l'échange entre les pôles similaires et les établissements universitaires, les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale. - Organiser les séminaires, colloques et compétitions dans le domaine de spécialité du pôle technologique.
<p>Contribution de l'établissement dans le soutien à l'investissement, la création d'emploi, l'appui à l'entrepreneuriat et la fourniture des espaces technologiques adéquats pour l'implantation des entreprises selon les normes internationales</p>
<p>Evaluation de l'avancement des travaux des activités et projets :</p> <p>L'effort de l'établissement s'est poursuivi en 2019 pour attirer les entreprises à s'implanter dans les différents complexes et mettre à leur disposition des espaces pour élargir leurs activités, le lancement des travaux d'aménagement des terrains restants dans le complexe ElGhazela pour faire bénéficier les investisseurs des lots afin de construire des locaux répondant aux normes internationales et contribuant à l'augmentation du nombre d'emplois créés.</p>

Tableau récapitulatif du suivi du décaissement de la subvention provenant du fonds de développement des télécommunications au profit de « Smart Tunisian Technoparcs».

En mille dinars

Prévisions des dépenses 2019 sur le fonds (PAP2019) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)

Subvention totale du fonds de développement des télécommunications* pour la STT : 2492 Subvention de gestion : 2314 Subvention de développement : 178 Non prévu par le budget 20	Montants totaux décaissés : 5425** Gestion : 3439 Développement : 1986 20 * non programmé dans le budget dont 2512,286** subvention ouverte du fonds au titre de 2019 (2314 subventions de gestion et 198,286 subventions de développement)	2933	218%
---	---	------	------

* conformément au budget approuvé de l'établissement.

3- Résultats de la performance et réalisations budgétaires du programme « Economie numérique » pour 2019 :

3-1 Présentation des réalisations budgétaires du programme :

Tableau n°3

Exécution du budget du programme pour 2019 par rapport aux prévisions :

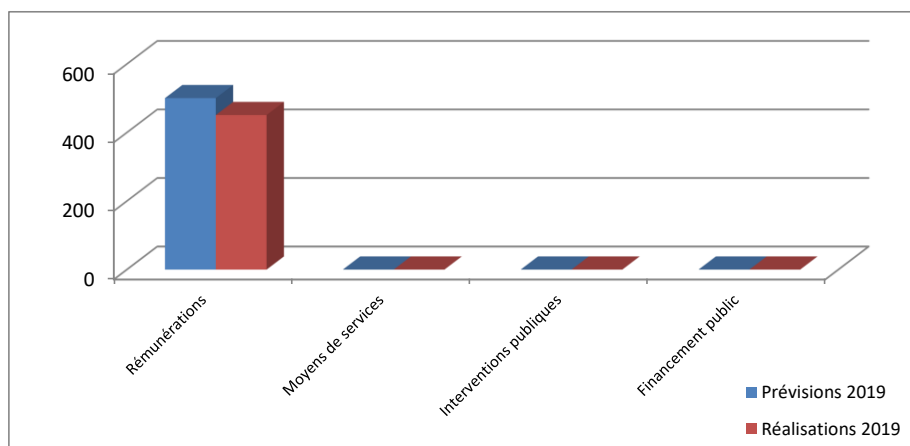
Répartition selon la nature de la dépense

Unité : En mille Dinars

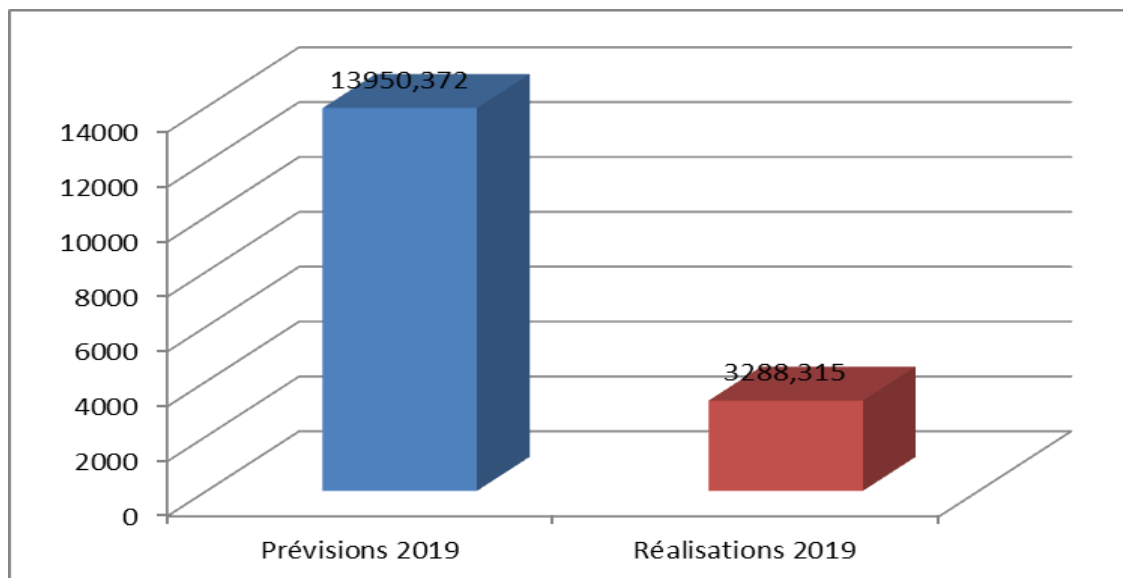
Libellé de la dépense	Prévisions 2019 LF initiale	Prévisions 2019 LF complémentaire	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion	500,372	500,372	451	-49,372	90,1%
Rémunérations	500,372	500,372	451	-49,372	90,1%
Moyens de services	0	0	0	0	-
Interventions publiques	0	0	0	0	-
Dépenses de développement	0	0	0	0	-
Investissements directs	0	0	0	0	-
Financement public	0	0	0	0	-

Sur les ressources des crédits extérieurs affectés	0	0	0	0	-
Total des dépenses sur les ressources générales de l'Etat	0	0	0	0	-
Fonds de trésorerie	13450	13450	2837,315	-10612,685	21%
Sur les projets du programme	4630	4630	325,029	-4304,971	7%
Subventions au profit des établissements inscrites au programme 2 (dépenses de gestion+dépenses de développement)	8820	8820	2512,286	-6307,714	28%
Total Général (budget général + fonds)	13950,372	13950,372	3288,315	10662,057	23%

Comparaison entre les prévisions et réalisations budgétaires du programme 2 pour les ressources générales du budget pour 2019



**Graphique 3 : Comparaison entre les prévisions et réalisations budgétaires de 2019
du programme 2 « Economie numérique »**



**Tableau n°3 Exécution du budget du programme pour 2019
par rapport aux prévisions : Répartition par sous programme
(Crédits de paiement)**

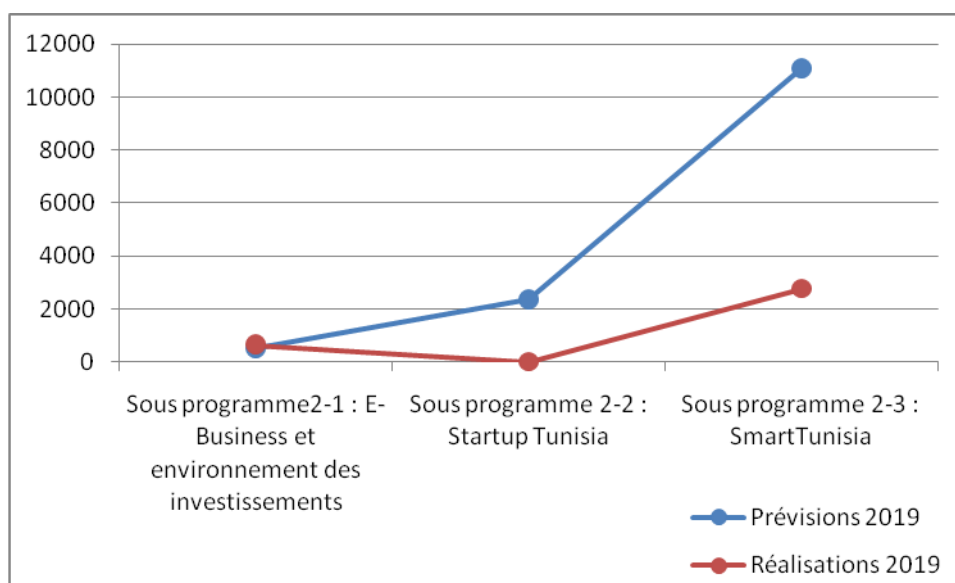
En mille dinars

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Sous programme 2-1 : E-Business et environnement des investissements	500,372	500,372	650,893	150,521	130%
Gestion	500,372	500,372	451	-49,372	90%
Développement					
Ressources des crédits extérieurs	0	0	0	0	-
Fonds de développement des télécommunications	0	0	199,893	199,893	-
Sous programme 2-2 : Startup Tunisia	2350	2350	0	-2350	0%
Gestion	0	0	0	0	-
Développement	0	0	0	0	-
Fonds de développement des télécommunications	2350	2350	0	-2350	0%
Sous programme 2-	11100	11100	2763,052	-8462,578	23%

3 : SmartTunisia					
Gestion	0	0	0	0	-
Développement	0	0	0	0	-
Fonds de développement des télécommunications	11100	11100	2763,052	-8462,578	23%
Total du programme	13950,372	13950,372	3288,315	10662,057	23%

* Le total des dépenses de gestion des trois unités opérationnelles rattachées aux sous programmes est comptabilisé au budget du sous programme 1.

Graphique n°4 : Comparaison des prévisions et réalisations du budget des sous programme pour 2019



3-2 Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif 2-1-1 : Développer les usages dans les activités économiques :

Présentation de l'objectif :

- Développer les moyens de paiement électronique ou via les téléphones portables.
- Intensifier l'usage des interfaces électroniques surtout par les entreprises privées contribuant au soutien de l'investissement dans le domaine des interfaces électroniques.

Objectif 2-1-1 : Développer les usages des activités économiques	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	2.1.1.1 Evolution du nombre des services offerts via les interfaces électroniques et via le paiement électronique ou par téléphone portable	Nombre					3	2

Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les prévisions pour 2019 :

Indicateur 2.1.1.1 Evolution du nombre des services offerts via les interfaces électroniques et via le paiement électronique ou par téléphone portable :

➤ Numérisation des transactions financières :

- Développement de l'application D17 qui représente le noyau de la banque postale et des transactions électroniques permettant l'exécution de différentes opérations financières fournies par la poste tunisienne via le téléphone portable : envoi et réception de mandats, virement d'argent, paiement de factures, chargement des téléphones portables, paiement des échéanciers des crédits et autres opérations financières.

Le nombre des abonnés à l'application a dépassé 120 mille clients dont 64 mille étudiants, 5500 commerciaux, 245 des bénéficiaires du programme national d'aide aux familles nécessiteuses et à faible revenu et 750 clients PME effectuant plus de 71 mille opérations financières par internet, l'application D17 a été récompensée comme la meilleure application mobile en Tunisie en 2019 lors de la cérémonie Tunisian Digital Award.

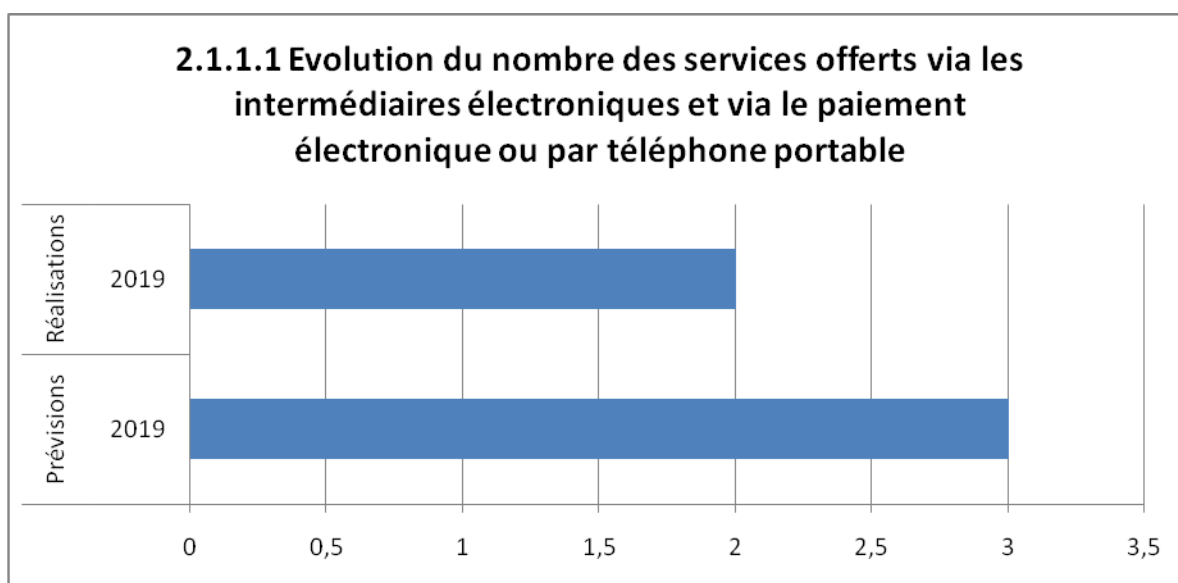
- Commercialisation d'un nouveau bouquet destiné aux commerçants leur permettant le paiement via la technique du QR Code selon les normes internationales Master PassQr contribuant à la facilitation de leurs transactions financières. Environ 5500 commerçants se sont enregistrés dans ce service et 9000 opérations financières ont été assurées via cette technique.

➤ Services de virement d'argent via le téléphone portable m-Payment :

Lancement des services de transfert d'argent via le téléphone portable en partenariat avec

le ministère des finances, la banque centrale tunisienne, la société Tunisie monétique, la poste tunisienne et les opérateurs des réseaux de télécommunications. Ces services sont le virement rapide et sécurisé d'argent de n'importe quels opérateurs de télécommunications d'un compte postal ou bancaire à un autre compte postal et bancaire sans déplacement. La généralisation de ce service sera effectuée progressivement pour toucher toutes les banques et toutes les transactions commerciales quotidiennes.

Comparaison des prévisions et réalisations des indicateurs de performance de l'objectif 2.1.1



Objectif 2-1-2 : Développer le climat des affaires :

Présentation de l'objectif :

- Simplification des procédures administratives relatives à l'exercice de ces activités contribuant à l'amélioration du taux d'investissement.
- Soutien à la création des entreprises et l'entrepreneuriat pour favoriser la création d'emploi surtout pour les diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Indicateur 2.1.2.1 Nombre des activités économiques formalisées et organisées dans des cahiers de charges :

Objectif 2-1-2 : Développer le climat des affaires :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	2.1.2.1 Nombre des activités économiques libéralisées ou organisées par des cahiers de charges	nombre				Suppression de 08 autorisations et les remplacer par des cahiers de charges	Suppression de 08 autorisations et les remplacer par des cahiers de charges	100

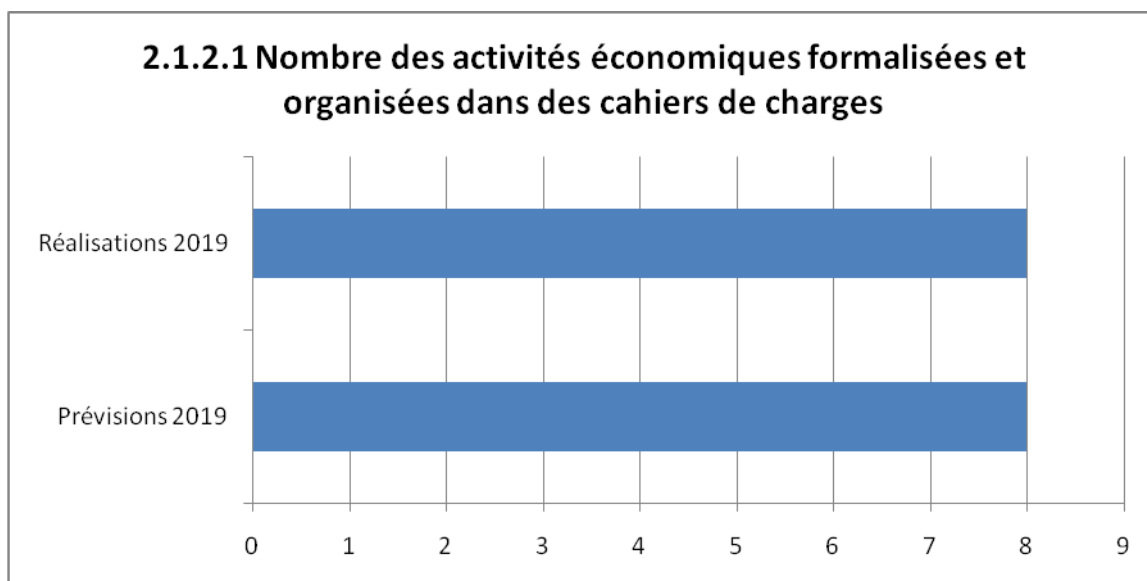
En vertu des dispositions du décret n417 de 2018 du 11 mai 2018 notamment l'article 4, les autorisations des activités suivantes ont été supprimées :

- Activité d'intégration et réalisation des réseaux dans le domaine d'information et de télécommunication (8 autorisations au total)
- Activité d'expert auditeur dans le domaine de la sécurité informatique.
- Activité de mise en place et exploitation d'un réseau indépendant des télécommunications.
- Activité pour fournir un point d'échange internet.

Conformément à l'arrêté du ministre des technologies de communication et de l'économie numérique et le ministre du développement de l'investissement et de la coopération internationale du 1 octobre 2019, les autorisations supprimées ont été remplacées par des cahiers de charges suivantes :

- La pratique d'une activité intégration de réseau de télécommunications
- La pratique d'une activité d'audit dans le domaine de la sécurité informatique
- La pratique d'une activité de mise en place et exploitation d'un réseau indépendant des télécommunications.
- La pratique d'une activité de fournisseur d'un point d'échange internet

Comparaison entre prévisions et réalisations des indicateurs de performance de l'objectif 2.1.2



Objectif 2-2-1 : Inciter l'investissement vers la création et l'innovation :

Objectif 2-2-1 : Inciter l'investissement vers l'innovation :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	2.2.1.1 : Nombre des entreprises ayant obtenu le label Startup	nombre				100	192	192
	2.2.1.2 : Nombre des établissements enregistrant des brevets	nombre				20	0	0
	2.2.1.3 : Nombre d'emplois créés	nombre				1000	1000	100

Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les prévisions pour 2019 :

2.2.1.1 : Nombre des établissements ayant obtenu le label Startup

En parallèle avec la préparation des textes juridiques, la task force a œuvré pour la mise en place et le développement du portail électronique des startups prévus par l'article 5 de la loi n 20-2018 représentant l'interlocuteur unique des startups concernant les procédures administratives qui leur sont rattachées.

En conséquence, l'application de la loi a été lancée depuis mars 2019 en recevant et traitant les premières demandes déposées électroniquement via le portail électronique des startups en phase expérimentale (Beta testing) , suivie par l'annonce officielle sous le patronage du président du gouvernement en date du 5 avril 2019 du début de l'application de la loi par l'attribution de 12 labels startups pour les entreprises dont les dossiers ont été acceptés selon les conditions légales et réglementaires.

L'activité de la task force s'est poursuivie, avec le comité d'attribution du label startup, en recevant et traitant les demandes mensuelles d'obtention du labels startup. Une moyenne de 50 demandes par mois est acceptée. En avril 2019, 33 labels startups ont été attribuées, en mai, 15 labels au profit des entreprises et 09 accords préalables –Pré-Labels- pour des personnes physiques détenteurs d'idées de projets.

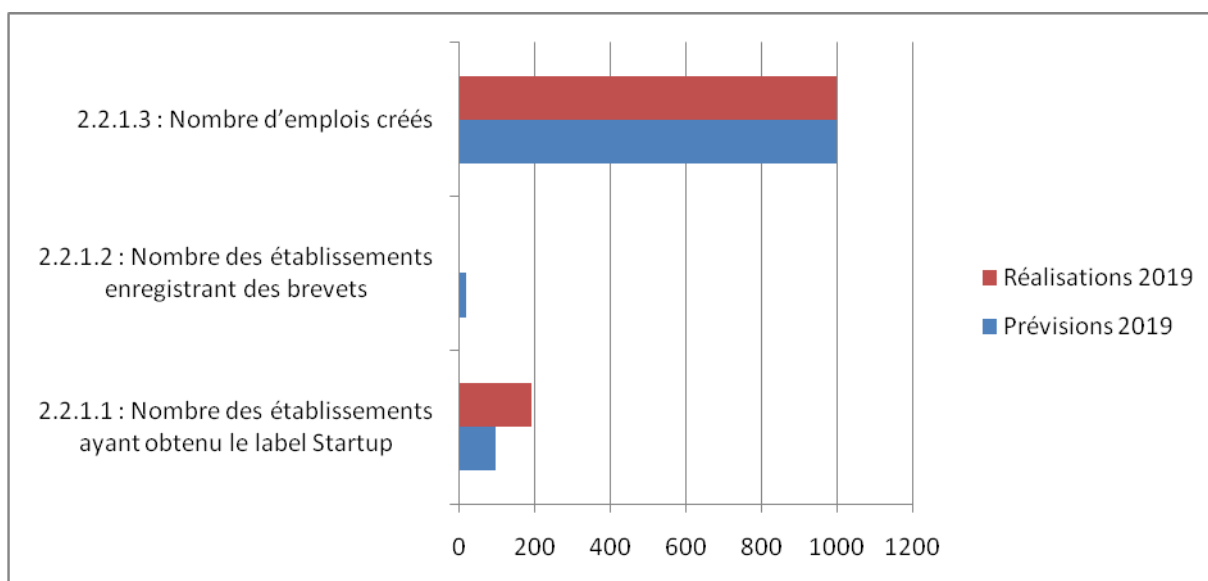
2.2.1.2 : Nombre des établissements enregistrant des brevets

Concernant le privilège de la prise en charge par l'Etat des mesures et tarifs d'enregistrement des brevets d'invention au niveau national et international : les procédures de conclusion de la convention d'activation de ce privilège par l'institut national de normalisation et de propriété intellectuelle INNORPI, et la recherche de partenariat internationale (étude réalisée par le bureau de consulting DELOITTE dans le cadre de protocole d'accord entre le ministère et les services économiques de l'ambassade américaine), ainsi que la recherche de possibilité d'appui dans le domaine d'enregistrement des brevets d'invention avec la partie Japonaise.

2.2.1.3 : Nombre d'emplois créés

Un taux de réalisation de 100% a été enregistré. Cet indicateur est tributaire du nombre d'entreprises ayant le label startup.

Comparaison entre réalisations et prévisions des indicateurs de performance de l'objectif 2.2.1



Objectif 2-2-2 : Mettre en place les structures et mécanismes spécifiques de financement des startups :

Objectif 2-2-2 : Mettre en place les structures et mécanismes spécifiques de financement des startups :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	2.2.2.1 : Evolution du nombre des startups bénéficiant des mécanismes de financement créés	nombre					10	0

2.2.2.1 : Evolution du nombre des startups bénéficiant des mécanismes de financement créés

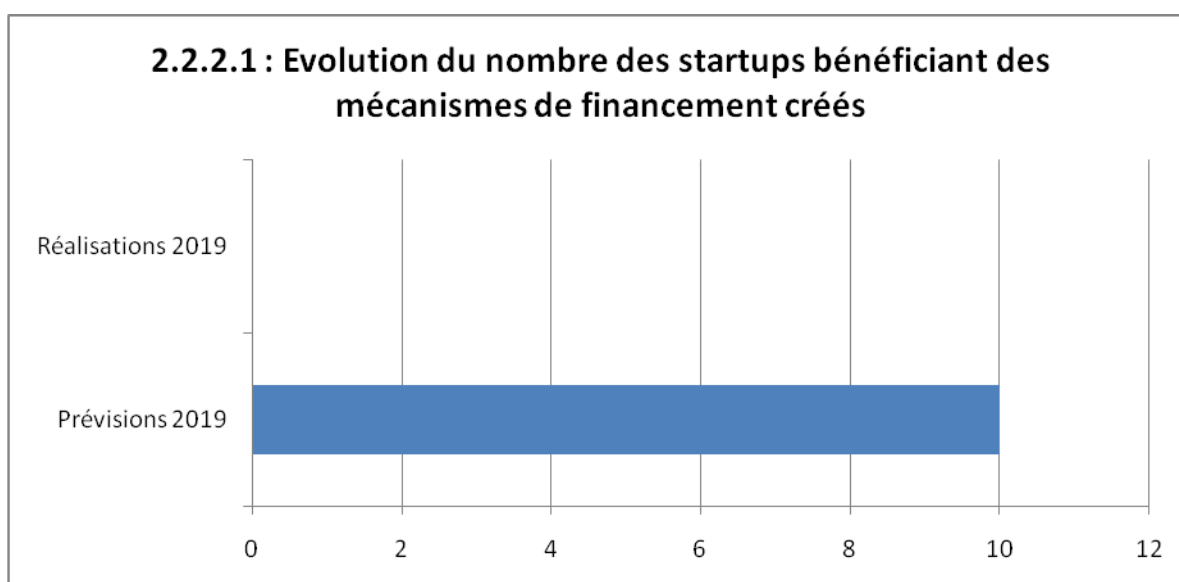
Le rythme d'exécution du projet n'est pas satisfaisant, cela est dû aux raisons suivantes :

- Le manque de ressources humaines et l'indisponibilité des cadres pour la réalisation du projet.
- L'attente de la publication de la loi n47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement organisant via ses articles 16 et 17 les

deux catégories de fonds des fonds et les fonds d'investissement.

- Malgré la création de la société de gestion des fonds des fonds pour le financement des startups « Smart Capital » et son obtention en septembre 2019 de l'autorisation du conseil du marché financier CMF comme société de gestion des fonds des fonds, un retard a été enregistré dans la mise en œuvre du nouveau cadre de financement et d'appui des startups en raison du manque de ressources financières au profit du fonds des fonds pour le financement des startups (100 millions de dollars dans une première phase). L'activation de l'accord préalable de la Banque africaine de Développement BAD pour la mobilisation de 20 Millions de dollars pour compléter le montant des 100 millions de dollars est en cours.
- Le ministère s'efforce, avec la task force du programme « Startup Tunisia » au niveau de la société Smart Capital, de chercher des ressources financières supplémentaires afin de fournir les incitations pour les startups, d'anticiper et de couvrir les besoins de financement de ces entreprises qui n'ont pas été couverts par les fonds d'investissement, ainsi que des ressources pour inciter les incubateurs et les accélérateurs à travers des subventions attribuées pour renforcer leurs activités dans le domaine et accompagner le plus grand nombre de startups.

Comparaison des prévisions et réalisations des indicateurs de performance de l'objectif 2.2.2

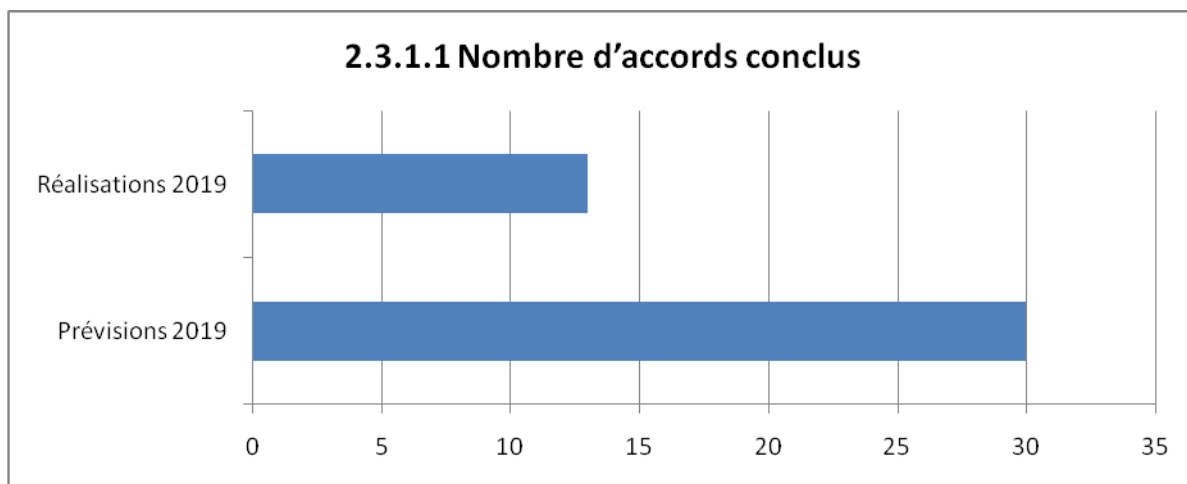


Objectif 2-3-1 : attirer les investisseurs et encourager la création d'emplois :

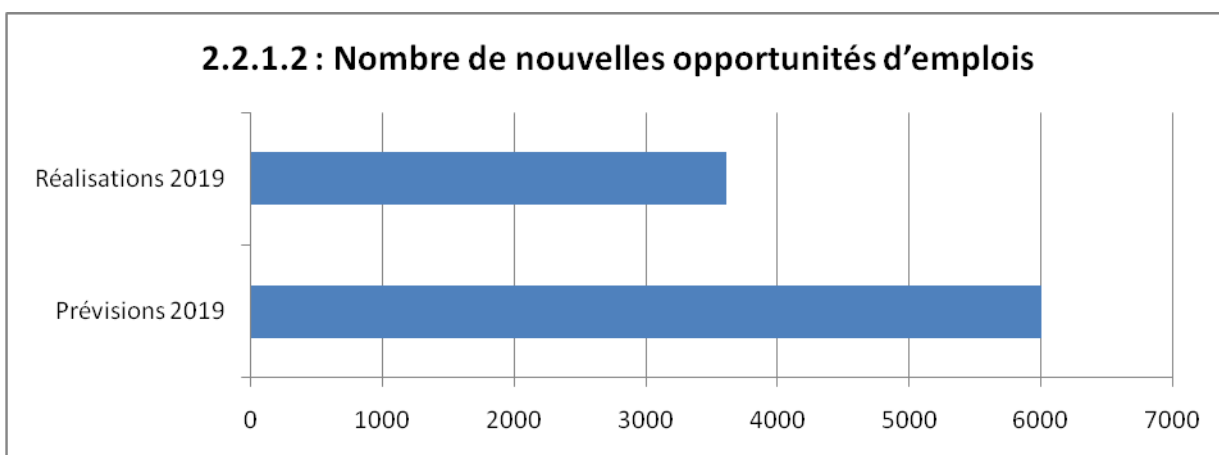
L'appui à l'investissement et l'incitation à la création d'emplois dans le domaine de l'économie numérique et les services y rattachés et surtout ceux destinés à l'exportation constituent l'objectif principal du projet

Objectif 2-3-1 : attirer les investisseurs et encourager la création d'emplois :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	2.3.1.1 Nombre d'accords conclus	nombre	50	25	50%	30	13	43%
	2.2.1.2 : Nombre de nouvelles opportunités d'emplois	nombre	10000	6715	67%	6000	3615	60%
	2.2.1.3 : Taux d'exploitation des espaces technologiques au pôle ElGhazela	%				95	90	95%

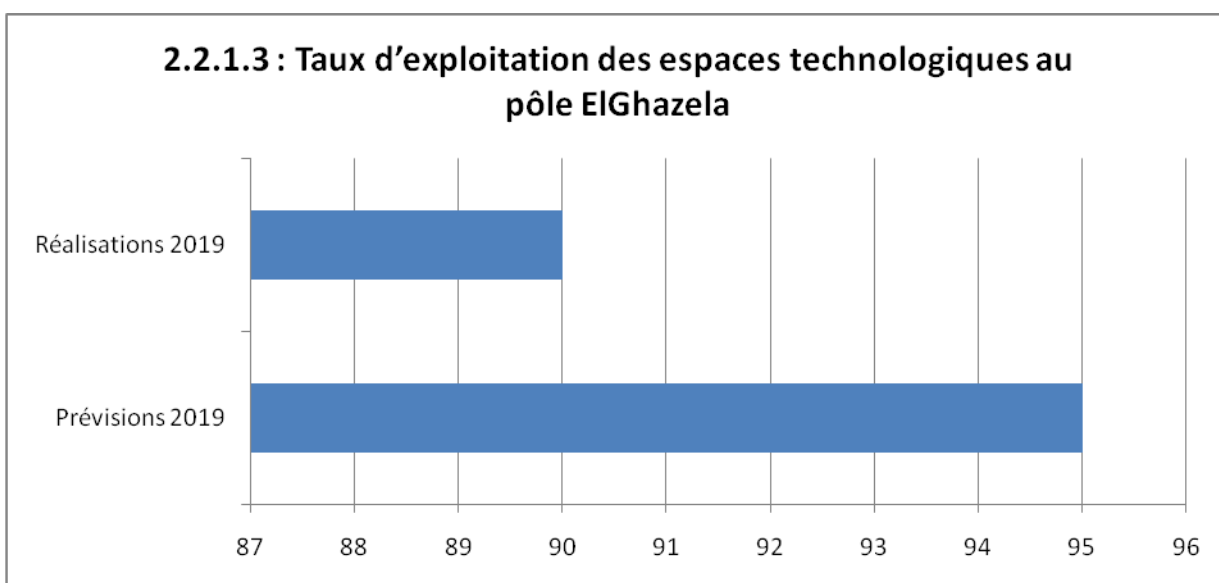
2.3.1.1 Nombre d'accords conclus :



2.2.1.2 : Nombre de nouvelles opportunités d'emplois :



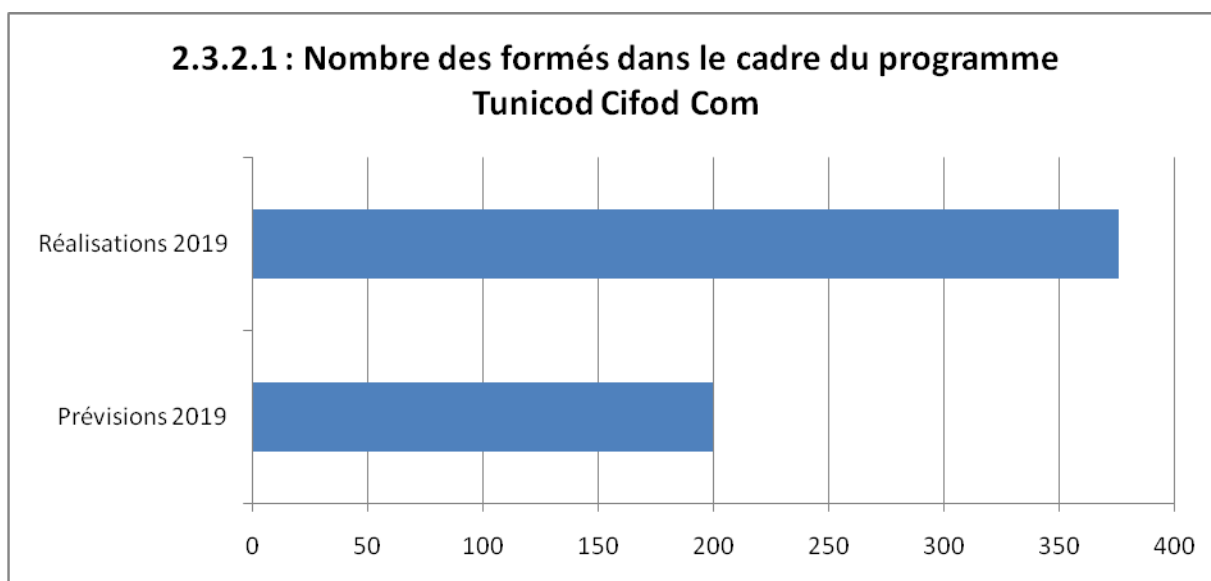
2.2.1.3 : Taux d'exploitation des espaces technologiques au pôle ElGhazela



Objectif 2-3-2 : Développer les compétences des ressources humaines :

Objectif 2-3-2 : Développer les capacités de ressource humaines :	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	2.3.2.1 : Nombre des formés dans le cadre du programme TunicodCifod Com	nombre			0		200	376

2.3.2.1 : Nombre des formés dans le cadre du programme TunicodCifod Com :



Le programme « Tunicod » vise le renforcement des capacités des diplômés de l'enseignement supérieur et surtout les chômeurs en leur fournissant des programmes de formation adaptés aux exigences du marché de l'emploi et en améliorant les chances de leur intégration dans la vie professionnelle.

- Le ministère des technologies de communication et de l'économie numérique a délégué au centre d'information, de formation de documentation et des études en technologies de télécommunications auparavant (*) la réalisation de ce projet s'étendant sur 12 mois et financé par l'agence de coopération allemande GIZ et qui a comme objectifs :
- La formation ouverte des diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine des technologies de l'information et de la communication surtout les chômeurs dans tout le territoire, et leur donnant l'accès gratuit et ouvert aux programmes de formation à distance.
- La sélection de 500 jeunes pour les former et les accompagner à travers un programme de formation pointu pour répondre aux besoins des entreprises qui cherchent à embaucher des compétences de l'ordre de 200 jeunes auprès des entreprises partenaires au sein du programme « Smart tunisia »

* En 2019, cet établissement a été fusionné avec l'établissement de pôle ElGhazela des technologies de communication formant l'établissement STT.

Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les prévisions pour 2019 :

Indicateurs de Performance	
2.3.1.1 Nombre d'accords conclus	Renforcer l'équipe de compétences dans le domaine du marketing
2.2.1.2 : Nombre de nouvelles opportunités d'emplois	<p>Instabilité de l'équipe des directeurs de comptabilité et de spécialistes de communication impactant négativement les résultats.</p> <p>L'objectif d'atteindre 50.000 opportunités d'emploi est très ambitieux vu qu'il était fixé lors du lancement de l'unité « Smart Tunisia » sans tenir compte des prévisions précises des conditions socioéconomiques de la Tunisie dans les prochaines années.</p> <p>Plusieurs autre raisons entravent l'atteinte de l'objectif lié à la création de nouveaux emplois qui sont : L'instabilité de la législation fiscale et sa complexité, le climat des affaires influencé négativement par les négociations sociales, l'intégration de la Tunisie dans les listes noires, l'immigration des ingénieurs.</p>
2.2.1.3 : Taux d'exploitation des espaces technologiques au pôle ElGhazela	<p>L'écart en 2019 est dû à</p> <ul style="list-style-type: none"> -la création de l'établissement S2T après la fusion de l'établissement pôle ElGhazela et le centre de formation CIFODCOM. -Le manque de dynamique pour la création de sociétés au niveau du complexe Manouba et certains centres régionaux des affaires à distance dans les régions de l'intérieur.

4-Orientations futures pour l'amélioration de la performance:

- **Orientations futures pour l'amélioration de la performance du sous programme 2-1 : E-Business et climat des affaires**

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur du processus de développement des moyens de paiement électronique via le téléphone portable malgré les efforts fournis par le ministère notamment l'établissement de la poste Tunisienne D17. • Lenteur du rythme de simplification des procédures administratives relatives à l'exercice des activités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des opérateurs des réseaux publics des communications dans l'effort fourni par l'Etat pour la mise en place des établissements de paiement. • Intensifier l'effort de simplification des procédures administratives relatives à l'exercice des activités économiques en liaison avec les technologies de l'information et de communication contribuant à améliorer le taux d'investissement.

- **Orientations futures pour l'amélioration de la performance du sous programme 2-2 : Startup Tunisia**

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme de financement des startups 	<ul style="list-style-type: none"> • Allouer les crédits financiers sur les ressources du fonds de développement des télécommunications et des technologies d'information et communication d'un montant de 10 Millions de dinars au titre de 2020

	<p>dans le cadre de l'affectation de ressources totales d'une valeur de 50 Millions de dinars pour ce mécanisme sur les cinq prochaines années sur la base de deux données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% au titre de partage des participations non remboursables est tributaire de la mobilisation des ressources financières nécessaires pour préserver les équilibres financiers du fonds de garantie. • La contribution de l'Etat Tunisien dans le financement du mécanisme de garantie va inciter plusieurs bailleurs de fonds internationaux à participer au financement de ce mécanisme prévu au niveau de l'article 18 de la loi n20-2018 relative aux startups, financement via le fonds de développement des télécommunications et technologie de l'information et la communication et les dons et autres ressources fixées par la législation en vigueur.
--	---

- **Orientations futures pour l'amélioration de la performance du sous programme 2-3 : Smart Tunisia**

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
Complexité des procédures administratives	Appui à l'unité avec les ressources

et son incompatibilité avec la nature du programme Problématiques structurelles et fonctionnelles entravant le fonctionnement de l'unité et l'atteinte de ses objectifs.	humaines nécessaires pour la bonne exécution de la programmation annuelle des dépenses.
Faibles privilèges attribués dans le cadre du programme "Smart Tunisia" et l'incapacité d'attirer les investisseurs.	Revoir l'ensemble des privilèges attribués dans le cadre du programme "Smart Tunisia" en l'adaptant aux exigences du secteur.
Rude concurrence des pays voisins notamment le Maroc et l'Egypte avec une souplesse au niveau des procédures de création des entreprises et l'octroi des privilèges compétitifs.	Le projet « Smart Tunisia 2.0 » contient des recommandations de réformes structurelles et fonctionnelles dans le cadre du nouveau plan stratégique numérique 2025.

• Orientations futures pour l'amélioration de la performance de l'établissement STT :

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
Problématique 1 : Achever les procédures de création de l'établissement au niveau du statut et de l'organigramme.	Achever les procédures en appuyant la structure de tutelle pour compléter les cadres organisationnels contribuant ainsi à la stabilité de l'établissement.
Problématique 2 : Création d'une société de gestion à Manouba.	Projet en cours d'exécution et il est recommandé de soutenir les partenaires et accélérer l'achèvement dans les brefs délais.
Problématique 3 : Mettre en place un nouveau modèle de gouvernance pour la gestion des centres régionaux des affaires à distance.	Etude d'évaluation des centres régionaux des affaires à distance en cours d'exécution afin de contribuer efficacement à la promotion de l'économie numérique au niveau régional.
Problématique 4 : relative au projet	Remplacer le programme « Tunicod » par

<p>« Tunicod » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le non-respect de l'engagement des entreprises signataires d'accords avec « Smart Tunisia pour l'embauche des admis parmi les talents formés à la fin du programme. - Une faible participation des diplômés de l'enseignement supérieur sur les plateformes de formation à distance. 	<p>des programmes centraux et régionaux pour la formation certifiante autour des spécialités technologiques et les nouveaux métiers numériques. Le programme permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir d'importantes opportunités d'emploi pour les participants qui ont obtenu les certificats dans les spécialités demandées par les sociétés nationales et internationales. - Sélection des détenteurs d'idées innovantes et leur accompagnement dans la création des startups.
--	--

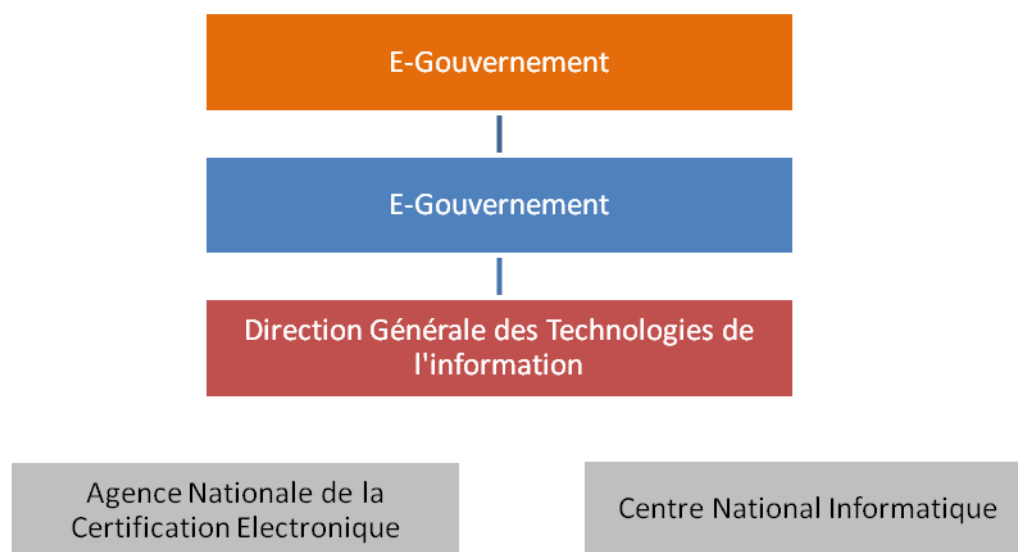
Programme « E-Gouvernement »

Responsable de programme : Mme. Raoudha KHLIF

Chargée de mission et de la direction générale des technologies de l'information

Date de nomination : Décision n°49 du 02 mai 2018

Cartographie du programme :



1) Présentation générale du programme « E-Gouvernement » :

1-1 Principaux objectifs du programme :

La stratégie du programme E-gouvernement s'inscrit dans les orientations du plan national stratégique «Tunisie numérique 2020» et dans le cadre du Plan national de développement 2016-2020.

Elle consiste principalement à mettre en place une administration électronique au service du citoyen et de l'entreprise tout en assurant sa transparence et l'efficacité de ses transactions conformément aux principes de la bonne gouvernance.

Dans ce contexte, plusieurs projets ont été élaborés pour atteindre les objectifs suivants :

- Consolider le principe d'interopérabilité entre les systèmes d'information publics par la mise en place d'une plate-forme technologique nationale unifiée,
- Réhabiliter les grands systèmes d'information nationaux de l'administration dans le but de suivre le rythme des évolutions fonctionnelles et technologiques.
- Achever la mise en place du système de l'identifiant national unique du citoyen et créer un cadre organisationnel et réglementaire approprié conformément aux normes internationales.
- Mettre en place un ensemble de services administratifs prioritaires au bénéfice des utilisateurs,
- Assurer un haut degré de sécurité des systèmes d'information publics et consacrer la confiance numérique vis-à-vis des services administratifs.
- Fournir une infrastructure numérique appropriée qui suit le rythme des développements technologiques tout en garantissant l'efficacité et la qualité des services en établissant le système national de cloud computing.

1-2 Les sous-programmes composant le programme e-gouvernement :

Le programme E-gouvernement comprend un seul sous-programme «E-gouvernement».

2)Présentation générale des réalisations stratégiques du programme E-gouvernement:

2-1 Principales réformes et objectifs stratégiques réalisés en relation directe avec le programme :

Afin de poursuivre la mise en œuvre des transactions administratives immatérielles efficaces au profit des usagers, plusieurs actions ont été réalisées au cours de l'année 2019:

- Généraliser la mise en place du système Elyssa pour la gestion électronique du courrier sur les ministères et directions régionales y rattachées et les institutions de l'Assemblée des Représentants du Peuple et de la Présidence de la République
- Définir la vision stratégique nationale du cloud computing et une feuille de route pour sa mise en œuvre, qui a été approuvé par le conseil stratégique pour l'économie numérique. Sa mise en œuvre nécessite l'engagement effectif des structures concernées par les marchés publics, elle permettra de réduire d'environ 30% les dépenses d'investissement et précisément pour les équipements

numériques.

- Concevoir un cadre juridique et réglementaire de l'interopérabilité des systèmes d'information nationaux, y compris les textes légaux et réglementaires, en plus de créer une structure spécialisée dans la gestion du système au sein du Centre national informatique. Ce cadre permettra de généraliser le concept d'interopérabilité en tant que service public.
- Soutenir la confiance numérique grâce à la vérification d'identité mobile (le système DIGIGO) sous la supervision de l'Agence nationale de certification électronique,
- Améliorer certains services administratifs en simplifiant les procédures et en les numérisant à travers l'accompagnement de différentes structures nationales sur le terrain (plateforme investisseur, enregistrement scolaire à distance, contenu électronique, utilisation du cachet électronique dans certains documents administratifs).

2-2 Principales réalisations, activités et les grands projets réalisés pour atteindre les objectifs du programme E-gouvernement et sa relation avec les dépenses mises en œuvre :

La plupart des projets ont été retenus pour un financement via les ressources du prêt conclu avec la Banque africaine de développement le 21 décembre 2017. À cet égard, et pour assurer la mise en œuvre des projets inclus dans le plan, des contrats ont été signés avec des experts dans le domaine des technologies de la communication pour soutenir les capacités du ministère dans la réalisation. Ces contrats sont financés par un don de la Banque africaine de développement.

Sous-programme : E-gouvernement :

❖ Projets relevant de l'Objectif 3-1-1: Mettre en place des systèmes d'information nationaux interconnectés et continus pour améliorer l'efficacité du travail de l'administration et aider à la prise de décision :

1- Le développement du système national d'interopérabilité entre les systèmes d'information nationaux :

Au cours de l'année 2019, il a été annoncé :

✓ Un appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un expert pour fixer et mettre en place un référentiel de classification ITIL,

✓ Un appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un expert dans le domaine de l'organisation,

Il s'agit d'accompagner la mise en place de la structure de gestion dans le système d'interopérabilité qui sera mis en place au centre national informatique (l'Opérateur National d'Interopérabilité). Les résultats ont conduit à la sélection de deux experts fin 2019, ils ont été engagés sur la base du début des travaux fin avril 2020.

✓ Un appel à manifestation d'intérêt pour le choix d'un bureau d'études pour développer la plateforme nationale d'interopérabilité.

2- Mettre en place un système d'identifiant national unique pour le citoyen et mettre à niveau le système de l'état civil :

Au cours de l'année 2019 :

- Achèvement de la mise en place du registre de l'identifiant unique des citoyens au Centre national informatique financé par le Fonds de développement des télécommunications dans le cadre d'un contrat de maitre d'ouvrage délégué entre le Ministère et le Centre,
- Le système de gestion de l'identifiant unique du citoyen : l'achèvement de la phase d'évaluation des offres pour l'appel à manifestation d'intérêt et 06 entreprises ont été sélectionnées et un cahier des charges leur a été transmis à cet effet en décembre 2019,
- Mise à niveau du système de l'état civil : l'achèvement de la phase d'évaluation des offres pour l'appel manifestation d'intérêt et 06 entreprises ont été sélectionnées et un cahier des charges leur a été transmis à cet effet en décembre 2019,

Le Centre national Informatique a participé, dans le cadre d'un contrat, à la fixation des besoins fonctionnels du système de mise à niveau de l'état civil.

3- Définition d'une vision du cloud computing national et d'une feuille de route pour sa mise en œuvre :

Au cours de l'année 2019, une vision du cloud computing national et une feuille de route pour sa mise en œuvre ont été définies à travers un contrat signé avec un bureau d'études et financé par le Fonds de développement des télécommunications.

4- Création et mise en place d'un portail de services publics en ligne :

Au cours de l'année 2019, le processus de cadrage du projet a commencé avec la présidence du gouvernement et le reste des intervenants.

5- Mission d'appui et d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan stratégique national « Tunisie numérique 2020 »:

Cette mission porte sur cinq projets d'e-gouvernement dans le cadre du Plan stratégique national 2020, qui sont respectivement :

- Connected Gov Interop
- L'identifiant unique pour le citoyen
- L'identifiant unique pour l'entreprise
- Paiement électronique des achats publics
- Établir et mettre en place un ensemble de services publics en ligne.

6- Mettre en place des outils collaboratifs pour l'administration :

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'accord de partenariat conclu entre le gouvernement tunisien et Microsoft, les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise en œuvre des mécanismes requis pour le traitement des données confidentielles et des données dans le système de gestion électronique du courrier.
- Unification des noms de domaine entre tous les ministères et l'adoption d'une identité unique pour les agents publics, (Unification des noms de domaine et une identité unifiée)
- Migration progressive des comptes de messagerie actuels vers la nouvelle plateforme (O365). Une étude est actuellement en cours pour conclure un nouvel accord avec l'entreprise qui prend en compte les orientations à inclure dans la stratégie nationale pour 2025.

7 - Généralisation du système de gestion électronique du courrier :

Les résultats les plus importants du projet ont été :

- La mise en place d'une plate-forme unifiée pour le projet et ses équipements associés avec une grande capacité et performance permettant le traitement du courrier électronique entre tous les ministères,
- Adaptation du système aux besoins spécifiques des ministères,
- Mise en place du système au sein l'administration centrale des ministères,
- Formation de plus de 340 utilisateurs pour tester le système et le valider avant sa mise en

œuvre et son exploitation au cours de 140 jours de formation,

Au cours de l'année 2020, la formation des formateurs et des administrateurs du système dans tous les ministères sera achevée, la mise en place effective du système au niveau des directions régionales des ministères et les six ministères pilotes seront intégrés dans la nouvelle plateforme à généraliser.

❖ **Projets relevant de l'Objectif 3-1-2 : Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et de l'entreprise:**

1- Le projet du paiement électronique des commandes publiques :

Au cours de l'année 2019, le cahier des termes de référence du projet et le document d'appel à manifestation d'intérêt ont été préparés, le dossier a été approuvé par la Banque africaine de développement et est actuellement en phase de l'annonce de l'appel à la concurrence.

❖ **Projets inclus dans l'objectif 3-1-3 : Garantir la confiance numérique**

✓ **Projets et activités de l'Agence nationale de certification électronique :**

Au cours de l'année 2019, l'agence s'est penchée à améliorer ses services en se conformant aux plus hauts standards internationaux dans le domaine de la signature électronique, afin d'instaurer le climat de confiance numérique nécessaire au développement de l'économie numérique, et ce à travers :

- ✓ Le maintien de la certification ETSI 102042 dans le domaine de la certification électronique.
- ✓ Le maintien de la certification de conformité aux normes européennes ETSI 319 411-1, ETSI 319 411-2 pour les certificats de signature électronique de confiance.
- ✓ Le maintien de la certification ETSI 319 411-1, ETSI 319 411-2, 421 319 ETSI pour un service d'horodatage qualifié.
- ✓ Obtention du certificat de système intégré Iso 9001v2015 et Iso27001v2013 relatif à la sécurité de l'information et à la qualité des services.
- ✓ Le maintien du label «Marhaba», lié à l'amélioration de l'accueil et au renforcement de la confiance avec ses usagers.

L'agence a poursuivi également ses activités dans le domaine de la sécurité des transactions électroniques en fournissant des services de certification électronique qui incluent la signature électronique, la vérification d'identité électronique, le cachet électronique, les services liés à la confiance numérique ; ainsi que la mise en place d'une administration électronique au service du citoyen et de l'entreprise.

Elle a œuvré également à :

- Développer son bouquet de services et de produits et à les adapter en fonction des besoins des usagers tout en s'assurant de leur qualité et en veillant à ce que les procédures liées à ce service soient simplifiées.
- Rapprocher les prestations du citoyen en fournissant des services et attestations de certification électronique permettant d'assurer les services administratifs en ligne dont les plus importants sont :
 - Le système DigiGo pour l'identification et la signature électronique via téléphone mobile
 - Le système de création de cachets électroniques visible TN CEV 2D-DOC pour remplacer les copies conformes.
 - Le service d'acquisition des certificats électroniques à distance MANAGED PKI « Enregistrement et identification par reconnaissance vidéo » pour simplifier les procédures d'acquisition au citoyen.
 - Le service de signature électronique via les téléphones portables MobiSign.

Le Tableau détaillé du suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit de l'agence nationale de la certification électronique			
En mille dinars			
Prévisions des dépenses 2019 PAP2019 (sur les ressources du fonds de développement) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Selon le document du PAP 2019 Subvention de développement : 4239	Développement : 3897,935	341,065	91,95%

❖ **Objectif 3.1-4 : Assurer l'hébergement et l'exploitation des systèmes nationaux :**

• **Projets et activités du Centre national informatique :**

Le centre a publié un appel d'offres pour l'acquisition d'une plateforme technologique ouverte Cloud privée CNI, d'une valeur de 2400 mille dinars, et le dossier est en cours d'étude pour approbation par la Haute Instance de la Commande Publique.

De plus, un appel d'offres pour le renouvellement du réseau électrique du centre, d'une valeur de 1 500 mille dinars a été publié, les travaux ont débuté pour trois lots et l'appel d'offres a été republié pour les lots restants.

Quant aux deux projets de mise en place d'une ligne supplémentaire d'alimentation électrique pour le centre d'une valeur de 300 mille dinars et l'acquisition d'une plateforme technologique de cachet électronique visible d'une valeur de 300 mille dinars, ces projets ont été reportés respectivement à 2020 et 2021.

Le Tableau détaillé de suivi de la subvention du fonds de développement des télécommunications au profit du centre national informatique			
En mille dinars			
Prévisions des dépenses 2019 PAP2019 (sur les ressources du fonds de développement) (1)	Montants décaissés au titre 2019 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions	
		Ecart (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Selon le document du PAP 2019 Subvention de développement : 4500	Développement : 0	4500	0%

Les crédits n'ont pas été décaissés à cause du retard enregistrée au niveau des procédures de conclusion des marchés.

3) Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019 :

3-1 Présentation des réalisations budgétaires du programme :

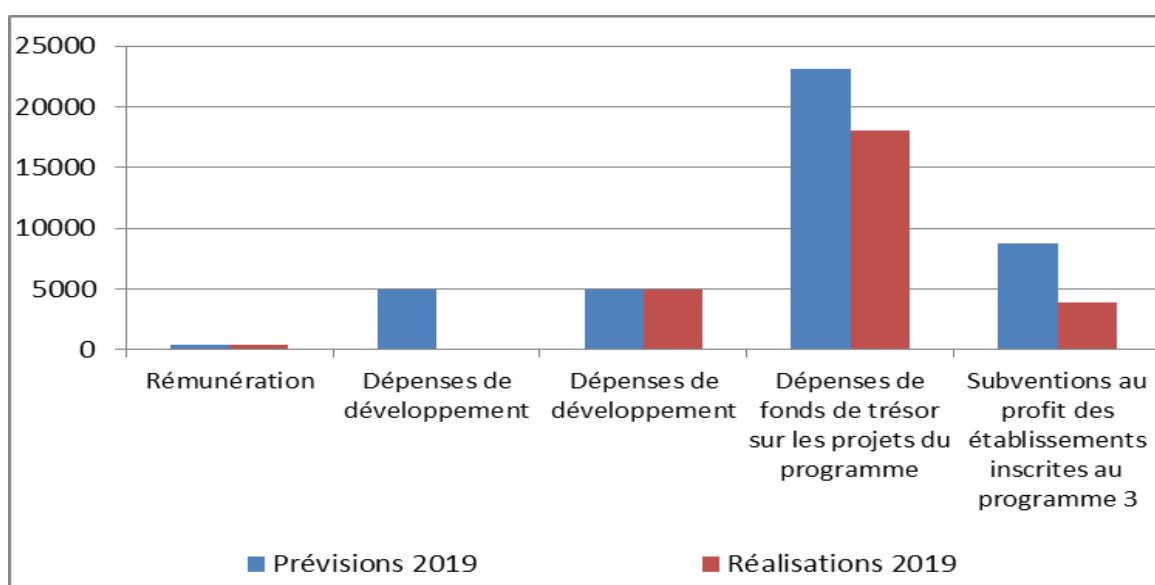
Tableau n°3

Exécution du budget du programme pour 2019 par rapport aux prévisions :

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion					
Rémunération	444,314	444,314	425,349	18,965	96%
Moyens de services					
Interventions publiques					
Dépenses de développement	4900	4900	0	4900	0
Investissements directs					
Financement public					
Sur les ressources des crédits extérieurs affectés					
Total des dépenses sur les ressources générales de l'Etat	5344,314	5344,314	425,349	4918,965	8%
Fonds de trésorerie	31853	31853	21897,069	9955,936	69%
Sur les projets du programme	23114	23114	17999,129	5114,871	78%
Subventions au profit des établissements inscrites au programme 3	8739	8739	3897,935	4841,065	45%
Total Général (budget général+fonds)	37197,314	37197,314	22322,413	14874,901	60%

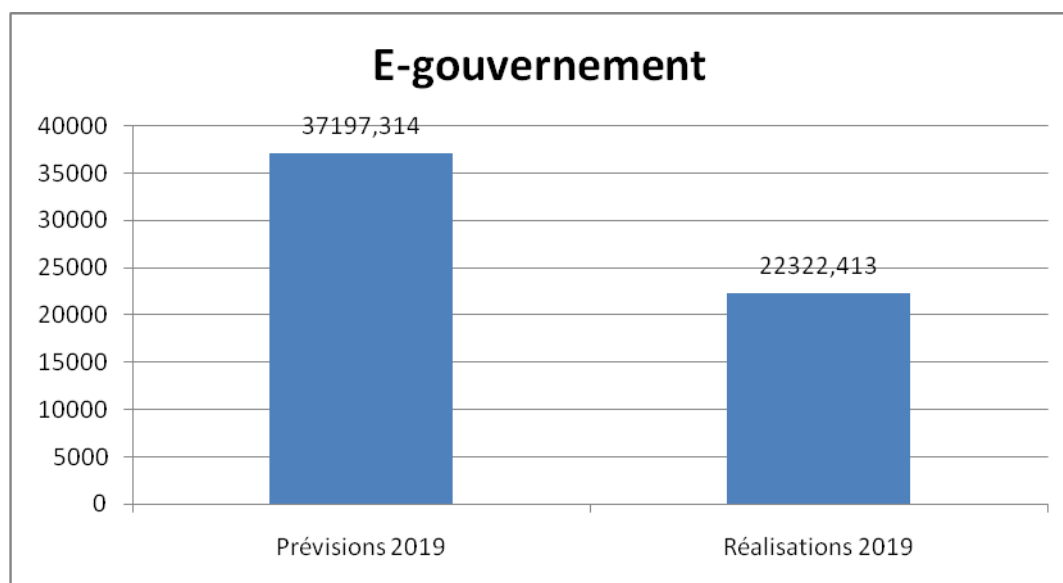
Graphique 3 : Comparaison entre les prévisions et réalisations budgétaires du programme « E-gouvernement » pour les ressources générales du budget pour 2019



**Tableau n°3 Exécution du budget du programme pour 2019
par rapport aux prévisions : Répartition par sous programmes
(Crédits de paiement)**

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Sous programme 1: E-gouvernement					
Gestion	444,314	444,314	425,349	18,965	96%
Développement	4900	4900	0	4900	0%
Fonds de développement des télécommunications	31853	31853	21897,064	9955,936	69%
Total Programme	37197,314	37197,314	22322,413	14874,901	60%

Graphique n°4 : Comparaison des prévisions aux réalisations du budget du sous-programme « E-gouvernement » pour 2019



3-2 Présentation et analyse des résultats de performance :

❖ Objectif 3-1-1 : Mettre en place des systèmes d'information nationaux interconnectés et pour améliorer l'efficacité du travail de l'administration et aider à la prise de décision :

Présentation de l'objectif :

- Développer l'usage de la technologie numérique à l'administration.

- Assurer l'interconnexion entre les systèmes d'information.
- Appuyer le recours à la technologie numérique entre les structures administratives en développement les services G2G.

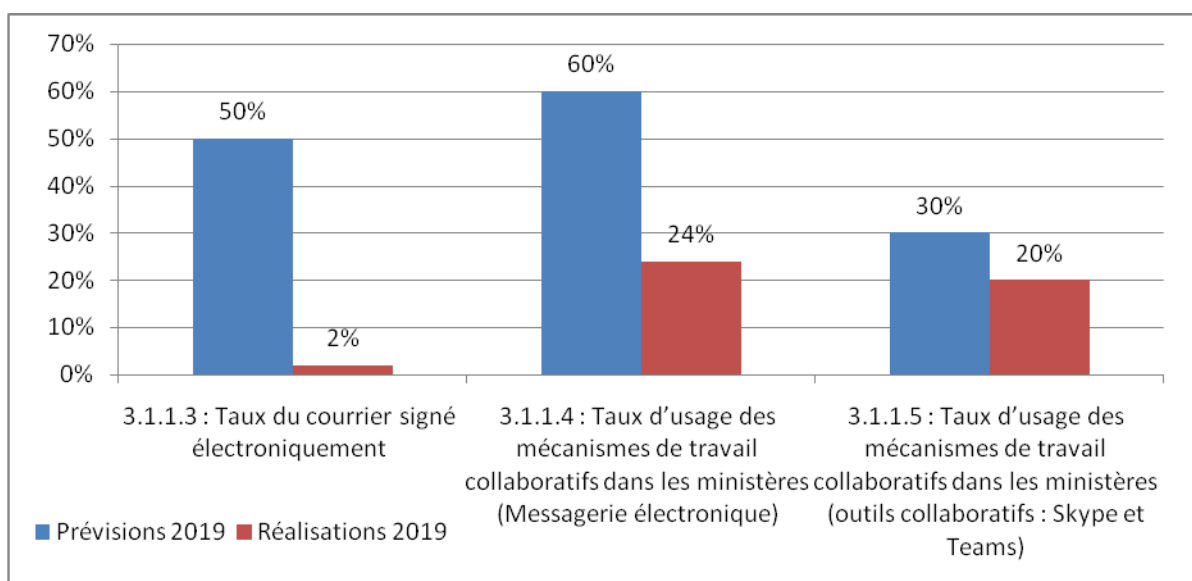
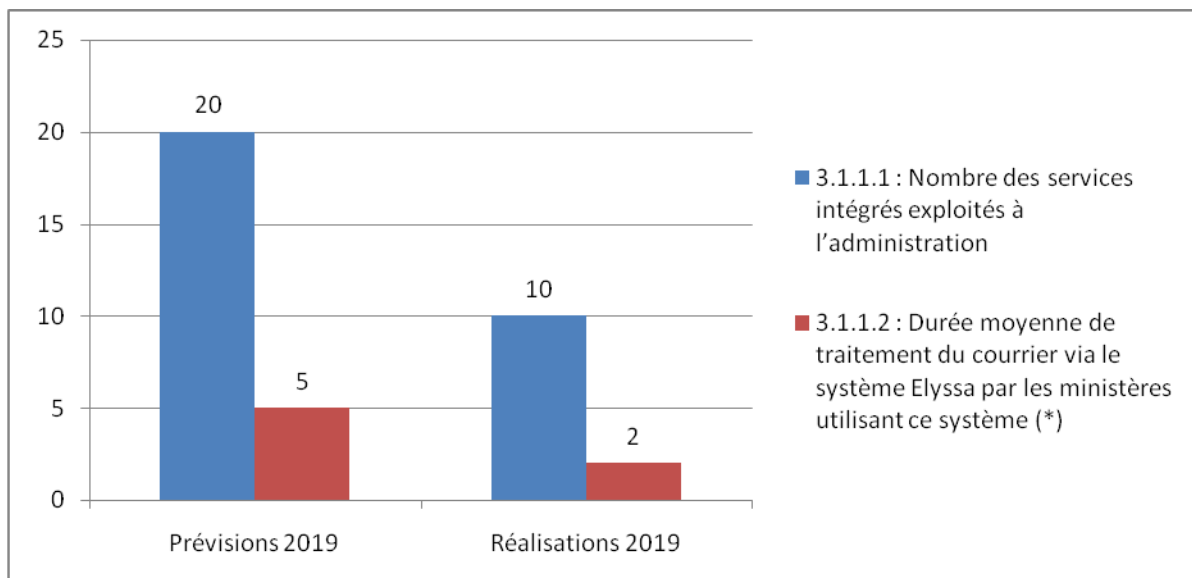
Tableau n°5 :

Objectif 3-1-1: Mettre en place des systèmes d'information nationaux interconnectés pour améliorer l'efficacité du travail de l'administration et aider à la prise de décision

<input type="checkbox"/> Objectif 3-1-1: Mettre en place des systèmes d'information nationaux interconnectés et continus pour améliorer l'efficacité du travail de l'administration et aider à la prise de décision	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	3.1.1.1 : Nombre des services intégrés exploités par l'administration	nombre	4	4	100%	20	10	50%
	3.1.1.2 : Durée moyenne de traitement du courrier via le système Elyssa par les ministères utilisant ce système (*)	jour	7			5	2	250%
	3.1.1.3 : Pourcentage du courrier signé électroniquement	%	2%	2%	100%	50%	2%	4%
	3.1.1.4 : Taux d'usage des mécanismes de travail collaboratifs dans les ministères (Messagerie électronique)	%	33%			60%	24%	40%
3.1.1.5 : Taux d'usage des mécanismes de travail collaboratifs dans les ministères (outils collaboratifs : Skype et Teams)	%	6%			30%	20%	66,66 %	

(*) Les prévisions de cet indicateur pour 2019 ont été estimées à 5 jours comme moyenne de traitement du courrier par le système, les réalisations étant 2 jours.

Graphique n°3 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 3-1-1: Mettre en place des systèmes d'information nationaux interconnectés pour améliorer l'efficacité du travail de l'administration et aider à la prise de décision



❖ l'Objectif 3-1-2: Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et de l'entreprise:

Présentation de l'objectif :

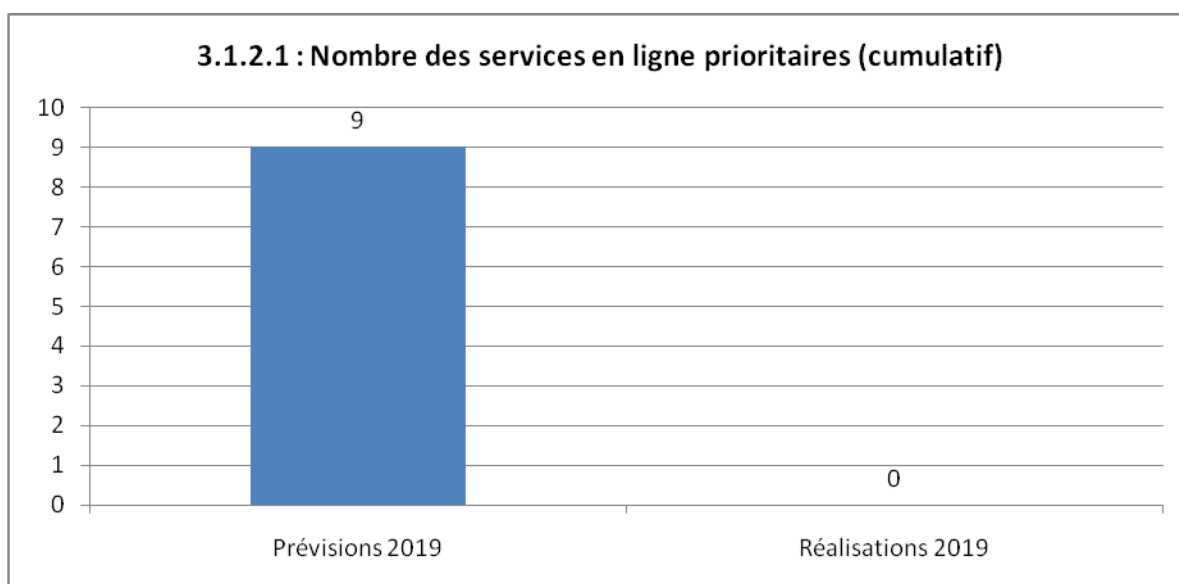
Le développement des systèmes d'information dans le secteur public et leur usage pour une meilleure efficacité et transparence des prestations de services données aux citoyens G2C et aux entreprises G2B.

Tableau n°6 :

Objectif 3-1-2: Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et de l'entreprise

Objectif 3-1-2: Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	3.1.2.1 : Nombre des services en ligne prioritaires (cumulatif)			3			9	0

Graphique n°4 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 3-1-2: Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et de l'entreprise



❖ l'objectif 3-1-3: Garantir la confiance numérique :

Présentation de l'objectif :

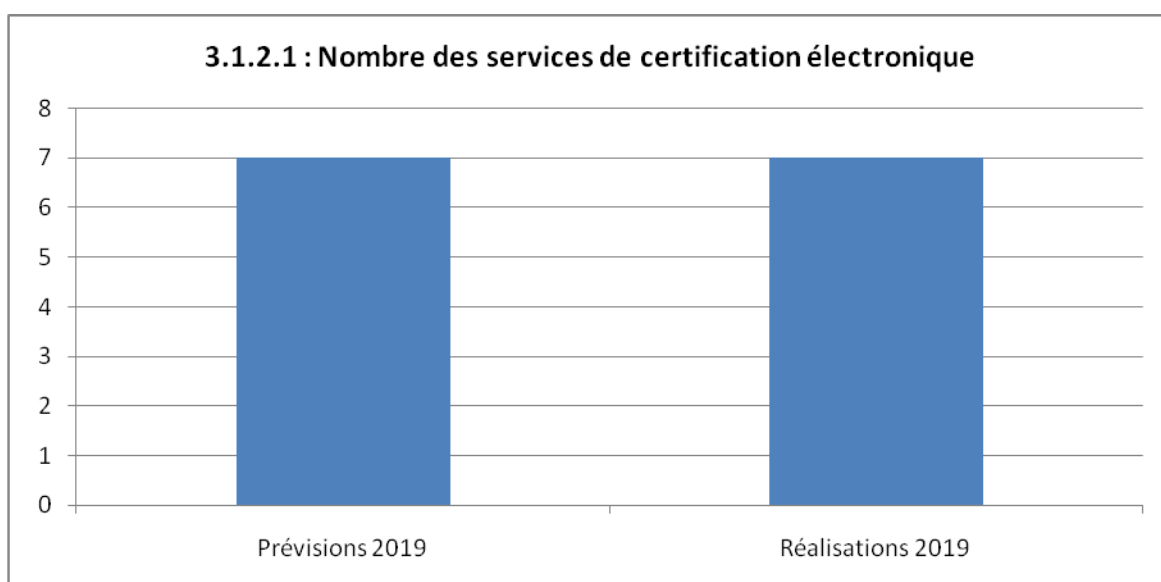
Concrétisation des principes de confiance numérique pour garantir la sécurité des transactions électroniques.

Tableau n°7 :

Objectif 3-1-3 : Garantir la confiance numérique

Objectif 3-1-3: Garantir la confiance numérique	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
	3.1.3.1 : Nombre des services de certification électronique	nombre	7	6	85%	7	7	100%

Graphique n°5 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 3-1-2: Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et de l'entreprise



❖ l'objectif 3-1-4: Assurer l'hébergement et l'exploitation des systèmes nationaux:

Présentation de l'objectif :

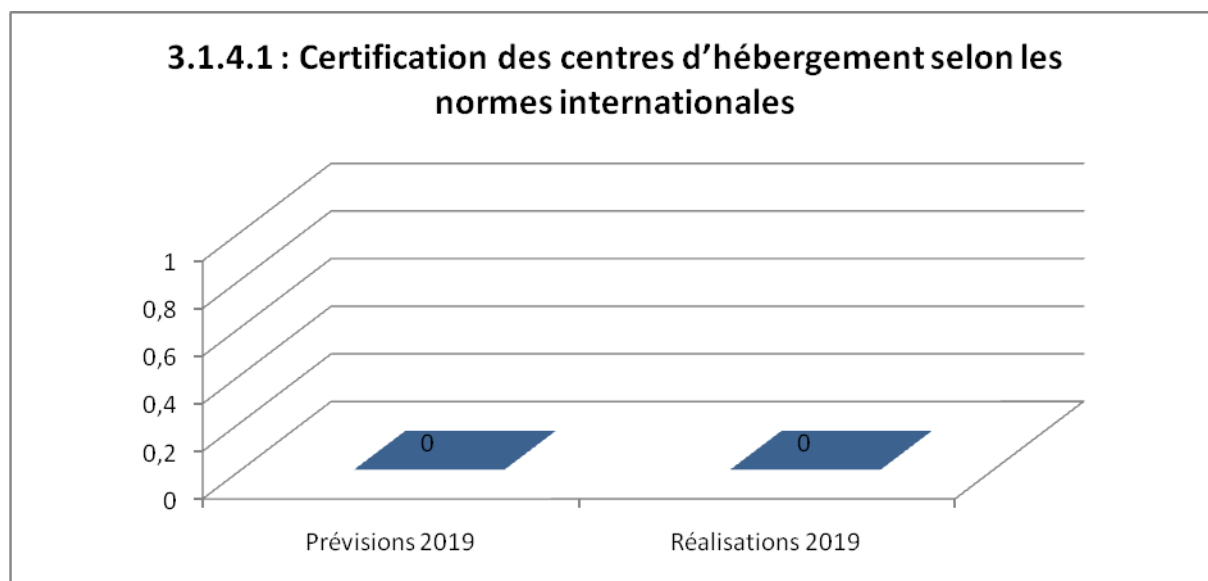
L'hébergement et l'exploitation des systèmes nationaux en garantissant la continuité des services conformément aux normes internationales.

Tableau n°8 :

Objectif 3-1-4: Assurer l'hébergement et l'exploitation des systèmes nationaux:

Objectif 3-1-3: Garantir la confiance numérique	Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
			3.1.4.1 : Certification des centres d'hébergement selon les normes internationales	nombre	0	0	0%	0

Graphique n°6 : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 3-1-4: Assurer l'hébergement et l'exploitation des systèmes nationaux



Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les prévisions pour 2019:

❖ **Objectif 3-1-1: Mettre en place des systèmes d'information nationaux interconnectés pour améliorer l'efficacité du travail de l'administration et aider à la prise de décision :**

3.1.1.1 : Nombre des services intégrés exploités à l'administration :

10 services ont été réalisés parmi 20 services estimés dû au retard enregistré pour les deux

projets d'interopérabilité des systèmes d'information et le portail des services publics en ligne et la longueur des procédures adoptés par la banque africaine de développement.

3.1.1.2 : Durée moyenne de traitement du courrier via le système Elyssa par les ministères utilisant ce système :

Un taux d'exécution de 250% a été enregistré en réduisant le délai de traitement du courrier de 5 jours (estimation) à 2 jours seulement (réalisation effective) seulement au niveau des ministères pilotes.

3.1.1.3 : Taux du courrier signé électroniquement :

Un taux d'exécution de 4% a été enregistré dû essentiellement au lancement du projet de la généralisation progressive du système et à la non utilisation automatique des mécanismes de signature électronique.

3.1.1.4 : Taux d'usage des mécanismes de travail collaboratifs dans les ministères (Messagerie électronique) :

Un taux d'exécution de 40% a été enregistré en 2019. Ce taux va connaître une évolution en 2020 vue la situation générale du pays qui exige l'isolement total des citoyens et le recours au travail à distance suite à la propagation du Coronavirus.

3.1.1.5 : Taux d'usage des mécanismes de travail collaboratifs dans les ministères (outils collaboratifs : Skype et Teams)

Un taux d'exécution de 67% a été enregistré en 2019. Ce taux va connaître une évolution en 2020 vue la situation générale du pays qui exige l'isolement total des citoyens et le recours au travail à distance suite à la propagation du Coronavirus.

❖ l'Objectif 3-1-2: Fournir des transactions administratives immatérielles efficaces au profit du citoyen et de l'entreprise:

3.1.2.1 : Nombre des services en ligne prioritaires (cumulatif)

Cet indicateur a été abandonné suite à l'intégration du projet relatif aux services électroniques dans le projet du portail des services (en cours de préparation du cahier des charges.)

❖ **l'objectif 3-1-3: Garantir la confiance numérique :**

3.1.3.1 : Nombre des services de certification électronique :

La valeur cible a été atteinte pour 2019.

❖ **l'objectif 3-1-4: Assurer l'hébergement et l'exploitation des systèmes nationaux:**

3.1.4.1 : Certification des centres d'hébergement selon les normes internationales

L'indicateur n'est pas réalisé vue la longueur des procédures nécessaires pour l'obtention du label notamment le renouvellement du réseau électrique et les procédures d'acquisition d'une plateforme technologique ouverte.

Le centre national informatique a mandaté, en 2020, un spécialiste pour la certification du centre d'hébergement.

4) Orientations futures pour l'amélioration de la performance:

- **Orientations futures pour l'amélioration de la performance du sous programme 3-1 : E-gouvernement**

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
<p>Lenteur des procédures d'achat et leur incompatibilité avec la nature des projets de transition numérique :</p> <p>1-Double présentation des dossiers : les commissions des marchés publics et les services de la banque africaine de développement.</p> <p>2-Complexité des procédures de la banque africaine de développement.</p> <ul style="list-style-type: none">- Appel d'offres en deux phases.- Longueur des délais d'approbation de la banque africaine de développement pour chaque étape.	<p>1-Se limiter à informer les commissions des marchés publics du dossier et se conformer aux procédures et règlements retenues par la banque africaine de développement.</p> <p>2-Nomination d'interlocuteurs de la banque africaine de développement maîtrisant les dossiers techniques et les procédures publiques.</p>

<p>Degré de complexité des projets (la dimension légale, organisationnelle, technologique, institutionnelle, gestion du changement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des mécanismes de gouvernance en harmonie avec ces projets. - Activer le rôle horizontal du ministère. - Participation effective des différents intervenants.
<p>Absence des nouvelles méthodes de travail résultant des projets au sein des structures administratives suite à l'absence de politique Claire dans la gestion du changement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la gestion du changement comme dimension importante dans les projets de transition numérique. - Conclure un contrat avec un bureau d'étude spécialisé pour plus de professionnalisme.
<p>Exode des compétences et répercussions négatives sur les capacités de l'administration à mettre en œuvre les projets (postes vacants persistants au sein de l'administration dans ce domaine) en raison de l'absence de mécanismes d'incitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'aide de professionnels compétents des secteurs public et privé pour pourvoir ces postes vacants. - S'efforcer à améliorer les mécanismes d'incitation.

Programme 9 : Pilotage et Appui

Responsable de programme : Mr. Belgacem TAYAA

Directeur générale des services communs

Référence de nomination : Décision n57 du 6 juin 2018

1) Présentation générale du programme pilotage et appui :

Le programme « pilotage et appui » est le principal tributaire du reste des programmes opérationnels, compte tenu de sa nature horizontale :

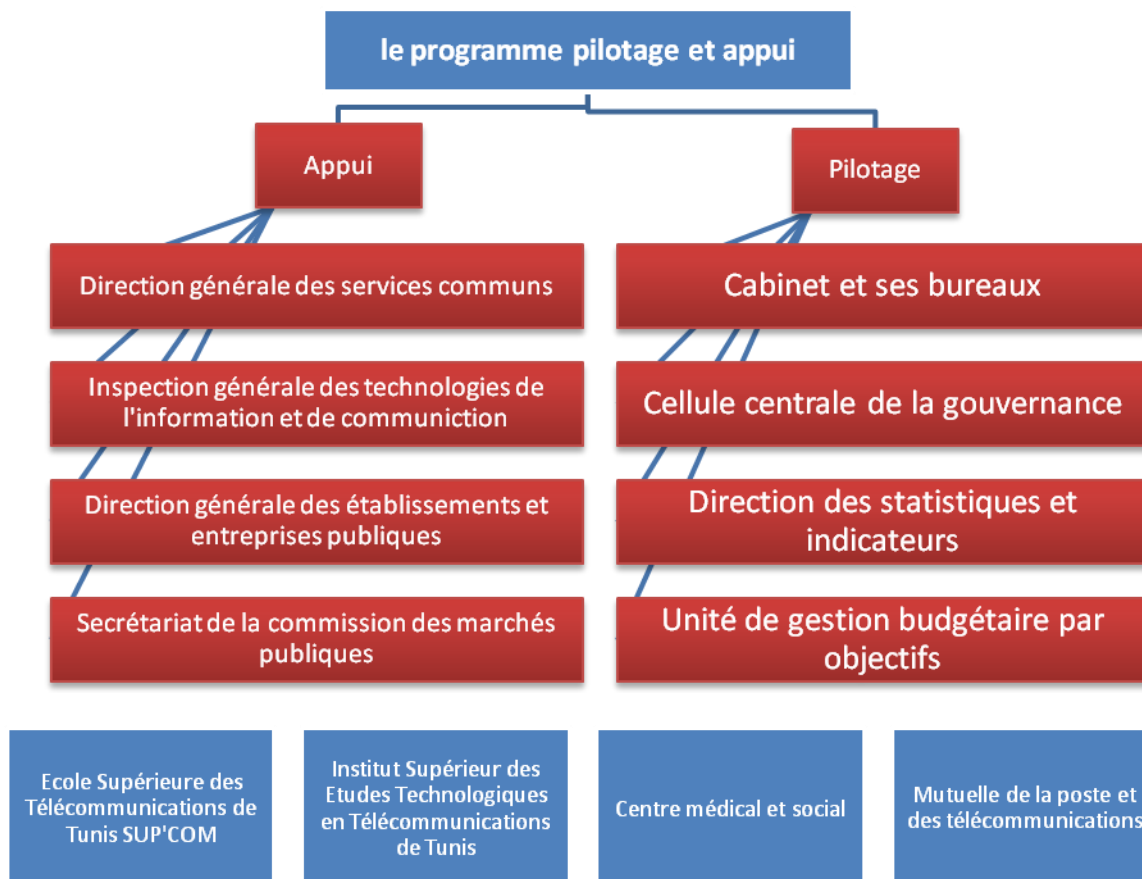
- Il soutient les programmes opérationnels dans la réalisation de leurs objectifs.
- Il leur fournit des services spécialisés.
- Il fournit un soutien technique pour permettre la préparation et l'exécution du budget.

Dans le cadre des orientations nationales, la stratégie du programme pilotage et appui repose sur un certain nombre de priorités notamment :

- Valoriser l'élément humain comme élément principal pour mettre à niveau l'administration, développer la qualité de ses services et promouvoir la relation qualitative et quantitative entre l'administration et ses usagers. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en identifiant soigneusement les besoins et la faisabilité fonctionnelle du recrutement, et en optimisant l'emploi des compétences professionnelles,
- Rationaliser la consommation d'énergie, entretenir les voitures administratives, aménager les bâtiments et fournir les équipements et fournitures nécessaires, ce qui permet une gestion efficace des ressources matérielles et l'amélioration des conditions de travail.
- Améliorer la gestion des crédits en améliorant le rythme de consommation des crédits, notamment ceux liés à l'investissement.
- Soutien aux relations internationales et le suivi des transformations technologiques, dans le but de renforcer le partenariat et les investissements dans le secteur,
- Le programme possède un rôle important dans le domaine de la numérisation des services administratifs en prenant toutes les mesures techniques et procédurales

pour centrer complètement le travail sur le système de gestion électronique du courrier

1-1 Cartographie du programme



2) Présentation générale des réalisations stratégiques du programme « pilotage et appui » :

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget de gestion du ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique inclus au sein du programme « pilotage et appui », un effort a été déployé pour l'atteinte des objectifs stratégiques à nature horizontale englobant toutes les structures dans le programme pilotage et appui comme étant la source d'appui aux autres programmes :

- Renforcer en premier lieu les capacités des agents à travers les différentes activités,
- Rationaliser la gestion et l'entretien des ressources matérielles, en deuxième lieu, dans

le but de valoriser ces ressources au service des différents services et structures.

- Une attention pour le cadre législatif et réglementaire, en développant un environnement juridique numérique s’alignant aux grandes orientations économiques de l’Etat, et en considérant le secteur des technologies de communication et d’économie numérique comme un des vecteurs de développement à travers la création de nouvelles opportunités d’investissement et d’emploi, le développement des transactions commerciales et l’introduction d’une dynamique économique numérique au niveau national.
- Dans le domaine de la numérisation des transactions administratives internes, deux systèmes ont été mis en place qui sont : le système de gestion électronique du courrier et le système Intranet de l’administration qui représente une transition du traitement des documents papier au traitement des documents numériques.

3) Résultats de performance et exécution budgétaire du programme « pilotage et appui » pour 2019 :

3-1 Présentation de l’exécution du budget du programme :

En 2019, le budget du programme « pilotage et appui » du ministère des technologies de communication et de l’économie numérique est fixé à 24.591 MD, l’exécution est estimée à 22.127 MD soit un taux de 88,7%, répartie comme suit :

Exécution du budget du programme « industrie » pour 2019 par rapport aux prévisions : Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

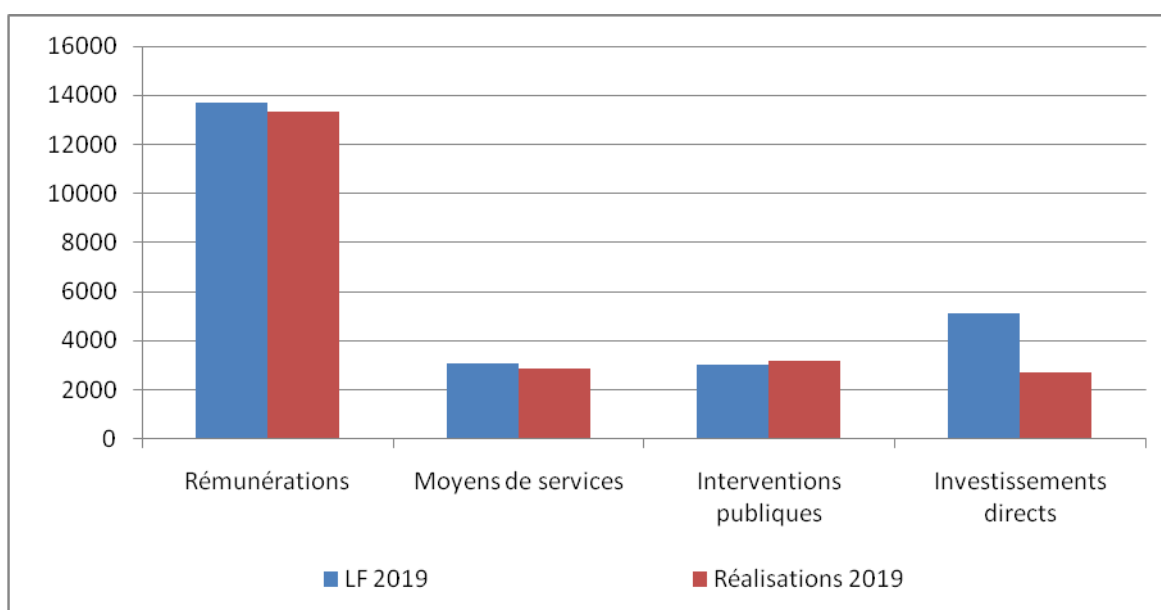
En mille dinars

Libellé de la dépense	Prévisions 2019	Prévisions 2019	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
	LF initiale	LF complémentaire		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Dépenses de gestion	19851	20303	19401	902	95,5%
Rémunérations	13723	14178	13356	822	94%
Moyens de services	3110	3110	2864	246	92%
Interventions publiques	3018	3110	3181		100%
Dépenses de développement	5100	5100	2726		53%
Investissements directs					
Sur le budget de l’Etat	5100	5100	2726	2374	53%
Sur les crédits extérieurs					

Financement public					
Sur le budget de l'Etat					
Sur les crédits extérieurs					
Fonds de trésorerie					
Total	24951	25403	22127	3276	87%

Graphique 1 : Comparaison entre les réalisations et prévisions budgétaires du programme « pilotage et appui » pour 2019

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)



Le budget du programme « pilotage et appui est réparti sur deux parties par sous programmes :

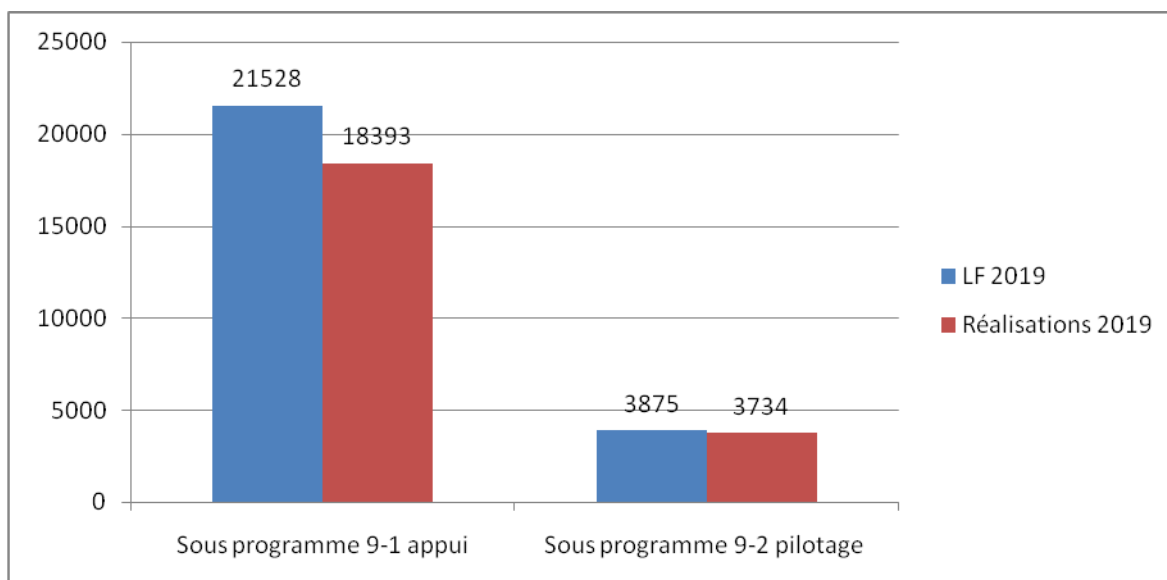
- a. Le budget du sous-programme 1 : Appui : qui assure les fonctions d'appui horizontal et procède à la prestation de services pour le reste des programmes opérationnels contribuant à l'atteinte de leurs objectifs. Il est estimé à 21.528 MD dont 18.393 MD de réalisation, soit un taux de 85%.
- b. Le budget du sous-programme 2 : Pilotage : qui englobe l'ensemble des activités rattachées au cabinet assurant le suivi, l'évaluation, la supervision, la planification et les études. Il est estimé à 3.875 MD dont 3.734 MD de réalisation, soit un taux de 96%.

Exécution du budget du programme pour 2019 par rapport aux prévisions

Répartition par sous programmes

Sous programmes	Prévisions 2019 (LF initiale)	Prévisions 2019 (LF complémentaire)	Réalizations 2019 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (1)/(2)
Sous-programme 9-1 appui	21076	21528	18393	3135	85%
Sous-programme 9-2 pilotage	3875	3875	3734	141	96%
Total	24951	25403	22127	3276	87%

Réalizations et prévisions du budget des sous-programme pour 2019



La diminution enregistrée au niveau de l'exécution du budget du sous-programme Appui est due au faible taux d'exécution du budget de développement pour les raisons suivantes :

- Concernant les bâtiments administratifs et les aménagements divers, une consultation sur l'aménagement des locaux du ministère à Raoued et la salle de réunion du ministère a été préparée plus d'une fois et a été déclarée infructueuse
- Report de l'acquisition de matériel sonore et visuel jusqu'à l'achèvement des travaux d'aménagement de la salle des réunions.
- Report de l'acquisition d'un système pour l'organisation des visioconférences vue son lien avec l'achèvement des travaux d'aménagement de la salle de réunion.
- Transfert du dossier d'achèvement des études relatives à la construction d'un foyer

universitaire à l'école supérieure des télécommunications estimée à 1000 mille dinars à la direction régionale de l'équipement au gouvernorat de l'Ariana pour engagement.

- Le dossier de règlement définitif de différentes tranches relatives au projet d'extension de l'école supérieure des télécommunications n'a pas été soumis à la commission en raison de la perturbation de l'achèvement des procédures de réception définitive de la tranche d'électricité en liaison avec le reste des tranches estimées à 300 MD, les services de l'école supérieure des télécommunications ne sont pas parvenus à consommer l'ensemble des crédits inscrits.
- Des crédits de 70 mille dinars ont été inscrits pour la réalisation du projet de numérisation de l'administration ; les services spécialisés sont en cours de négociation avec le centre national informatique pour la conclusion d'un contrat de gré à gré, le projet sera lancé en 2020.
- Une consultation pour la sélection d'un bureau pour la préparation d'un manuel des procédures du ministère a été élaborée et a été déclarée infructueuse.
- Des perturbations techniques empêchant la réception du projet d'acquisition des équipements de contrôle au profit de la douane estimé à 1.432 mille dinars.

3-2 Présentation des résultats de performance du programme « pilotage et appui » :

Programme 9: Pilotage et appui
Sous programme 9-1: Appui
Objectif 9-1-1: Renforcer les capacités des agents
Indicateur 9-1-1-1: Taux des cadres techniques spécialisés
Indicateur 9-1-1-2: Taux des agents bénéficiaires de la formation
Objectif 9-1-2: Optimiser la gestion du matériel et des bâtiments
Indicateur 9-1-2-1: Coût moyen de l'entretien des voitures administratives
Indicateur 9-1-2-2: Taux d'exécution des aménagements et bâtiments
Objectif 9-1-3: Améliorer le taux d'exécution des crédits imputés sur les ressources du fonds pour le développement des technologies de l'information et des communications
Indicateur 9-1-3-1: Taux d'exécution des crédits imputés sur les ressources du fonds en

comparaison avec les crédits inscrits à la loi de finances
Sous programme 9-2: Pilotage
Objectif 9-2-1: Améliorer l'efficacité de la prise de décision
Indicateur 9-2-1-1: Mise en œuvre du système de suivi des décisions des différentes commissions.
Indicateur 9-2-1-2: Nombre des décisions mises en œuvre par rapport au total des décisions prises.
Indicateur 9-2-1-3: Le degré d'implantation du dispositif de la gouvernance.

Sous-programme 9-1: Appui :

Objectif 9-1-1: Renforcer les capacités des agents :

Présentation de l'objectif : Renforcer les capacités des agents

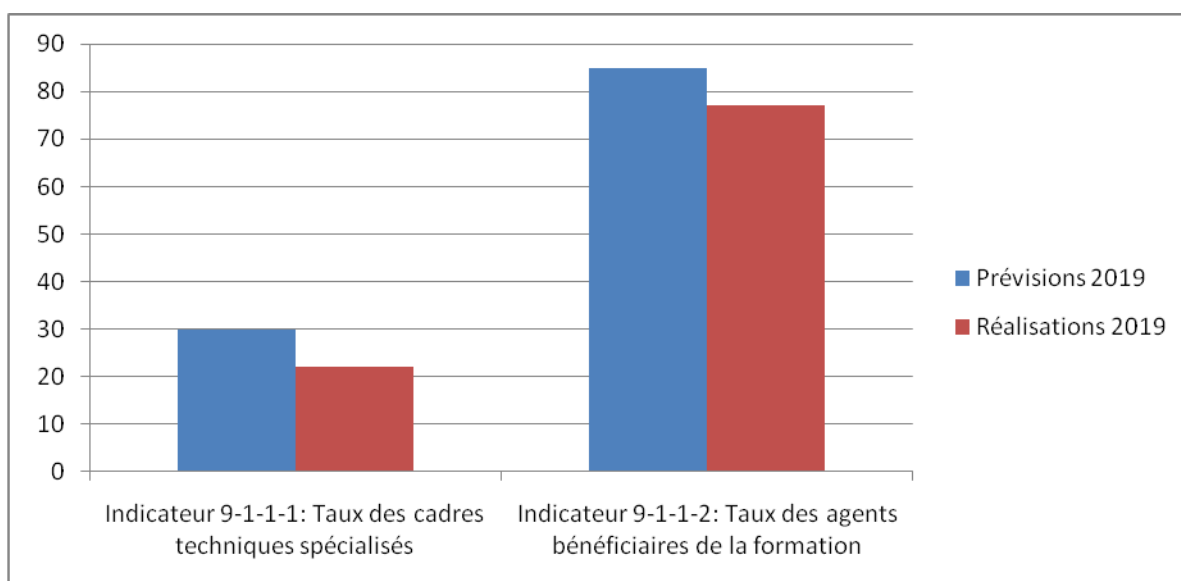
L'amélioration de la gestion des ressources humaines représente l'une des composantes du bon fonctionnement des autres programmes du ministère en tant que principal pilier pour soutenir les programmes du ministère dans l'atteinte de leurs objectifs en fournissant les ressources humaines nécessaires et efficaces et en s'attaquant aux problèmes actuels liés à la gestion des ressources humaines, notamment celles liées :

- aux délais de réalisation du programme de formation et sa généralisation sur tous les agents.
- aux délais des concours internes et de promotions en fonction de ce qui a été programmé dans le budget de l'exercice concerné
- La bonne détermination des prévisions et des besoins conformément aux règles de la programmation budgétaire à moyen terme.

Cet objectif comprend des indicateurs de performance liés au développement des capacités professionnelles des agents et des cadres en termes de formation et de développement des compétences, ainsi qu'à l'augmentation du pourcentage des cadres techniques spécialisés dans les technologies de communication pour le suivi et la mise en œuvre des projets du ministère dans ce domaine.

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9-1-1-1 : Pourcentage des cadres techniques spécialisés	%	27	15	55,5%	30	22,2	73,9%
Indicateur 9-1-1-2 : Pourcentage des agents bénéficiaires de la formation	%	70	95	135,8%	85	77	90,49%

Graphique: Comparaison entre les réalisations et prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 9-1-1: Renforcer les capacités des agents



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions en 2019 :

✓ **Indicateur 9-1-1-1: Pourcentage des cadres techniques spécialisés :**

Le taux des cadres techniques spécialisés a enregistré une augmentation de 22,2% par rapport à 2018 où ce taux s'est stabilisé dans la limite de 15%. Les prévisions fixées pour

2019 n'ont pas été atteints (30%) pour les raisons suivantes :

- L'absence des recrutements au sein de la fonction publique,
- Le non remplacement des départs à la retraite, la retraite anticipée et le régime du départ volontaire,
- Le non remplacement des agents intégrés au sein de l'office national de la poste.

Indicateur 9-1-1-2: Pourcentage des agents bénéficiaires de la formation :

Le taux des agents bénéficiaires de la formation a été estimé pour 2019 à 85% et a enregistré un taux de réalisation de 90%, l'écart entre prévisions et réalisations est expliqué par la non-exécution d'un ensemble de sessions de formation destinées à une catégorie bien spécifique d'agents suite à une consultation infructueuse.

Objectif 9-1-2: Optimiser la gestion du matériel et des bâtiments :

Présentation de l'objectif :

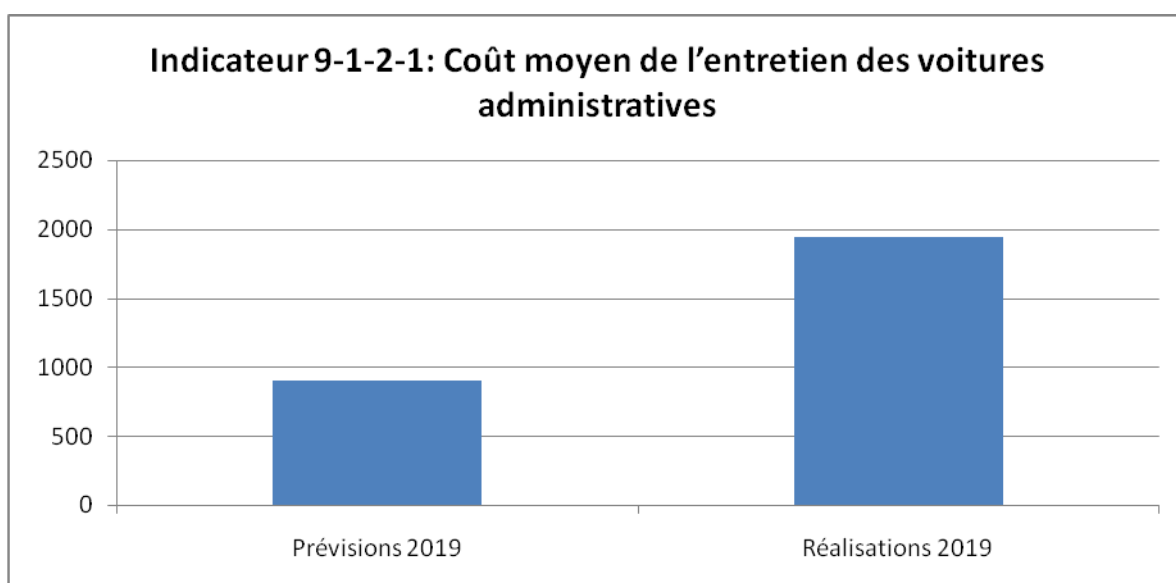
Cet objectif vise à améliorer la gestion du parc des voitures administratives en renforçant la maîtrise des frais liés à la réparation et à l'entretien, il vise également l'amélioration des conditions de travail des agents en fournissant un siège approprié pour le ministère et des espaces aménagés pour l'exercice des activités dans les pôles technologiques.

Cet objectif comporte un indicateur de performance s'intéressant à la rationalisation des dépenses rattachées au coût de réparation et entretien des voitures administratives, vu le coût élevé des réparations mécaniques et la détérioration de l'état des moteurs. La fourniture de services continus et étudiés d'entretien du parc automobile contribuera à la réduction des frais supplémentaires.

Un indicateur lié au taux d'exécution des aménagements et constructions a été adopté, il contribue directement à l'optimisation de la gestion des dépenses à travers l'accélération de l'exécution des interventions programmés en matière d'aménagement des pôles technologiques et des locaux du ministère d'une part, et la réduction des dépenses dues aux retards enregistrés d'autre part.

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9-1-2-1: Coût moyen de l'entretien des voitures administratives	Dinar	900,000	1177,345	30,81%	900,000	1942,777	115,86%
Indicateur 9-1-2-2: Taux d'avancement de d'exécution des aménagements et constructions	%	20%	-	-	70%	50%	71,4%

Graphique : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 9-1-2-1: Optimiser la gestion et l'entretien du parc des voitures administratives



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions en 2019 :

✓ Indicateur 9-1-2-1 : Coût moyen de l'entretien des voitures administratives :

Le coût moyen de l'entretien des voitures administratives a enregistré, en 2019, une hausse de 115,86%, estimé à 1042,777 dinars, par rapport aux estimations de l'année 2019. Le coût des voitures au 31 décembre 2019 s'élève à 1942,777 dinars, comparé aux estimations pour 2019 de 900 dinars. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Renouvellement partiel du parc des voitures en fin d'année,
- L'augmentation continue des prix des pièces détachées en raison de la baisse de la valeur du dinar tunisien en 2019.
- L'augmentation continue du coût de la main-d'œuvre dans le domaine de l'entretien des moyens de transport en 2019 par rapport à 2018.
- Le vieillissement du parc automobile et le coût élevé de l'entretien et la réparation des vieilles voitures qui a entravé l'atteinte de la valeur cible souhaitée, ce qui a conduit à une mauvaise lecture de la valeur d'indice pour cette année.
- Enregistrement des pannes moteur pour les voitures de fonction types Citron C-Elysée et Peugeot 301 récemment acquises (moins de cinq ans) avec une consommation excessive d'huile moteur,
- Effectuer les réparations nécessaires dans les délais impartis sans report, afin de préserver la sécurité des usagers des voitures, d'une part, et de préserver le parc automobile, d'autre part.
- Effectuer l'entretien périodique des voitures administratives de moins de 5 ans auprès des concessionnaires.
- Réparer de nombreuses voitures administratives inutilisées en 2018.
- Réaliser des réparations sur la carrosserie des voitures administratives en 2019 afin d'obtenir le certificat de contrôle technique des voitures,
- Des pannes inattendues survenues dans de nombreuses anciennes voitures qui ont dû être réparées pour le bon fonctionnement des services.

✓ Indicateur 9-1-2-2: Taux d'avancement de d'exécution des aménagements et constructions:

Le taux d'exécution des aménagements et constructions a atteint 50% au cours de l'année 2019, alors que le taux programmé est estimé à 70% en enregistrant un taux d'exécution de 71,4% pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- Une consultation relative aux travaux d'aménagement et entretien du local des archives à Raoued a été réalisée, mais elle n'a pas abouti et a été déclarée infructueuse à deux reprises, et le projet n'a donc pas été achevé au cours de l'année 2019.
- Une consultation a été lancée pour la sélection d'un bureau d'études pour préparer les études techniques liées à l'aménagement de la salle de réunion, mais il a été décidé de reporter sa mise en œuvre jusqu'au règlement de certains problèmes fonciers
- Pour le reste des projets programmés, la réception provisoire du projet de construction de l'entrée et de la clôture du pôle technologique de la Manouba a été effectuée en 2019, et la consultation liée aux travaux de préparation du logement administratif à Kelibia a été achevée. et a conduit à la sélection d'un entrepreneur pour réaliser les travaux programmés. Par conséquent, le taux de réalisation des deux projets était de 100%.

Objectif 9-1-3: Améliorer le taux d'exécution des crédits portés sur les ressources du fonds pour le développement des technologies d'information et des communications

Présentation de l'objectif :

Le Fonds pour le développement des technologies de l'information et des communications est l'un des fonds spéciaux du Trésor ouverts dans les livres du Trésorier Général de la Tunisie, dont l'ordonnateur est le Ministre en charge des Technologies de la Communication. A cet égard, la direction générale des entreprises et établissements publics est chargée de suivre la mise en œuvre des programmes d'emploi des ressources du Fonds inscrites dans la loi de finances et d'assurer les procédures financières de décaissement des crédits conformément à la réglementation en vigueur.

Dans ce contexte, la direction générale des entreprises et établissements publics s'emploie à

améliorer le taux d'exécution des crédits imputés sur les ressources du Fonds.

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9-1-3-1: Taux d'exécution des crédits imputés sur les ressources du fonds en comparaison avec les crédits inscrits à la loi de finances	%	65	111,8	172%	70	109,9	165,9%

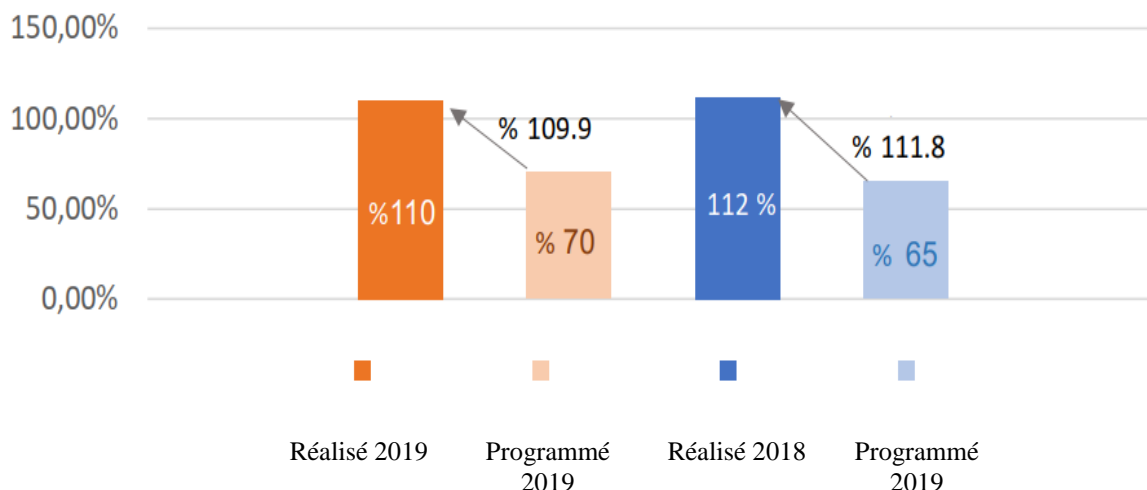
Les ressources effectives du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication sont estimées à plus de 200 MD par an, ce qui dépasse ses recettes annuelles fixées par le Ministère des finances au niveau de la loi de finances (90 MD).

Vue leur nature prévisionnelle, les dépenses programmées sur le fonds au profit des entreprises publiques et les établissements, ainsi que les projets de développement sectoriel sont effectués conformément à des décisions à cet effet. Les demandes d'ouverture de crédits à leur égard sont ensuite adressées au ministère des Finances selon les modalités en vigueur. Cependant, tous les crédits inscrits dans la loi de finances ne sont pas ouverts, à l'exception des années 2018 et 2019, où la valeur des crédits ouverts a dépassé le plafond de 90 MD suite l'avancement effectif des réalisations des projets :

Libellé	2017			2018			2019		
	Programmé (*)	Réalisé	Taux de réalisation	Programmé (*)	Réalisé	Taux de réalisation	Programmé (*)	Réalisé	Taux de réalisation
Total des interventions du fonds	90000	80880	98,8%	90000	100616	111,8%	90000	98917,834	109,9%
Projets de développement du secteur	10000	1739	17,4%	10000	8429	84,3%	30000	44471,991	148,2%
Interventions au profit des opérateurs publics	80000	79141	98,9%	80000	92187	115,2%	60000	54345,843	90,6%

(*) Les crédits à caractère estimatifs dans la limite des plafonds fixés par le ministère des finances dans le cadre de la préparation du budget de l'état.

Graphique : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 9-1-3: Taux d'exécution des crédits imputés sur les ressources du fonds en comparaison avec les crédits inscrits à la loi de finances



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions en 2019 :

- ✓ **Indicateur 9-1-3-1: Taux d'exécution des crédits portés sur les ressources du fonds en comparaison avec les crédits inscrits à la loi de finances :**

Au cours de l'année 2019, le taux de réalisation de l'indicateur 9-1-3-1 est estimé à 165,9% expliqué par des décaissements qui dépassent les crédits prévus par la loi de finances (90 MD), notamment en ce qui concerne les projets de développement sectoriel (30 MD) dont le taux de réalisation dépasse 148% sachant que la plupart de ces projets sont passés des phases de lancement en 2017 aux étapes de réalisation effective en 2018 et 2019 en atteignant le stade du paiement.

Sous-programme 9-2: Pilotage

Au niveau des activités de pilotage rattachées au cabinet et liées au suivi des décisions, un mécanisme a été adopté pour le suivi périodique et hebdomadaire des décisions prises au

niveau du cabinet ou au niveau du Conseil stratégique de l'économie numérique et les conseils ministériels afin d'évaluer l'avancement de leur mise en œuvre, tout en accordant la plus haute priorité au suivi de l'avancement des projets du Plan stratégique national «Tunisie numérique2020 » afin d'identifier les problèmes et trouver des solutions aux obstacles qui empêchent l'avancement de leur mise en œuvre.

Le mécanisme de suivi vigoureux et périodique des projets inscrits dans le Plan stratégique national (environ 72 projets) a permis une amélioration du taux d'exécution à la fin de 2019 par rapport au niveau d'exécution au cours des années passées. :

- Le pourcentage de projets achevés est de 42% en décembre 2019, contre environ 29% à la fin de 2018 et 5% en février 2017.
- Le pourcentage de projets en cours est de 39% en décembre 2019, contre environ 51% à la fin de 2018 et 21% en février 2017.

De plus, le nombre de projets en phase de préparation a été réduit à 19% fin 2019, contre un taux de 74% en février 2017.

Objectif 9.2.1: Améliorer l'efficacité de la prise de décision:

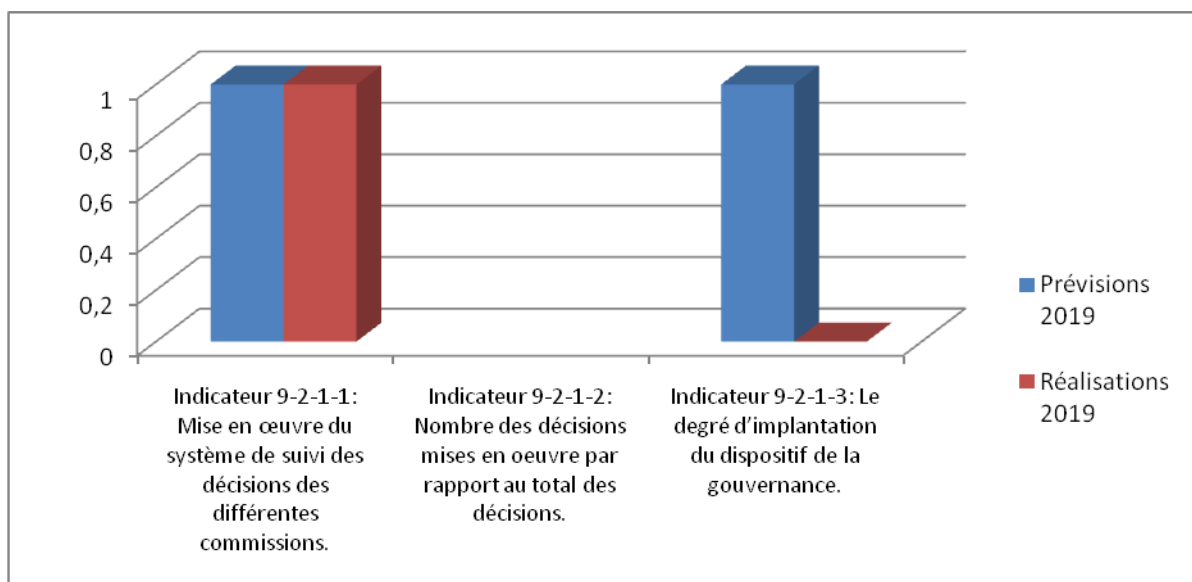
Présentation de l'objectif :

L'amélioration du taux d'exécution des décisions prises au niveau du cabinet ou au niveau du Conseil stratégique de l'économie numérique et les conseils ministériels, et augmenter le taux de réalisation des projets émanant du Plan stratégique national « Tunisie numérique 2020 », d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux sont liés à d'autres secteurs compte tenu du caractère horizontal des technologies de la communication et de l'économie numérique. Leur mise en œuvre nécessite un soutien technique et (ou) matériel du ministère.

Indicateurs de Performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019
Indicateur 9-2-1-1: Mise en œuvre du système de suivi des décisions des					1	1	

différentes commissions. (2018 n'est pas concernée par cet indicateur)							
Indicateur 9-2-1-2: Nombre des décisions mises en œuvre par rapport au total des décisions.							Indicateur adopté à partir de 2020.
Indicateur 9-2-1-3: Le degré d'implantation du dispositif de la gouvernance.					1	0	

Graphique : Comparaison entre les réalisations et les prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 9.2.1 : Améliorer l'efficacité de la prise de décision



Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions en 2019 pour la mise en œuvre du système de suivi des décisions des différentes commissions :

La sélection de cet indicateur n'a pas été approfondie, le système traduit ici le fait de créer un mécanisme de suivi et non un système informatique. En 2019, un tableau de bord a été adopté pour suivre les différentes décisions sectorielles qui sont prises au niveau des différents comités. Des présentations hebdomadaires sont assurées devant un comité présidé par le ministre, en présence des superviseurs de la mise en œuvre des programmes et projets concernés du ministère et de ses entreprises et établissements publics,

Ce mécanisme a permis d'améliorer le taux d'exécution des projets du plan stratégique national par rapport aux années précédentes.

Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions en 2019 pour le nombre des décisions réalisés par rapport au total des décisions :

Cet indicateur a été proposé au niveau du projet annuel de performance pour 2019, à partir de 2020, en conséquence, il n'y a pas eu de valeurs enregistrées pour 2019.

Analyse et explication des résultats atteints par rapport aux prévisions en 2019 pour le degré d'implantation du dispositif de la gouvernance :

Les crédits inscrits dans le budget du ministère pour 2019 sont estimés à 50mille dinars pour la préparation du manuel de procédures. A cet effet, une consultation a été lancée et a été déclarée infructueuse.

4) Orientations futures pour l'amélioration de la performance :

Problématiques	Recommandations pour surmonter les problématiques Mesures/activités/interventions
Objectif 9-1-1 : Renforcer les capacités des agents :	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence des cadres techniques spécialisés en raison du gel des recrutements de la fonction publique. - Non remplacement des départs à la 	<ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de remplacer les agents retraités en encourageant le détachement ou la mutation au ministère en créant des incitations

<p>retraite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de postes ouverts pour l'intégration des ouvriers dans le corps technique. - Dans la plupart des cas, la longueur des procédures et le recours fréquent au visa préalable du contrôleur des dépenses publiques conduisant à des consultations infructueuses. 	<p>et des encouragements pour attirer les cadres techniques notamment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de s'ouvrir au secteur privé et d'échanger des expériences entre le secteur public et privé en concluant des contrats d'experts. - La nécessité de programmer plus de postes pour intégrer les agents dans le corps technique et leur recyclage pour développer leurs compétences. - La nécessité de la mise en œuvre de l'arrêté n° 1143 de 2016 relatif à la fixation des conditions et des procédures de redéploiement des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif. - La nécessité de changer les axes de formation en se concentrant sur des sujets liés à la spécificité et aux exigences de chaque programme et sous-programme afin que le programme de formation soit approprié pour atteindre les objectifs et les indicateurs assignés à chaque programme. - Accélérer la mise en place du système de contrôle hiérarchisé des dépenses pour inclure l'ensemble du programme de formation. - Conclusion de conventions-cadres (renouvelés tous les trois ans) avec des centres et des écoles de
---	---

	formation reconnus pour mettre en œuvre le plan de formation.
Objectif 9-1-2: Optimiser la gestion du matériel et des constructions :	
<ul style="list-style-type: none"> - Vieillessement du parc, - Le coût élevé de l'entretien des voitures en plus de l'augmentation continue du coût de la main-d'œuvre dans le domaine de l'entretien des moyens de transport - Pannes fréquentes au niveau des moteurs des voitures de fonction de type Peugeot 301 et Citroën C-Elysée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation de l'acquisition des nouvelles voitures.
<ul style="list-style-type: none"> - Situation foncière de certains locaux du ministère. - Manque de ressources humaines techniques spécialisées dans le domaine du génie civil. 	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement des situations foncières pour les différents bâtiments du ministère. - Soutenir les ressources humaines avec des agents dans les spécialités liées au génie civil et à la construction afin d'optimiser la préparation et la mise en œuvre des projets programmés.
Objectif 9-1-3: Améliorer le taux d'exécution des crédits imputés sur les ressources du fonds pour le développement des technologies de l'information et de communication	
Les crédits affectés au fonds de développement des télécommunications sont liés aux projets des programmes opérationnels.	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire ces crédits dans les budgets des programmes opérationnels.
Objectif: 9.2.1 Améliorer l'efficacité de la prise de décision:	
La précipitation et le manque de profondeur qui ont caractérisé les séances de dialogue de gestion tenues en 2018, ont abouti à la sélection de certains indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les objectifs et les indicateurs de performance pour le sous-programme « Pilotage » dans le cadre du dialogue de gestion avec

<p>de performance du sous-programme « pilotage » pour l'année 2019, à l'image de l'indicateur «le nombre de décisions mises en œuvre par rapport au total des décisions prises à partir de l'année 2020 »sans penser à la structure chargée du suivi de ce dossier vu le manque de moyens humains constaté depuis 2018, au niveau de toutes les structures du ministère, dont le cabinet.</p> <p>Insuffisance des crédits inscrits au budget en 2019 pour la préparation d'un manuel des procédures pour le ministère</p>	<p>toutes les parties prenantes concernées.</p> <p>- Proposition d'augmentation de la valeur du crédit relatif à la préparation d'un manuel des procédures pour le ministère</p>
<p>Au niveau de la performance du programme</p>	
<p>Instabilité au niveau du responsable de programme et responsables des sous-programmes</p>	<p>La désignation du responsable du programme en vertu d'un décret conformément aux conditions prévues par le décret n ° 1076 de 2019 du 14 novembre 2019.</p>
<p>Instabilité et pertinence des indicateurs adoptés, en particulier pour le sous-programme « pilotage »</p>	<p>Mettre à jour la déclinaison opérationnelle de la performance du programme « pilotage et appui »sur la base des neuf fonctions de ce programme</p>
<p>Faible coordination entre les différents services et structures dans la réalisation des achats et des marchés</p>	<p>Mise en œuvre des séances de dialogue de gestion et adoption d'une charte de gestion qui régit les relations de toutes les parties prenantes au programme, y compris les structures concernées par le sous-programme. « Pilotage ».</p>